

JUIN 2013



TÉMOIGNAGES DE VICTIMES DE RÉPRESSIONS POLICIÈRES



À L'OCCASION DE MANIFESTATIONS ET DE RASSEMBLEMENTS CONTRE
LA LOI TAUBIRA

Ces témoignages ont été communiqués par :

Isabelle Bredy
Avocat à paris
5 rue François Ponsard
75016 Paris

Cyrille Dutheil de La Rochère
Avocat à la Cour
88 bis boulevard de la Reine
78000 VERSAILLES

Ghislain Frèrejacques
Avocat à la Cour
5 Rue Boudreau
75009 Paris

Stéphane Maitre
Avocat au barreau de Paris
4, rue Brunel,
75017 Paris

Jérôme Triomphe
Avocat à la Cour
37, quai des Grands Augustins
75006 Paris

Présentation : Christophe Foltzenlogel

Le Centre européen pour le droit et la justice est une organisation non-gouvernementale internationale dédiée à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde.

L'ECLJ est titulaire du statut consultatif spécial auprès des Nations-Unies/ECOSOC depuis 2007. L'ECLJ agit dans les domaines juridiques, législatifs et culturels. L'ECLJ défend en particulier la protection des libertés de conscience, de religion et d'expression, de la vie et de la dignité de la personne auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et au moyen des autres mécanismes institués par l'Organisation des Nations-Unies, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

L'ECLJ fonde son action sur « les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples [européens] et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable » (Préambule de la Statut du Conseil de l'Europe).

Présentation

Ce rapport contient une centaine de témoignages de personnes victimes d'abus policiers ayant eu lieu à l'encontre du mouvement social de défense de la famille et de contestation de la loi ouvrant le mariage et l'adoption d'enfants aux couples de même sexe. Pour la plupart, ces témoignages nous ont été communiqués par les avocats des victimes. Ils permettent de recouper, de corroborer et d'attester des faits qui, pour un pays tel que la France, sont graves et sans précédent depuis plusieurs décennies.

En effet, depuis fin 2012, de très nombreux français ont manifesté pacifiquement dans toute la France pour défendre la famille et les droits des enfants contre une loi nouvelle créant un droit à l'adoption d'enfants et au mariage par les couples de même sexe. Par son ampleur, ce mouvement social est le plus important en France depuis Mai 1968.

Les trois grandes manifestations ainsi que les « veillées » se sont déroulées dans une atmosphère pacifique et familiale ; elles n'ont occasionné aucune dégradation de biens privés ou de mobilier urbain. Le gouvernement a répondu à ce mouvement de façon inacceptable dans une démocratie, comme s'il s'agissait d'un mouvement violent. Il a menacé de l'interdire, il le réprime par l'usage abusif de gaz lacrymogènes contre la foule, par des violences policières, des arrestations et des détentions arbitraires par centaines.

Ainsi, entre autres faits, du 24 au 26 mai, environ 350 personnes ont été interpellées et détenues en garde à vue jusqu'à trois jours durant. Sur ces 350 personnes, sept seulement ont été condamnées, et très légèrement. Les autres arrestations étaient arbitraires et visaient à stopper le mouvement social, en violation des libertés fondamentales d'expression et de manifestation.

En plus de ces 350 arrestations, des centaines d'autres personnes ont été arrêtées et retenues pendant plusieurs heures au prétexte de contrôles d'identités. Souvent, elles ont été arrêtées « au faciès », parce qu'elles portaient un vêtement marqué du symbole du mouvement.

A aucun moment, la légalité de ces arrestations n'a été contrôlée par un magistrat indépendant, ce qui démontre un dysfonctionnement grave et structurel des procédures de contrôles d'identités et de gardes à vues qui sont employées comme des sanctions infligées arbitrairement, sans jugement.

Les identités et empreintes des manifestants arrêtés sont à présent conservées par la police, en violation de leurs droits, comme cela a été jugé par la Cour européenne des droits de l'homme dans un arrêt *M. K. contre France* du 18 avril 2013 (19522/09). L'ECLJ demande en conséquence que les noms des personnes interpellées et non poursuivies soient effacés des fichiers.

Alors que nous écrivons ces lignes, l'ECLJ partage l'inquiétude de très nombreuses personnes suite à la condamnation de Nicolas Bernard-Buss. Etudiant parisien de 23 ans, il a été arrêté dimanche 16 juin sur l'avenue des Champs-Élysées à Paris après une manifestation non violente. Poursuivi pour rébellion lors de son arrestation, il a été condamné mercredi 19 juin à quatre mois de prison dont deux ferme et immédiatement incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis. Il a été mis à l'isolement. Pourtant, aucun acte de violence contre les personnes ou les biens ne lui est reproché par les juges.

Ces pratiques doivent cesser, être dénoncées et condamnées.

Ce rapport va être remis aux organes compétents du Conseil de l'Europe et des Nations-Unies à Genève. Il viendra documenter les diverses procédures actuellement initiées auprès de ces instances par des victimes, des élus et des ONG. Le cas échéant, il sera actualisé.

La parole est aux victimes.

Grégor Puppink,
Directeur de l'ECLJ.

Sommaire :

<i>PRESENTATION</i>	5
PARTIE 1 : A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013	12
<i>TEMOIGNAGE N°1 SUR LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013 PAR UN MEMBRE ANONYME DE LA SECURITE DE LA MANIF POUR TOUS</i> :	13
<i>TEMOIGNAGE N°2 D’UN AUTRE MEMBRE DE LA SECURITE, PATRICK MAGNAN, DE LA MANIF POUR TOUS DU 24 MARS 2013</i> :	13
<i>TEMOIGNAGE N°3 DE DAUPHINE BARRIER, BENEVOLE D’ACCUEIL LE 24 MARS 2013</i> :	14
<i>TEMOIGNAGE N°4 DE BEATRICE BUISSET A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	14
<i>TEMOIGNAGE N°5 DE VINCENT PEYRELONGUE SUR CETTE MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	15
<i>TEMOIGNAGE N°6 DE MATHIEU POLETTI SUR L’EMPECHEMENT DE PORTER LES VETEMENTS DE LA MANIF POUR TOUS LE 24 MARS 2013</i> :	15
<i>TEMOIGNAGE N°7 DE FRANÇOISE DE CASABIANCA, A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	15
<i>TEMOIGNAGE N°8 D’OLIVER MARIE GAUDIN, A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	16
<i>TEMOIGNAGE N°9 DE CHRISTINE LE GRELLE, A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	16
<i>TEMOIGNAGE N°10 DE M ET MME. RICHER DE FORGES, LE 24 MARS 2013</i> :	16
<i>TEMOIGNAGE N°11 DE DANIEL X, SUR CETTE JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	16
<i>TEMOIGNAGE N°12 DE CAMILLE DEVILLIERS SUR LA JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	17
<i>TEMOIGNAGE N°13 DE CONSTANCE DE MAGNERAL, RH DE LA MANIF POUR TOUS QUI A RECUEILLI QUELQUES CITATIONS DES MANIFESTANTS REAGISSANT AUX EVENEMENTS DU 24 MARS 2013</i> :	17
<i>TEMOIGNAGE N°14 DE FRANÇOISE BESSON, AVOCATE AU BARREAU DE PARIS, PRESENTE A LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	18
<i>TEMOIGNAGE N°15 DE STANISLAS DE GUIGNE, JURISTE, PRESENT LE 24 MARS 2013 A LA MANIFESTATION PARISIENNE</i> :	20
<i>TEMOIGNAGE N°16 D’HENRI DE LA BROSSE SUR CE QUI EST ARRIVE LE 24 MARS 2013</i> :	21
<i>TEMOIGNAGE N°17 DE VALERIE AUBIN, SUR DES EVENEMENTS DU 24 MARS 2013</i> :	21
<i>TEMOIGNAGE N°18 D’ARMELLE MARTIN SUR LES EVENEMENTS DU 24 MARS 2013</i> :	21
<i>TEMOIGNAGE N°19 DE P. N. SUR LA JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	22
<i>TEMOIGNAGE N°20 DE CASSIEN THERY SUR CE QU’IL A VU LE 24 MARS 2013</i> :	22
<i>TEMOIGNAGE N°21 DE MARIE DUTHILLEUL SUR LES SCENES DU 24 MARS 2013</i> :	22
<i>TEMOIGNAGE N°22 DE CHARLES-EDOUARD X. SUR UN FAIT DU 24 MARS 2013</i> :	22
<i>TEMOIGNAGE N°23 DE MICHELE SCHLEIFFER SUR SON VECU LE 24 MARS 2013</i> :	22

<i>TEMOIGNAGE N°24 D'EDOUARD PROST SUR LE 24 MARS 2013</i> :	23
<i>TEMOIGNAGE N°25 DE RENE DE LAIGUE SUR LE 24 MARS 2013</i> :	23
<i>TEMOIGNAGE N°26 DE PAUL IGNATOVITCH SUR LA JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	23
<i>TEMOIGNAGE N°27 D'ODILE ET NORBERT POINAS SUR LA JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	23
<i>TEMOIGNAGE N°28 DE QUENTIN X. SUR LA JOURNEE DU 24 MARS 2013</i> :	24
<i>TEMOIGNAGE N°29 DE FRANÇOIS ARDANT SUR DES FAITS DU 24 MARS 2013</i> :	24
<i>TEMOIGNAGE N°30 DE CHRISTIAN MATTON, SUR LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> :	24
<i>TEMOIGNAGE N°31 DE GREGOIRE X. SUR LE 24 MARS 2013</i> :	24
<i>TEMOIGNAGE N°32 DE FRANCK DE FRIAS SUR LE 24 MARS 2013</i> :	25
<i>TEMOIGNAGE N°33 DE VINCENT SALETTE SUR LE 24 MARS 2013</i> :	25
<i>TEMOIGNAGE N°34 DE FRANÇOISE FAYE SUR LE 24 MARS 2013</i> :	26
<i>TEMOIGNAGE N°35 D'ANNIE ROUSSEAU SUR LE DISPOSITIF DU 24 MARS 2013</i> :	26
<i>TEMOIGNAGE N°36 DE PHILIPPE COIFFARD SUR LES RASSEMBLEMENTS DU 24 MARS 2013</i> :	26
<i>TEMOIGNAGE N°37 DE THIMOTHEE X SUR LE 24 MARS 2013</i> :	26
<i>TEMOIGNAGE N°38 DE B. X, FONCTIONNAIRE QUI ETAIT A LA MANIFESTATION DU 24 MARS 2013</i> : .	27
<i>TEMOIGNAGE N°39 DE JULIETTE MINARD SUR DES EVENEMENTS DU 24 MARS 2013</i> :	27
<i>TEMOIGNAGE N°41 D'ASTRID BAUD-ROCHE SUR UN EVENEMENT DU 24 MARS 2013</i> :	28
<i>TEMOIGNAGE N°42 D'UN CONTROLE D'IDENTITE SANS SOMMATION 24 MARS 2013</i> :	28
<i>TEMOIGNAGE N°43 UNE JEUNE FEMME RENVERSEE LE 24 MARS 2013</i> :	29
<i>TEMOIGNAGE N°44 D'UNE FAMILLE COINCEE LE 24 MARS 2013</i> :	30
PARTIE 2 : A PROPOS DES VEILLEES ENTRE LE 24 MARS ET LE 26 MAI 2013	31
<i>TEMOIGNAGE N°45 D'UNE FEMME MENACEE ET INSULTEE LE 4 AVRIL 2013</i> :	32
<i>TEMOIGNAGE N°46 D'UN CONTROLE D'IDENTITE LONG ET MUSCLE EFFECTUE LE 14 AVRIL</i> :	32
<i>TEMOIGNAGE N°47 D'UNE JEUNE FILLE A PROPOS DE LA SOIREE DU 14 AVRIL 2013</i> :	33
<i>TEMOIGNAGE N°48 A PROPOS DE 67 CAMPEURS SE RETROUVANT EN GARDE A VUE LE 14 AVRIL 2013</i> :	35
<i>TEMOIGNAGE N°49 SUR LE 14 AVRIL 2013 D'UNE DES 67 PERSONNES PRESENTES A LA VEILLEE</i> : ...	37
<i>TEMOIGNAGE N°50 D'UNE PERSONNE SOUHAITANT RESTER ANONYME SUR SA SOIREE DU 14 AVRIL 2013</i> :	38
<i>TEMOIGNAGE N°51 D'UN AUTRE DES 67 PERSONNES INTERPELEES LE 14 AVRIL 2013</i> :	39
<i>TEMOIGNAGE N°52 CORROBORANT LES FAITS DU 14 AVRIL 2013</i> :	41
<i>TEMOIGNAGE N°53 TOUJOURS SUR LA SOIREE DU 14 AVRIL 2013</i> :	42
<i>TEMOIGNAGE N°54 DE B.V. QUI ETAIT A UNE VEILLEE LE 15 AVRIL 2013</i> :	43
<i>TEMOIGNAGE N°55 RACONTANT LA NUIT DIFFICILE DU 17 AVRIL 2013</i> :	43
<i>TEMOIGNAGE N°56 D'UNE MERE MOLESTEE LE 17 AVRIL 2013</i> :	44
<i>TEMOIGNAGE N°57 DE L.C. SUR SON ARRESTATION DU 19 AVRIL 2013 A LA SUITE D'UNE VEILLEE</i> :	45
<i>TEMOIGNAGE N°58 D'UNE VIOLENTE ARRESTATION AYANT EU LIEU LE 29 AVRIL 2013</i> :	45

<i>TEMOIGNAGE N°59 DE PLUSIEURS JEUNES BLOQUES SANS EXPLICATION LE 30 AVRIL 2013</i> :	46
<i>TEMOIGNAGE N°60 SELON LEQUEL LA VIOLENCE EST A SENS UNIQUE, LE 30 AVRIL 2013</i> :	46
<i>TEMOIGNAGE N°61 DU 2 MAI 2013 A PROPOS D'ENFANTS SEPARES DE LEUR MERE</i> :	47
<i>TEMOIGNAGE N°62 OU LE 6 MAI 2013, UNE HANDICAPEE A ETE FRAPPEE</i> :	47
<i>TEMOIGNAGE N°63 RELATANT DES EVENEMENTS DU 8 MAI 2013 SUR LES SWEAT-SHIRT DE LA MANIF POUR TOUS</i> :	48
<i>TEMOIGNAGE N°64 DEUX POIDS, DEUX MESURES POUR DES EVENEMENTS DU 12 MAI 2013</i> :	48
<i>TEMOIGNAGE N°65 DU 18 MAI 2013, TOUS CONTRE UN</i> :	49
<i>TEMOIGNAGE N°66 DE MAITRE CYRILLE DUTHEIL DE LA ROCHERE QUI A ETE ARRETE PRES D'UNE VEILLEE LE SAMEDI 25 MAI 2013</i> :	49
<i>TEMOIGNAGE N°67 DE JEAN B. AYANT SUBI UNE GARDE A VUE DE 36H SUIVIE D'UNE NOUVELLE DE 24H LE SAMEDI 25 MAI 2013</i> :	52
<i>TEMOIGNAGE N°68 DE J.-B. C. ARRETE DANS LA SOIREE DU SAMEDI 25 MAI 2013</i> :	55
<i>TEMOIGNAGE N°69 DE M. THIBAUT M. QUI A PRIS AVOCAT ET PORTE LA PLAINTS SUIVANTE POUR DES FAITS SURVENUS LE 25 MAI 2013</i> :	55
PARTIE 3 : A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013	58
<i>TEMOIGNAGE N°70 D'UN FILS D'ORATEUR DE LA MANIF POUR TOUS, 26 MAI 2013</i> :	59
<i>TEMOIGNAGE N°71 D'UN JEUNE HOMME SOUHAITANT RESTER ANONYME, 26 MAI 2013</i> :	59
<i>TEMOIGNAGE N°72 D'UN PERE ANONYME SUR LA GARDE A VUE DE SON FILS LE 26 MAI 2013</i> :	60
<i>TEMOIGNAGE N°73 D'UN VEILLEUR ANONYME, 26 MAI 2013</i> :	60
<i>TEMOIGNAGE N°74 DE MADEMOISELLE S. DE R., 20 ANS, QUI A DEPOSE PLAINTS SUIVE A SA GARDE A VUE DU 26 MAI 2013 AUPRES DE MAITRE DUTHEIL, DU BARREAU DE VERSAILLES</i> :	61
<i>TEMOIGNAGE N°75 DE MONSIEUR M. B. A PROPOS DE CE QU'IL A VECU LE 26 MAI 2013 ET QUI A PORTE PLAINTS AUPRES DE MAITRE DUTHEIL, DU BARREAU DE VERSAILLES</i> :	62
<i>TEMOIGNAGE N°76 MONSIEUR P-A M.B. QUI A PRIS MAITRE DUTHEIL, DU BARREAU DE VERSAILLES AFIN DE PORTER PLAINTS POUR DES EVENEMENTS DU 26 MAI 2013</i> :	63
<i>TEMOIGNAGE N°77 DE MONSIEUR R. DE R. QUI A DEJA DEPOSE SA PLAINTS PAR MAITRE DUTHEIL, DU BARREAU DE VERSAILLES AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE SUIVE A CE QUI LUI EST ARRIVE LE 26 MAI 2013</i> :	63
<i>TEMOIGNAGE N°78 SUR CE QU'A VU MME. ROSELYNE M. QUI VOULAIT VEILLER A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013</i> :	65
<i>TEMOIGNAGE N°79 LUCA VOLONTE, INTERVIEWE LE 27 MAI 2013 DANS LE FIGARO A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 26 MAI</i> :	65
<i>TEMOIGNAGE N°80 DE P. P., ETUDIANT QUI RELATE SON INTERPELLATION DU 26 MAI 2013</i> :	66
<i>TEMOIGNAGE N°81 DE J. P., 20 ANS, ETUDIANT LUI AUSSI INTERPELE AUX INVALIDES LE 26 MAI 2013</i> :	66
<i>TEMOIGNAGE N°82 DE B.T., 19 ANS, QUI EST ETUDIANT ET QUI FUT ARRETE AUX INVALIDES LE 26 MAI 2013</i> :	67
<i>TEMOIGNAGE N°83 DE S. P., 21 ANS ET PAYSAGISTE QUI FUT INTERPELEE AUX INVALIDES LE 26 MAI 2013</i> :	67
<i>TEMOIGNAGE N°84 DE H.P., QUI FUT INTERPELEE SANS RAISON LE 26 MAI 2013</i> :	67

<i>TEMOIGNAGE N°85 D'E.M., QUI FUT INTERPELLEE LE 26 MAI 2013 AUX INVALIDES :</i>	67
<i>TEMOIGNAGE N°86 DE MARIE-ALIX D., 23 ANS QUI VOULAIT SORTIR DES INVALIDES LE 26 MAI 2013 :</i>	67
<i>TEMOIGNAGE N°87 DE M.R. (JEUNE FILLE), 24 ANS, SOUHAITE RELATER LES FAITS SUIVANTS QUI SE SONT DEROULES APRES A LA SUITE DE LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013 :</i>	68
<i>TEMOIGNAGE N°88 DE S.B. QUI ETE SUR L'ESPLANADE DES INVALIDES LE DIMANCHE 26 MAI 2013 :</i>	68
<i>TEMOIGNAGE N°89 D'A.S, (JEUNE FILLE) 25 ANS, RELATE LES FAITS SUIVANTS SUR LA SOIREE APRES LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013 :</i>	68
<i>TEMOIGNAGE N°90 DE M. EMMANUEL S. QUI A PORTE PLAINTÉ POUR LES EVENEMENTS SUBIS LE 26 MAI 2013, ET VOICI LA LETTRE QUE SON AVOCAT A ENVOYE AU PROCUREUR :</i>	69
<i>TEMOIGNAGE N°91 DE S.L. SUR SA GARDE A VUE SUITE AUX EVENEMENTS DU 26 MAI 2013 :</i>	71
<i>TEMOIGNAGE N°92 DE X.Q., 22 ANS, ETUDIANT, RELATE LES FAITS SUIVANTS SUR SA CHOQUANTE ARRESTATION SUR L'ESPLANADE DES INVALIDES LE 26 MAI 2013 :</i>	72
<i>TEMOIGNAGE N°93 DE L.R., MISE EN GARDE A VUE A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013 :</i>	72
<i>TEMOIGNAGE N°94 D'A.V. QUI ETAIT A LA MANIFESTATION DU 26 MAI 2013 ET QUI A VOULU RESTER :</i>	72
<i>TEMOIGNAGE N°95 DE MME. MATHILDE R. QUI A PORTE PLAINTÉ POUR LES FAITS SUIVANTS DU 26 MAI 2013 ET EXPLIQUES DANS LA LETTRE CI-DESSOUS REDIGEE PAR SON AVOCAT :</i>	74
PARTIE 4 : À PROPOS DU DEPLACEMENT DU PRESIDENT AU LYCEE BUFFON LE 27 MAI 2013	77
<i>TEMOIGNAGE N°96 DE ME. F., 23 ANS, ARRETE DEVANT LE LYCEE BUFFON LE 27 MAI 2013 :</i>	78
<i>TEMOIGNAGE N°97 D'UNE MERE QUI SE DIT AVOIR ETE RAFLEE, BOULEVARD PASTEUR LUNDI 27 MAI 2013 :</i>	78
<i>TEMOIGNAGE N°98 DE MARIE-ARMELLE D'HERBIGNY SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	79
<i>TEMOIGNAGE N°99 D'ARTHUR HIDALGO SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	79
<i>TEMOIGNAGE N°100 DE CHARLOTTE CHARBONNIER SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	80
<i>TEMOIGNAGE N°101 DE SEBASTIEN IZARN SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	80
<i>TEMOIGNAGE N°102 DE THEOPHANE DE MONVALLIER SUR LE 27 MAI 2013</i>	81
<i>TEMOIGNAGE N°103 DE MARIE WATRIN SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	83
<i>TEMOIGNAGE N°104 DE MATTHIEU TILLIER SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	83
<i>TEMOIGNAGE N°105 DE BLANDINE LIGNAN SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	83
<i>TEMOIGNAGE N°106 DE CHARLOTTE DAVOST SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	84
<i>TEMOIGNAGE N°107 D'ARMEL D'HARCOURT SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	85
<i>TEMOIGNAGE N°108 D'HAROLD VALAT SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	86
<i>TEMOIGNAGE N°109 DE MARIE CAPUCINE RABANY SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	87
<i>TEMOIGNAGE N°110 D'ELISABETH DE PREVILLE SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	88
<i>TEMOIGNAGE N°111 DE FLORENCE ALBOUY SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	88
<i>TEMOIGNAGE N°112 DE SEGOLENE DE LONGRAYE SUR LE 27 MAI 2013 :</i>	89

TEMOIGNAGE N°113 DE DOMITILLE BRIEST SUR LE 27 MAI 2013 : 90
TEMOIGNAGE N°114 DE BRUCE MCKENNA SUR LE 27 MAI 2013 : 91

Partie 1 : A propos de la manifestation du 24 mars 2013



Résumé introductif des témoignages :

Environ un million de personnes ont manifesté ce jour dans les rues de Paris. La sous-estimation flagrante par les pouvoirs publics du nombre de manifestants a mis en danger la sécurité du rassemblement. Nombre de manifestants se sont en effet retrouvés cantonnés à des espaces trop restreints et trop de rues furent bloquées par les forces de l'ordre (notamment à l'angle de la rue Tilsitt et l'avenue Carnot). Ce sentiment d'être « prisonnier » est à l'origine de tensions de la police, rapportée à plusieurs reprises, mais aussi de l'agacement des manifestants.

Ainsi au moindre mouvement de foule, la police a immédiatement usé à de multiples reprises de gaz lacrymogènes pour contenir et disperser la foule.

Personne n'a été épargné : femmes, enfants, personnes âgées, handicapés: des personnes ont été piétinées et frappées. Une dame a été écrasée par un camion de police.

Témoignage n°1 sur la manifestation du 24 mars 2013 par un membre anonyme de la sécurité de la Manif pour tous :

Le 24 mars, j'étais chef d'équipe volontaire dans les "flux métro". Mon équipe avait été affectée au métro Georges V, donc sur les Champs Elysées. Nous sommes arrivés à 10h, les CRS étaient déjà sur les dents, ils n'arrêtaient pas de nous donner des consignes pour que nous empêchions tout rassemblement. Plus tard, un peu avant midi il me semble, la station de métro a été fermée. Les CRS nous ont demandé de remonter les Champs. Je ne voulais pas bouger sans l'accord de mon chef de secteur mais nous avons été obligés de partir. Nous sommes donc remontés, les CRS nous ont demandé de rester avec eux rue de Tilstit, pour continuer d'orienter les manifestants qui arriveraient à pied. Ils avaient formé une barrière où ils orientaient les gens, et nous étions quelques mètres plus loin pour les renseigner.

Je pense que les CRS tenaient à notre présence, même si nous étions à peine 10 volontaires, car nous rassurons les manifestants qui ne faisaient pas forcément confiance aux CRS ou ne voulaient pas recevoir d'ordres d'eux. La situation devenait difficile car beaucoup de manifestants ne voulaient pas quitter les Champs-Élysées. En plus les CRS nous gardaient à l'œil, restaient bien derrière chacun de nous pour nous écouter donner les indications aux manifestants et vérifier que nous ne les invitons pas à rester sur les Champs-Élysées.

A un moment nous nous sommes même retrouvés entre deux cordons de CRS, nous n'avions aucune liberté. De plus en plus de manifestants arrivaient à pied des Champs-Élysées, les CRS aussi étaient de plus en plus nombreux. La tension montait. L'avenue de la Grande Armée était remplie, selon les consignes des chefs de secteurs et des CRS nous devions donc orienter les manifestants vers l'avenue Foch, pour qu'ils rejoignent la porte Dauphine, puis pour qu'ils remplissent l'avenue Foch.

C'est là que je me suis rendu compte qu'il y avait un problème : beaucoup de manifestants revenaient vers nous. En fait, entre l'avenue de Champs-Élysées et l'avenue Foch, Avenue Victor Hugo, ils se retrouvaient face à des barrières de CRS. Donc ils ne pouvaient pas rejoindre la manifestation, à cause des CRS !!! En même temps, les CRS de la rue de Tilstit me menaçaient d'interpeller les manifestants qui restaient sur les Champs si je n'arrivais pas à les faire partir. Les manifestants commençaient à s'échauffer, quelques slogans ont fusé, les CRS ont sauté sur l'occasion pour sortir leur grand attirail (bouclier, matraques...), et ça a tourné au vinaigre ... J'avais à peine eu le temps d'expliquer aux CRS de la rue de Tilstit que s'il y avait des manifestants sur les Champs-Élysées, c'était à cause d'une autre barrière de CRS, il était trop tard quand ils ont appelé leurs collègues pour que cette barrière soit levée ...

Témoignage n°2 d'un autre membre de la sécurité, Patrick Magnan, de la Manif pour tous du 24 mars 2013 :

Nous avons été appelés à la rescousse après qu'il y ait eu un premier échauffement. Voici la vidéo de ce qui s'est passé juste avant notre arrivée :

<http://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=rsWTXszlKz0>

- On voit sur cette vidéo que des manifestants ont arraché une barrière et sont partis avec ; c'est à ce moment que les policiers sont sortis pour la récupérer (sans doute auraient-ils mieux fait de laisser!) et qu'il y a eu des jets de gaz.
- On ne voit quasiment aucun équipier de sécurité de la Manif pour tous. Là est le problème. Car les manifestants étaient au contact des forces de l'ordre. Lorsque nous sommes arrivés à faire un cordon de sécurité, cela a progressivement fait baisser la

tension, même si j'ai assisté à un nouvel échange de coups avec des CRS à l'occasion d'une tentative de franchissement de barrière. Les manifestants excités voyant qu'ils ne pourraient plus passer, sont partis vers l'avenue de la Grande Armée pour trouver un autre passage. J'ai pu constater qu'il y avait des manifestants vraiment vindicatifs et radicaux : sans doute des agitateurs habiles dont l'attitude m'a fait penser qu'ils étaient extérieurs à LMPT (mais plutôt dans les mêmes codes vestimentaires que les manifestants!), et également de bons pères ou bonnes mères de famille de tous âges, excités. Leur objectif étant d'aller sur les Champs Elysées.

- Il a manqué de quelques réflexes sur cette zone sécu : 1/ garantir la continuité du cordon sur toute la largeur en appelant davantage d'équipiers si nécessaire : un débordement et un contact bref et violent avec les CRS a eu lieu à cause de cela sur l'un des côtés. 2/ imposer un espace libre suffisant entre le cordon de sécurité LMPT et les barrières juste derrière.
- L'absence également de relais sonores sur l'avenue Foch permettant aux manifestants de suivre les discours et d'être informés sur ce qui se passait a pu créer une frustration contribuant à l'agacement.
- Je crois que la crispation de la communication des organisateurs de LMPT sur le lieu des Champs Elysées a contribué aux vellétés de débordement.

Témoignage n°3 de Dauphine Barrier, bénévole d'accueil le 24 mars 2013 :

J'étais bénévole accueil pour le secteur de la porte dauphine où nous avons pu constater que la circulation n'a jamais été arrêtée. C'était aux bénévoles de gérer la circulation alors que les manifestants sortaient en flux continu du métro et de l'avenue Bugeot et qu'ils rejoignaient la porte maillot. Les voitures arrivaient notamment de la contre allée de l'avenue Foch côté porte maillot. Aucun agent de police n'était là pour arrêter les voitures, les diriger ou protéger les piétons. J'ai demandé à un agent qui était sur sa moto et qui regardait, pourquoi la circulation n'a-t-elle pas été arrêtée et quand allaient-ils le faire ? Sa réponse m'a surprise : « nous n'avons pas reçu l'ordre d'arrêter la circulation. Les manifestants n'avaient pas à se trouver là. Le dispositif prévoyait qu'ils se trouvent porte maillot. Il n'était pas prévu que les manifestants passent porte dauphine. »

Témoignage n°4 de Béatrice Buisset à propos de la manifestation du 24 mars 2013 :

« Nous sommes arrivés vers 13h par le Métro Concorde. En remontant les Champs-Elysées, avec nos polos et drapeaux, nous sommes arrêtés plusieurs fois par les forces de l'ordre, qui nous laissent passer après discussion, ou après nous avoir demandé de ranger les drapeaux. Mais surtout ce qui m'a interpellée, ce à quoi je repense sans arrêt et ce qui me pousse à vous écrire, c'est que tous nous ont dit: "ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas de problème, ça va bien se passer" ».

« Nous avons attendu devant une barrière à l'angle de la rue Tilsitt et l'avenue Carnot. Le gros des personnes qui attendait étaient comme moi, des gens extrêmement frustrés d'avoir fait tout ce chemin et tous ces sacrifices financiers et d'organisation pour venir et se retrouver coincés derrière une barrière sans rien voir ni entendre. Soudain, mon mari qui était resté devant s'est fait jeter une barrière dessus par les forces de l'ordre, qu'il a dû tenir à bout de bras au-dessus de sa tête pour ne pas se la recevoir sur la figure... »

« Une fois la manif terminée, pour retrouver un métro nous avons suivi le flot vers le sud, et l'est, en changeant de direction sans arrêt à cause des barrages, et nous sommes arrivés sur les

Champs mais une seule rue conduisait aux Champs, que nous avons pu ensuite descendre en partie, pour se retrouver bloqués plus bas par un mur de camions ; les rues à notre droite et gauche étant barrées également. Nous avons eu l'impression de nous retrouver dans un cul-de-sac. »

« Plusieurs nous disent qu'ils savent bien que nous ne sommes pas des "méchants", l'un d'eux nous a dit qu'il préférerait porter notre polo plutôt que son uniforme de tortue ninja, d'autres nous indiquaient un itinéraire pour contourner le prochain barrage, nous avons à chaque fois plaisanté avec eux sur les chiffres officiels du 13 janvier, qu'ils contestaient tous. »

Témoignage n°5 de Vincent Peyrelongue sur cette manifestation du 24 mars 2013 :

« 13.30 : je remonte en famille les Champs-Élysées en famille pour rejoindre la manifestation. Les enfants (5 entre 15 ans et 8 ans) ont leurs sweats LMPT et leurs drapeaux des autres rassemblements. Les gendarmes en patrouille sur l'avenue sont venus leur demander de masquer leurs drapeaux ! Ils ne faisaient que marcher pour remonter l'avenue et ils n'étaient pas dans un cortège. »

« 17.00 : on repart dans l'autre sens pour rentrer à la maison. Les gendarmes et les CRS avaient entre temps installé du matériel anti-émeute digne de mai 68 et barraient le passage de certaines avenues aux personnes qui cherchaient simplement à rentrer chez elles. Avec une agressivité qu'ils n'auraient pas eue avec mes camarades de la CGT. Quand je leur ai fait remarquer cela, la réponse a été : si cela ne vous plait pas, vous pouvez aller habiter dans un autre pays ! »

Témoignage n°6 de Mathieu Poletti sur l'empêchement de porter les vêtements de la manif pour tous le 24 mars 2013 :

« Des CRS ont demandé à beaucoup de personnes de retirer leurs vêtements de La Manif et énormément de pancartes sous différents prétextes (avec confiscation), notamment que nous ne pouvions soi-disant pas les porter avant 14h pile ! »

Témoignage n°7 de Françoise de Casabianca, à propos de la manifestation du 24 mars 2013 :

« Nous étions, mes sœurs : 76 ans, 73 ans, moi-même 64 ans, une de mes filles, son mari et leurs 4 enfants, 10, 9, 7 et 4 ans avenue Victor Hugo dans le but de rejoindre la porte Dauphine, des policiers nous ayant dit que l'avenue de La Grande Armée était inaccessible car pleine. Nous suivons le flot, prenons la rue Paul Valéry et au coin de l'avenue Foch.

« Certains héros criaient: « C'est une honte, il y a plein d'enfants » et nous avons fait demi-tour tout suffoquant, tout pleurant. »

« Rue Rude, nous sommes tombés sur des policiers désemparés qui nous ont dit " ce n'est pas normal, l'information est remontée" et nous ont soignés extrêmement gentiment, nous proposant même un de leurs sprays. »

« Je suis allée hier au commissariat de l'avenue Mozart, 75016 pour porter plainte; le policier qui m'a agréablement reçue a passé moult téléphones à l'extérieur pour me dire que l'on ne pouvait porter plainte contre la police dans un commissariat de quartier, que je devais aller dans le XIIème et écrire au TGI ce que je n'ai pas encore fait car je travaille. »

Témoignage n°8 d'Oliver Marie Gaudin, à propos de la manifestation du 24 mars 2013 :

« Nous avons vu et ressenti la crispation des forces de l'ordre dépassées par le nombre, mais pas par l'agressivité des manifestants : j'ai vu des gens se promener, s'asseoir, patienter, discuter, chanter, jouer avec une guitare, avec une trompette... J'ai surtout vu beaucoup de personnes échanger paisiblement quelques mots avec des gendarmes ou des CRS. Vers 15h, toute la place a été barricadée de barrières anti-émeute. »

Vers 14h, nous sommes arrivés de la station Ternes à proximité de l'avenue de la Grande Armée. Celle-ci était déjà inaccessible. Des organisateurs (Tee-shirt jaune), nous ont indiqué que nous pouvions rejoindre l'avenue Foch en passant par le haut des Champs Élysées. Ce que nous avons fait sans difficulté, car comparé à ce qui s'est mis en place une heure plus tard le dispositif policier était alors très "léger" avec une dizaine de camions tout au plus. A ce moment-là, nous sommes entrés sans aucune difficulté sur la place de l'Étoile, avec un grand nombre d'autres familles, beaucoup d'enfants, de jeunes, de personnes âgées... Nous n'avons pas forcé le passage ni rencontré de résistance.

Témoignage n°9 de Christine Le Grelle, à propos de la manifestation du 24 mars 2013 :

« J'ai aussi vu les cars bleu marine de CRS et les cars blancs de la police stationner en masse et qui continuaient d'arriver par vingtaine..... L'un des policiers nous a dit que son unité était partie le matin même de l'Isère!!! »

« Il y avait des barrières partout, et nous étions si nombreux que nous étions écrasés contre ; à un moment (il devait être 15h30 - 16h), près de nous, une barrière a bougé et un goulet s'est formé; une centaine de personne, dont moi, s'est retrouvée sur la place de l'Etoile... »

« On a vu alors les policiers courir de partout vers " cette brèche dans leur dispositif" et repousser sans ménagement les personnes, les rejetant très brutalement sur ceux qui étaient derrière. Il y a à peine 2 ou 300 personnes qui se sont retrouvées sur la place de l'Etoile ; d'autres ont effectivement essayé de les rejoindre mais ont immédiatement été aspergés de gaz lacrymogènes comme s'ils étaient des voyous qui voulaient tout casser alors que l'on voulait seulement se retrouver tous ensemble au lieu d'être parqué comme des animaux... »

Témoignage n°10 de M et Mme. Richer de Forges, le 24 mars 2013 :

« Arrivés Porte Dauphine vers 14h30, nous avons été dirigés vers l'avenue Foch et étions dans la première partie du cortège. Arrivés devant les barrières (une rangée simple), les manifestants se sont tassés au point que les barrières ont glissé en avant sur un mètre environ. Gendarmes et policiers nous ont demandé de lâcher les barrières et de reculer. »

Témoignage n°11 de Daniel X, sur cette journée du 24 mars 2013 :

« Je suis arrivé avec ma fille en haut de l'avenue Foch vers 15 heures. La foule s'est trouvée bloquée par un barrage de gendarmes, protégés par des barrières métalliques, qui empêchaient l'accès à la place de l'Etoile, où l'on voyait pourtant des manifestants venus par ailleurs. »

« Plusieurs personnes, dont deux femmes de plus de 70 ans et un enfant d'environ cinq ans, ont été fortement incommodées tout près de nous. »

« Je tiens à souligner que la foule n'exerçait aucune violence contre le barrage et les hommes armés qui le tenaient. Elle demandait simplement à passer en scandant des slogans.

« Je considère ces tirs contre une foule de manifestants pacifiques de tous âges comme des brutalités inutiles. »

« Dans sa réponse aux interpellations, au Conseil de Paris, Monsieur le Préfet de Police a mélangé indûment les manifestants pacifiques de l'avenue Foch et les quelques dizaines de trublions qui se sont manifestés ultérieurement.

Témoignage n°12 de Camille Devilliers sur la journée du 24 mars 2013 :

Tous les manifestants, pacifiques, ont continué de scander les slogans habituels, en y ajoutant ceux-ci : "CRS / Commissaire, avec nous!" "Laissez-nous les Champs!", avec énergie mais avec le sourire, je peux vous l'affirmer. Aucun d'entre nous présents à ce moment-là n'a tenté de forcer le barrage. Nous étions tous statiques et respectueux de la présence des organisateurs (en chemises rouges) et des CRS. Nous ne touchions pas les barrières. Nous ne comprenions pas pourquoi la place de l'Etoile nous était refusée, car nous étions persuadés que le podium s'y trouvait. Aucun CRS n'a voulu nous répondre et aucun ne nous a enjoint de nous diriger vers la gauche, dans la petite rue de Presbourg qui menait à l'avenue de la Grande Armée. Personne ne comprenait pourquoi nous étions arrêtés, face à un barrage de CRS. Nous avons continué à manifester et à chanter. J'ajoute qu'il y avait autour de moi des gens de tous âges.

Soudain, l'un des CRS a lancé un gaz lacrymogène que ma plus jeune nièce (11ans 1/2) et moi-même, ainsi que tous ceux qui nous entouraient, avons reçu de plein fouet, sans doute à moins d'1m50. Nous n'avons rien vu venir, aucune injonction n'ayant précédé cet acte agressif.

Puis près de l'avenue de la Grande Armée et de l'avenue Foch, contrairement à ce qu'a dit M. Valls, nous avons entendu plusieurs détonations de grenades lacrymogènes, vu et senti la fumée des gaz s'élevant à plusieurs mètres de haut.

Témoignage n°13 de Constance de Magneral, RH de la Manif pour tous qui a recueilli quelques citations des manifestants réagissant aux événements du 24 mars 2013 :

« Hollande, quand ferez-vous des excuses publiques pour outrage et blessures aux enfants et pacifiques manifestants ? »

« Papa, va-t-on mourir ? » C'est la question que m'ont posée mes enfants, après avoir été gazés par les forces de police et de gendarmerie.

« Papa, les policiers, pourquoi nous ont-ils gazés ? Pourtant, normalement, ils défendent les gentils ? »

Mon fils de 10 ans ne cessait de répéter en pleurant : « Pourquoi la police qui doit nous protéger nous fait cela, nous n'avons rien fait !!! »

« "Je vous en supplie, ne m'obligez pas à faire ça", c'est la déclaration que m'a faite un policier, tomba à bras raccourcis, parce que j'ai eu l'imprudence d'être poussé contre les barrières, par la foule qui ne tenait plus dans l'espace scandaleusement petit, prévu par un gouvernement . »



Témoignage n°14 de Françoise Besson, avocate au Barreau de Paris, présente à la manifestation du 24 mars 2013 :

J'ai participé à la manifestation d'hier, en portant ma robe d'avocat.

N'ayant pu rejoindre le groupe des juristes, au début de la manif, ne pouvant accéder à l'avenue de la Grande Armée, totalement saturée, j'ai tenté de rejoindre l'avenue Foch par l'avenue Victor Hugo mais un barrage bloquait l'accès tant en direction de l'Etoile qu'à la rue de Traktir.

Alors que la foule devenait plus dense et demandait à rejoindre l'avenue Foch, ses premiers rangs (j'étais au 1er rang en train de discuter avec un gendarme) ont fait l'objet de projections de gaz lacrymogène, des pères de famille ont été molestés par certains gendarmes, et emmenés vers des camions en dépit de mes protestations courtoises mais fermes et des effets des gaz.

L'accès à l'avenue Foch a finalement été autorisé.

J'ai tenté d'accéder à l'avenue de la Grande Armée par la rue Rude, et après plusieurs essais infructueux, y suis parvenue.

La foule était si dense qu'une ouverture étroite avait sans doute été autorisée pour accéder à la Place de l'Etoile, quasiment vide vers 15h environ.

La place s'est remplie peu à peu sans jamais être comble, le gros de la foule restant massé derrière le podium de l'Avenue de la Grande Armée.

Sur la place, avec quelques autres confrères, j'ai eu vent du "gazage" de Christine BOUTIN, qui venait de se produire, puis assisté à celui, sans aucune sommation, d'enfants, de personnes âgées, de manifestants qui, quelques instants auparavant discutaient paisiblement avec les forces de police.

Pourtant, un CRS auquel j'avais posé la question aux alentours de 16h m'avait dit qu'il n'avait eu connaissance d'aucun acte de violence de la part des manifestants.

Plus tard, j'ai vu qu'un cordon de police venait de barrer la partie gauche (en venant de l'Etoile) de la rue de Tilsit: or des personnes cherchaient à quitter les lieux pour rentrer chez eux en traversant la place de l'Etoile: un passant m'a signalé que cela se passait mal et je me suis approchée avec deux confrères.

En effet, ceux tentaient de franchir ce barrage en ont été empêchés de la manière la plus brutale par des policiers, certains en uniformes, d'autres en civil qui ne portaient qu'un brassard rouge avec l'inscription "POLICE".

J'ai vu une policière "gazer", sans aucune sommation, des gens à bout portant, les pousser violemment jusqu'à les faire tomber tandis qu'un de ses collègues à brassard rouge les frappait avec un bâton.

Gazée à nouveau, je me suis interposée en disant à ces policiers qu'ils violaient les règles les plus élémentaires, en s'attaquant à des gens non violents qui ne cherchaient qu'à rentrer chez eux.

Cela n'a servi à rien. Je suis donc allée prévenir des CRS alignés pour interdire de contourner l'Arc de Triomphe par la droite: ils ne m'ont d'abord pas crue, puis certains paraissaient gênés, d'autres m'ont dit qu'il pouvait s'agir de "la milice de la mairie de Paris"!

Je leur ai dit que je ne manquerai pas de témoigner de ce que j'avais vu.

Certes l'accès aux Champs Elysées avait été interdit, mais en pratique, celui à l'Etoile a été autorisé en milieu d'après-midi parce que l'espace prescrit aux manifestants était notoirement insuffisant ce qui devenait dangereux pour eux.

On avait le sentiment, peu avant la fin officielle de la manifestation, que les forces de police se préparaient à tendre un piège aux manifestants qui, ne pouvant accéder à l'avenue de la Grande Armée, ni même à l'Arc de Triomphe, s'étaient massés sur la partie des Champs entre le barrage de CRS de l'Etoile et le Rond-Point, comme à ceux qui, sortant de l'avenue de la Grande Armée, seraient tentés de les rejoindre.

J'ai ensuite appris qu'en effet, nombreux sont ceux qui ont été gazés puis chargés sans sommation préalable, certains, matraqués, alors qu'assis, près du Rond-Point, ils discutaient et chantaient.

Pire, ils ont eu beaucoup de mal à s'échapper des Champs étant rappelé que la plupart des stations de métro proches demeuraient fermées et que la police barrait plusieurs rues adjacentes.

Comme tous mes confrères, professeurs de droit et magistrats présents, j'ai été choquée par les agissements des forces de police et parfois même de gendarmerie.

Comme eux je pense que cette manifestation n'était pas souhaitée par le gouvernement qui a tout tenté pour la désorganiser, provoquer des actes réellement répréhensibles de la part des manifestants et ainsi les décrédibiliser.

Or, je n'ai vu aucun manifestant attaquer physiquement les forces de police mais plutôt s'en défendre

Si les manifestants n'avaient pas été aussi corrects, les débordements auraient eu des conséquences nettement plus graves.

Pour résumer, j'ai assisté à un déni de démocratie, à la violation de règles élémentaires de notre droit, à des scènes choquantes.

Quant à ceux qui trouvent choquants d'y avoir emmené des enfants, je rappelle qu'il s'agissait d'une manifestation de familles pour défendre LA famille : celle du 13 janvier s'était bien passée parce que le gouvernement avait autorisé une quasi libre circulation.

Enfin, je n'ai eu vent d'aucun acte de vandalisme.

Témoignage n°15 de Stanislas de Guigné, juriste, présent le 24 mars 2013 à la manifestation parisienne :

Juriste, père de deux jeunes enfants, je participais dimanche 24 mars à la manifestation organisée à Paris contre le projet de loi Taubira. Plus précisément, j'ai emprunté pour rentrer chez moi la rue de Tilsitt vers 16h30, et il m'a donc été donné d'assister à un certain nombre de voies de fait commises par les forces de police.

Je suis frappé par le décalage entre ce que j'ai constaté sur place et les explications officielles du Préfet de Police et du Ministre de l'Intérieur.

N'étant pas le seul dans cette situation, je vous demande d'ouvrir une enquête ou, du moins, de faire état officiellement de plainte pour usage illégitime et disproportionné de la force publique.

En pratique, voici ce que j'ai observé de mes yeux (en attestent les photos jointes à mon dépôt électronique et, plus largement, nombre de vidéos et photos disponibles sur internet):

- alors qu'un gaz aérosol est un « outil individuel de défense des personnels quand ils sont agressés »¹, l'utilisation de ces outils a été largement disproportionnée à l'« agression » subie par les forces de l'ordre : rien ne justifie l'utilisation massive qui en a été faite, ni les violences occasionnées sur des personnes âgées et des jeunes enfants. J'ai vu de mes yeux des enfants hagards, les yeux rougis par la fumée âcre des ces gaz, devant leurs parents littéralement fous d'incompréhension. J'ai vu de mes yeux une dame âgée assise en état de choc sur un trottoir, expliquant avoir subi une charge de CRS. J'ai vu de mes yeux un vieux monsieur en pardessus se faire violemment bousculer par un CRS harnaché comme un chevalier teutonique. De quelle menace se protégeait-il, au juste ? Où est-elle, la « réaction proportionnée et mesurée » dont se flatte le Préfet ? ;

- quelques dizaines de manifestants ont pu avoir un comportement vindicatif et insolent, sans comparaison cependant avec d'autres manifestations revendicatives que les forces de police ont eu à encadrer (i.e. slogans raisonnables, visages non masqués, aucune dégradation des lieux publics, jets de projectiles rarissimes et limités à des objets non dangereux, absence totale de gourdins ou autres armes de poing...). Ce zèle à faire respecter l'ordre public, on aimerait le voir à l'œuvre dans d'autres circonstances que place de l'Etoile et face à des familles. De fait, riverain des Champs-Élysées, j'ai pu assister, en d'autres circonstances (matches de foot, notamment), à des mouvements de foule autrement plus agressifs et violents (slogans hostiles à la République, conduite de scooters à contresens sur la voie publique, agressions verbales...) sous le regard impassible de forces de l'ordre qui se gardaient alors bien d'intervenir pour si peu ;

- l'agressivité du dispositif policier (CRS défendant l'accès aux Champs-Élysées la matraque à la main comme s'ils étaient face à des commandos de punks nihilistes) était sans commune mesure avec la modération des revendications des manifestants et la réalité de la menace à l'ordre public. On comprend que l'outrance de ce dispositif ait pu exaspérer certains manifestants, déjà animés du sentiment assez net d'être dédaignés par leurs représentants élus.

Est-il courant de délimiter le périmètre « autorisé » d'une manifestation par des cordons de policiers suréquipés ? Le danger était-il si grand ?

Est-il normal de voir les forces de l'ordre recourir à des gaz lacrymogènes pour repousser quelques jeunes excités, alors même que se trouvent à proximité immédiate, bien visibles, des

¹ Citations extraites de l'intervention du Préfet de Police lors du Conseil de Paris du 25 mars 2013.

personnes âgées et des enfants, nullement provocateurs mais simplement victimes de la fébrilité et de la désorganisation des forces de police ?

Est-il acceptable d'avoir à constater que les autorités chargées du maintien de l'ordre public refusent avec persistance et mépris de prendre la réelle mesure d'un mouvement qui, une fois de plus, les a débordées de toute part ?

Fallait-il, pour dessiller les yeux du Préfet de Police de Paris, que des enfants soient meurtris ?

Témoignage n°16 d'Henri de la Brosse sur ce qui est arrivé le 24 mars 2013 :

« Ma grand-mère de 89 ans est venue manifester avenue de la Grande Armée. Elle est venue en vélo (oui, elle est en pleine forme ma grand-mère). Au bout d'une heure debout, elle était fatiguée et est repartie. Elle est donc allée chercher son vélo qui était accroché à quelques rues de là. Mais en passant au bout de l'avenue Foch, les CRS l'ont empêchée d'avancer. Je pense qu'ils ont dû prendre peur de cette vieille dame avec sa canne... Puis elle s'est retrouvée au milieu des autres manifestants qui se sont fait "gazer" par les CRS ! »

Témoignage n°17 de Valérie Aubin, sur des événements du 24 mars 2013 :

« Nous sommes restés bloqués à la Porte Maillot jusqu'à 15h30, au milieu de la foule. Il n'y avait aucune agressivité, on chantait parfois en chœur, on agitait nos drapeaux, rien de bien méchant, on attendait, comme tout le monde. »

« Quand nous avons entendu dire qu'il fallait reculer parce qu'il y avait trop de monde et que les avenues Foch et Carnot allaient être ouvertes, nous avons décidé de rejoindre l'avenue Carnot, car notre voiture était garée près des Champs. Nous avons contourné le Palais des Congrès et rejoint l'avenue Carnot par l'avenue des Ternes et la rue d'Armaille. Nous comptions contourner ensuite l'Etoile par la rue de Tilsitt. Nous sommes arrivés tout en haut de l'avenue Carnot à 15h45 et il n'y avait pratiquement personne, mais cela a commencé à se remplir doucement. Les CRS derrière les barrières étaient apparemment détendus, acceptant même de parler un peu avec certains. Et puis un groupe de jeunes est arrivé en scandant "Ouvrez ! Ouvrez!". Le visage des CRS s'est fermé. Ils se sont regroupés au niveau de ce petit groupe. »

Et quand, en plus, je lis (sur le site du Figaro, par exemple) que : "Manuel Valls rappelle également que les forces de l'ordre n'ont jamais utilisé de «grenades lacrymogènes» sur la foule, mais ont eu recours «ponctuellement» à des «gaz aérosols» pour disperser les manifestants les plus agressifs." C'EST FAUX !!! Nous sommes au moins 4 à pouvoir l'attester. Les gaz aérosols ne font pas d'explosion !!! Et les manifestants sur place n'étaient majoritairement pas agressifs. »

Témoignage n°18 d'Armelle Martin sur les événements du 24 mars 2013 :

Avenue Foch, la pression devenait plus forte, certains s'accrochaient aux barrières, sans toutefois chercher à les enjamber. Un CRS a donné un coup de poing à mon père parce qu'il criait de nous laisser passer, visiblement ses collègues n'approuvaient pas vu leurs têtes. On les a vus s'équiper en tenue anti-émeute et ils ont balancé des gaz

lacrymogènes à plusieurs reprises sans sommation d'aucune sorte... faisant refluer les premiers sur les reste de la foule compacte à l'arrière, bousculade qui a manqué de peu de faire des blessés... à chaque fois les manifestants (dont je faisais partie) revenaient calmement

contre les barrières chanter la Marseillaise ou crier « *liberté* », « *démocratie* », « *laisser nous rejoindre les autres manifestants* », « *on veut être vu et faire masse* », « *ils vont pas nous compter, on veut pas que ça recommence !* », etc. A plusieurs reprises il y a eu des jets de gaz sur des seniors, des ados, et des manifestants qui n'avaient rien fait à part chanter et crier... Le dispositif policier a plusieurs fois changé de physionomie, et nous avons vraiment cru qu'ils autorisaient la place de l'étoile au vu du monde... Bref je vous assure que nous n'avons pas bravé les forces de l'ordre, pour lesquelles nous avons du respect, et dont les membres étaient très sympas pour la plupart (surtout les gendarmes).

Témoignage n°19 de P. N. sur la journée du 24 mars 2013 :

« Alors que j'accompagnais le député Hervé Mariton qui est intervenu pour lancer un appel au calme et demander à quelques manifestants encerclés de ne pas tomber dans le piège tendu par le Gouvernement pour discréditer cette manifestation populaire. Avant cette médiation, M. Hervé Mariton avait pris soin de s'entretenir avec le chef du peloton de CRS qui nous laissa accéder jusqu'aux manifestants pour appeler au calme et éviter toutes provocations inutiles (Nous sommes arrivé coté CRS et avons traversé le dispositif policier pour accéder au manifestant) . Au moment où un dialogue était en train de s'établir entre l'élu républicain et les manifestants, les CRS chargèrent violemment sans le moindre avertissement. Coincé entre le cordon de CRS et les manifestants avec plusieurs journalistes TV pour parlementer, nous furent immédiatement écrasé par la violence et la soudaineté de l'attaque. Je fus écrasé et piétiné sans ménagement avec les deux journalistes qui se trouvaient à mes côtés. L'un d'eux quitta l'avenue en ambulance avec une caméra entièrement brisée. »

Témoignage n°20 de Cassien Thery sur ce qu'il a vu le 24 mars 2013 :

« J'ai pu voir M. Copé à 15m de moi essayant en vain de raisonner les forces de l'ordre. »

Témoignage n°21 de Marie Duthilleul sur les scènes du 24 mars 2013 :

« Nous discussions devant la palissade située près du Publicis Drugstore. Tout était calme, certains groupes s'étaient assis au pied de la palissade, les CRS filmaient avec leurs iPad par-dessus la palissade. A intervalles réguliers, les CRS envoyaient du gaz lacrymogène pour nous faire reculer. »

Témoignage n°22 de Charles-Edouard X. sur un fait du 24 mars 2013 :

« Un aveugle a été gazé à trois reprises. »

Témoignage n°23 de Michèle Schleiffer sur son vécu le 24 mars 2013 :

« Les gendarmes, probablement surpris par le flot de personnes, y compris de jeunes enfants, qui arrivaient par l'avenue Foch, ont utilisé les gaz lacrymogènes plusieurs fois contre nous (j'en ai pris deux fois) »

Témoignage n°24 d'Edouard Prost sur le 24 mars 2013 :

« Nous avons entendu des "pouff, pouff" que nous supposons être des déclenchements de grenades-bombes lacrymogènes, (et donc beaucoup plus agressifs que les pschiiittts des bombinettes tenues à la main par les forces de l'ordre). »

Témoignage n°25 de René de Laigue sur le 24 mars 2013 :

« J'étais à 30 m des barrières qui bloquaient l'accès à la Place de l'Etoile. Manif bon enfant. Subitement 5 à 6 bombes lacrymogènes éclatent près de ces barrières, sans qu'aucun cri ou mouvement n'ait laissé penser qu'il y avait un problème à cet endroit. Des manifestants refluent, touchés aux yeux. Je me plains au CRS qui bloque l'accès à la Grande Armée par la rue de Tilsit-Presbourg. Pour toute réponse il me dit : "Ne restez pas là, ça va chauffer. La foule entonne la Marseillaise en réponse à cette agression. »



Témoignage n°26 de Paul Ignatovitch sur la journée du 24 mars 2013 :

« Au bout d'un moment, on ne tient plus, on suffoque, on pleure. C'était d'ailleurs la gendarmerie qui "dégaina" la plus vite et non les CRD. Pour les bombes lacrymogènes la gendarmerie mobile a fait fort...

Témoignage n°27 d'Odile et Norbert Poinas sur la journée du 24 mars 2013 :

En partant, je suis allée voir les CRS pour leur demander comment c'était possible qu'ils aient pu gazer des familles. Ils m'ont répondu qu'il y avait « *trop de pression sur les barricades.* »

Témoignage n°28 de Quentin X. sur la journée du 24 mars 2013 :

Pris dans un mouvement de foule, j'ai été frappé dimanche dernier par plusieurs CRS alors que j'étais à terre : un coup de casque, un coup de poing, et de la lacrymogène dans le visage. A la suite de ces violences, les secours m'ont posé 3 agrafes dans la tête. J'ai déposé une main courante auprès de la Police des Polices.

Témoignage n°29 de François Ardant sur des faits du 24 mars 2013 :

Alors que des enfants jeunes ont été gazés, deux jeunes non identifiés sont montés sur l'avant et le part brise d'un véhicule de CRS, en haut des Champs Élysées, à 2 mètres de là les CRS ne sont pas intervenus cela a duré plus d'un minute. Justement à l'endroit et au moment où a été prise la photo qui fait le tour des unes des journaux sur les débordements. La procédure normale me semble-t-il est que les jeunes escaladeurs en ai été dégagés illico par les CRS justement d'un coup de spray lacrymogène. Non, on les a sciemment laissé faire, créant une montée de tension. Si les autorités cherchaient à créer des visuels sur le thème "les organisateurs ne tiennent pas la manif", ils ne s'y seraient pas pris autrement.

Témoignage n°30 de Christian Matton, sur la manifestation du 24 mars 2013 :

« Les gens qui se sont retrouvés sur la place de l'Etoile comme moi vers 16h30 – 17h00 l'ont fait sans aucunement forcer les barrages.

- La police a curieusement empêché les mêmes manifestants pacifiques de revenir dans le corps de LMPT, leur donnant à penser qu'ils étaient piégés sans savoir par où passer. Un des fondamentaux du maintien de l'ordre a ainsi été oublié, celui de toujours laisser une solution de sortie à la foule.
- Le commandement local a été soit incompetent pour apprécier ce qui se passait, soit désireux de provoquer l'incident. Or je rappelle avoir vu plusieurs commissaires parfaitement capables de faire cette appréciation avant les violences...
- Les CRS devraient être mieux formés à dompter leur stress et supportent mal la comparaison avec les gendarmes mobiles...
- Toutes les images que j'ai pu voir ensuite passer en boucle et relatives à ce créneau espace-temps montrent bien des gazages intempestifs, parfois contre des manifestants qui sont loin d'être au contact des forces de l'ordre (plusieurs mètres). Et surtout aucune image n'accrédite la thèse de manifestants agressifs et violents... Où sont les capuches, les foulards, les pierres, les boulons, les bâtons ? »

« Un commandant de CRS était là, j'ai parlé avec lui, il a reconnu avoir rarement vu « un bordel pareil... ».

Témoignage n°31 de Grégoire X. sur le 24 mars 2013 :

« Après avoir été orienté de la place Victor-Hugo vers l'avenue Foch par les organisateurs, je suis arrivé à l'angle avec l'avenue Malakof vers 14h40/45 alors que celle-ci venait d'être autorisée par la police et je me suis retrouvé par hasard donc dans les 20 premiers mètres du cortège qui se dirigeait tranquillement vers la rue de Presbourg. J'ai dû y arriver vers 14h50/55 et le premier gazage a eu lieu à 15h05, donc tout juste 10 min après notre arrivée, alors que nous ne faisons que scander nos slogans sans pousser du tout: femmes enfants (env. 10ans)

personnes âgées se sont fait gazées. Une personne âgée a même été battue à terre (pas vue mais entendu).

À 15h15, 10 min plus tard donc, 2ème gazage

À 15h35, 3ème gazage (+ 20').

A 15h45, 4ème gazage... (+10')

À force d'être gazé toutes les 10min, nous essayons de rejoindre le podium a la Grande Armée. Dans la rue de Presbourg, cela avance d'un seul coup et, avec le mouvement de foule, on se retrouve Place de l'Etoile sans avoir vu un CRS/gendarme sur le chemin. Ils nous ont ensuite coupe de la manif et nous interdisaient d'y retourner avec des séries de gazages, le premier je crois à 16h57, ils n'ont cessé jusqu'à la fin... Les horaires sont exacts car j'ai envoyé un texto à ma femme (qui était restée à la maison garder notre bébé) à chaque gazage. »

« Un CRS me dit alors que je lui demande en partant d'où venait les ordres, qu'ils viennent d'en haut, et là, son supérieur à côté le somme de se taire. »

Témoignage n°32 de Franck de Frias sur le 24 mars 2013 :

À 18h, lorsque vous avez décrété la dispersion de la manifestation, les forces de l'ordre ont donné l'ordre à ceux qui allaient vers l'est à pied (Dans mon cas, le musée d'Orsay) d'aller sur les Champs-Élysées. Cette foule, nombreuse, s'est pour autant retrouvée face à un mur de CRS. Pour traverser, il fallait revenir en arrière, faire un détour que le non-parisiens ne connaissaient bien sûr pas (en passant par les rues Marboeuf et François Ier par exemple). De plus, les CRS bougeant tout le temps, ceux qui l'ont fait ont pris beaucoup de temps. C'est donc les forces de l'Ordre qui sont responsables de la présence de nombreux manifestants sur les Champs.

Témoignage n°33 de Vincent Salette sur le 24 mars 2013 :

« J'étais sur les Champs de 17:15 à 20:15.

J'estime à environ 40.000 les personnes qui y sont passé.

A 17h00, un CRS en haut de l'av Marceau m'a indiqué que l'accès aux Champs était libre, ce qui était vrai (via la rue Galilée, la rue de Bassano ou l'av Georges V).

A 19h45, en bas des Champs, je demande à un Commandant de CRS comment cela va finir. Il me dit que la manif est autorisée (sic !!!) jusqu'à 20h00, et qu'alors, ils donneront par haut-parleurs l'ordre de dispersion.

A 19h55, les CRS ont parlé avec les 5 ou 6 journalistes présents.

A 20h00 et 1 seconde, sans aucune sommation ni par haut parleur, ni verbalement en direct, les CRS ont gazé les 2.000 personnes encore présentes, qui ne menaçaient rien du tout, dont les premiers étaient assis paisiblement.

C'est une manipulation de Manuel Valls pour que les média aient des images de violence qu'ils ont mis à la une. Ainsi, les idées de fond et le chiffre des 1,2 millions de manifestants ont été remisés en second plan. Cette manipulation a eu aussi lieu en d'autres endroits, et le fait que nous soyons allés sur les Champs n'est pas en cause.

Le GUD ne comptait qu'environ 15 à 20 personnes, et ils n'ont pu déployer leur drapeau jaune avec un logo noir que 5 minutes avant que des personnes de LMPT ne leur fasse replier (sans heurts). »

Témoignage n°34 de Françoise Faye sur le 24 mars 2013 :

« Nous étions là, en haut, devant l'Arc de Triomphe, côté gauche faisant le tour par la petite "ceinture" rue de Tilsitt, avenue Carnot, Friedland, pour aller vers les Champs-Élysées et reprendre un métro. Tout se passait très bien comme depuis le début de l'après-midi, lorsque tout à coup les CRS ont arrosé les marcheurs, pas très nombreux de ce côté-là, de gaz lacrymogènes sous prétexte qu'ils forçaient les barrages. CECI N'EST PAS VRAI.

A part cela, nous avons pu rejoindre les Champs-Élysées sans problème : il n'y avait pas besoin de forcer les barrages. De l'autre côté, nos enfants et leurs enfants étaient entassés, serrés contre les barrières. Cela devenait dangereux et les CRS ont pris l'initiative d'ouvrir les barrières et de faire passer ce trop grand nombre [les fameuses 100 voire 200 personnes qui étaient des familles et non des attaquants !!!] sur la partie centrale, préservée et vide et.... Oh ! Surprise lorsque'ils ont été dans cette zone, les CRS les ont aspergés de gaz lacrymogènes... parce avaient franchi la partie interdite !!!! »

Témoignage n°35 d'Annie Rousseau sur le dispositif du 24 mars 2013 :

« J'ai été témoin Avenue Carnot que des manifestants avaient reçus des gaz. Les manifestants étaient des civils. J'ai vu un prêtre en soutane blanche et grise pleurer, se frotter énergiquement les yeux, et chercher à respirer sous l'effet de ce qu'il avait respiré. Il était plié en deux. J'étais à 15 m des palissades gardées par les CRS. Des gens criaient, ulcérés pour les uns, apeurés pour les autres ou enfin sous l'effet des gaz. C'était tous des civils, des familles, des enfants, des jeunes des adultes des vieux. Toutes les petites rues qui étaient autour de l'Arc de Triomphe étaient bloquées par des palissades et les gens cherchaient à voir les écrans installés avenue maillot. »

Témoignage n°36 de Philippe Coiffard sur les rassemblements du 24 mars 2013 :

« A la dissolution du rassemblement tout le monde bien sûr cherche à regagner les stations de métro proches sur les Champs-Élysées, mais celles-ci étaient maintenues fermées. Comme la circulation sur les Champs-Élysées n'était également pas rétablie, forcément tout le monde les a envahis ! Et sans forcer de barrage en arrivant au niveau du Métro Georges V de chaque côté de l'Avenue (Et sans avoir été interdits de passage à ce niveau).

Et comme le gouvernement avait refusé que le rassemblement se fasse sur les Champs Élysées...le prétexte était tout trouvé pour que les forces de l'ordre interviennent au moindre prétexte. Pour moi c'était calculé pour tenter de discréditer le mouvement. Autour de moi j'ai vu des familles des gamins des plus jeunes et des plus vieux que moi qui n'avaient en rien l'apparence ni le comportement des casseurs... »

Témoignage n°37 de Thimothée X sur le 24 mars 2013 :

« A 17h15, nous devions repartir, nos bus étant sensés repartir à 17h30! Nous remontons l'étoile, prenons l'avenue Victor-Hugo où nous croisons beaucoup de monde bloqué par les CRS. 2 minutes plus tard, des amis veulent emprunter le même chemin, mais les CRS leurs bloquent le passage. Ils ont été pris dans un piège et devront attendre 18h pour pouvoir repartir de l'étoile, après avoir été violemment gazés par les CRS alors qu'ils tentaient seulement de repartir vers les bus. Plus tard, en rentrant chez moi, j'ai appris que les champs

n'étaient fermés que sur 100m, mais alors, pourquoi gazer des milliers de gens ? Pour protéger le Mac Do des Champs-Élysées ? »

Témoignage n°38 de B. X, fonctionnaire qui était à la manifestation du 24 mars 2013 :

« On suit le flot des manifestants qui ont l'air de rentrer chez eux (tout le monde est transi de froid et en a un peu marre) qui se dispersent par la rue de Traktir et on voit des policiers, qui nous confirment que nous pouvons en effet aller vers les champs. On s'y rend tranquillement décidés à n'y rester que 5 minutes "histoire de voir". Les policiers le long de la marche nous "dirigent" tranquillement par la rue de Presbourg puis la rue Arsène Houssaye jusqu'à nous faire signe d'entrer sur les champs par l'avenue Bertie Albrecht. Certains policiers laissent même passer quelques manifestants curieux qui veulent très tranquillement aller directement sur la place de l'Etoile au niveau de l'avenue d'Iéna et Marceau. Ils leur demandent l'autorisation et les policiers les laissent passer en ouvrant les barrières, comme si tout était fini. Nous, nous avons suivi le flux le plus important jusqu'aux Champs, par Bertie Albrecht. Jusque-là nous n'avons fait que suivre les indications de la police.

Vers 18h15, nous rentrons sur les champs, et nous voyons côté arc de Triomphe des estafettes de CRS qui se mettent en mouvement et qui semblent encercler ceux qui ont accédé tranquillement (pour ceux que l'on a vu rentrer par Iéna et Marceau) par le haut.

Ça sent le traquenard. On dit ça en rigolant et en se disant que ça n'est pas vraisemblable : il nous paraît impensable que la Police soit mal intentionnée. Puis nous souhaitons quitter les Champs. Nous rebroussons chemin vers Kléber, et là, d'un coup, les même policiers qui nous invitaient à passer se durcissent, et ferment le cordon au niveau de Bertie Albrecht. On sort de justesse, mais une femme qui arrivait tout aussi tranquillement que nous se fait plaquer contre un mur et arrêter sans qu'elle ne comprenne pourquoi : elle marchait comme si elle quittait la manif... Puis les autres, restés côté Champs qui veulent ressortir sont bloqués aussi. La nasse semble se refermer... »

Témoignage n°39 de Juliette Minard sur des événements du 24 mars 2013 :

« Nous étions donc bloqués en haut de l'avenue Foch, impossible de faire demi-tour, impossible d'avancer, mais il nous fallait bien rentrer... nous avons donc contourné, toujours en famille l'Etoile pour rejoindre un métro ouvert du côté des Tuileries. Nous nous sommes retrouvés sur les Champs que nous souhaitions descendre pour attraper le métro à la Concorde, mais arrivés en bas, nous avons été bloqués par un mur de CRS.

Les rues latérales étaient bloquées aussi...

Impossible de rentrer chez nous. Et puis tout d'un coup, devant les gens qui arrivaient pour rentrer chez eux, les CRS ont paniqué et ont lancé gaz lacrymo (deux vieillards étaient devant nous, notre amie enceinte était là aussi...), des "grenades" qui diffusaient des gaz ont aussi été lancées sur la foule (peu nombreuse et très diffuse, pas de quoi se sentir agressé par des casseurs). »

« L'un d'eux nous a même soufflé : "Nous sommes paniqués, si vous décidez d'avancer, nous serions écrasés, nous ne pouvons rien devant des milliers de personnes".

« Un policier à qui nous avons demandé comment rejoindre notre chemin nous a dit, je le cite : "L'Elysée se fait dessus, c'est la panique, nous ne sommes pas dimensionnés pour une telle foule". Effectivement, les CRS courraient dans un sens, puis dans l'autre, à l'écoute d'ordres contradictoires.

Témoignage n°40 de Marie Bénédicte de Chavagnac sur les restrictions du 24 mars 2013 :

« Alors que nous rentrions paisiblement rue de Monceau par les Ternes et la rue du Faubourg St Honoré, au niveau de la salle Pleyel, des CRS nous ont ordonné assez violemment de laisser nos drapeaux et pancartes au carrefour sous peine d'être refoulés !!! Ils étaient excédés et nous avons essayé d'obtenir un argument qu'ils ont refusé de nous donner! C'était comme ça et puis c'est tout! Ils nous ont rétorqué qu'ils ne discutaient pas avec des gens comme nous... Que la Manif appelait depuis le départ à aller à l'Elysée... Un de leurs collègues plus sympathique nous a dit qu'ils avaient reçu ces consignes dans l'urgence car un groupe LMPT marchait sur l'Elysée... Est-ce vrai ? Il nous a aussi avoué qu'ils ont été débordés par le nombre ce qui a rendu les CRS hargneux... »

Témoignage n°41 d'Astrid Baud-Roche sur un événement du 24 mars 2013 :

Selon un commandant de gendarmerie auquel je me suis permis la réflexion suivante : « *Vous dégainez bien vite* », ce n'était pas le cas. Il m'a d'ailleurs répondu : « *Nous ne sommes pas habitués à gérer ce type de rassemblement. Quand on met un nombre de personnes trop important dans un lieu insuffisant pour les contenir, c'est évident qu'il y a des débordements. Vous serez 10 000 pour la police mais en réalité vous êtes plus d'1 million, nous le savons, ils le savent. C'est le bordel partout dans la gendarmerie comme dans la police ; nous sommes gérés par des amateurs* ».

Témoignage n°42 d'un contrôle d'identité sans sommation 24 mars 2013 :

Hier après la manifestation j'étais devant l'Elysée, ni M. Hollande ni son secrétariat n'ayant daigné répondre à ma lettre, pas plus qu'il semblait disposé à écouter notre "manif". Je trouvais que c'était le meilleur endroit où aller. Ne vous inquiétez pas pour lui, l'Elysée était très bien gardé : rangées de barrières, alignement de fourgonnettes de CRS...

Mais pour y accéder, aucun problème : d'abord sur les Champs par l'avenue Balzac, nous n'avons croisé aucun CRS, et ensuite au bas des Champs : on pouvait passer des deux côtés d'espèces de gros chasse-neige vitrés et des rangs de CRS.

Certains, au tout début, ont essayé de franchir les barrières, (à peine une vingtaine de personnes, qui étaient visiblement mal organisées). Nous, nous étions simplement là à suivre le ballet des CRS quand ils nous ont encerclés, sans sommations (il paraît qu'ils ne doivent le faire qu'avant d'utiliser la violence). Des bulldozers contre des souris, la victoire n'est pas très glorieuse. Ils nous ont ensuite fait "dégager" un par un (certains les ont appelés à plus de correction et de professionnalisme y compris dans leur langage) Seulement ce n'était pas un vrai "dégagement" puisque nous avons été conduits près de camionnettes qui étaient déjà pleines pour partir au poste. Nous avons donc attendu près d'une demi-heure après palpations. J'en ai profité pour demander à la "flickette" comment ça va se passer avec les nouvelles lois du "gender", si je choisis d'être un garçon : serais-je palpée par un homme ou une femme ? Visiblement elle n'était pas préparée à la question. Réponse : "Ça dépend si une opération est prévue, sinon c'est à l'apparence. Mais de toutes les manières la procédure est valable." Elle m'a aussi dit que nous aurions à manger gratuitement, mais seulement si nous étions mis en garde à vue. Personnellement je préférerais que ce soit payant !

Après avoir tourné pendant presque une heure (nous avons eu le temps de nous prendre en photo) nous sommes arrivés dans un espèce d'entrepôt qui pouvait presque faire peur,

barbelés, barrières... Les dangers publics sont descendus, encadrés par un double cordon de CRS, dans la cour. Puis un par un, repalpatation, possibilité d'aller aux toilettes ! Contrôle d'identité (sans explications sur les conséquences des cases à cocher, n'étant pas une habituée de ce genre d'histoire, je l'ai regretté). Et voilà, nous avons tout de même ensuite dû attendre encore dans l'autre partie de la cour avant d'être escortés deux par deux vers la sortie.

"Désolé pour la soirée," m'a dit un policier en partant.

J'ai donc raté mon train, mais si vous aviez vu les bonnes têtes des braves Français qui étaient là, c'était plus grotesque qu'énervant. Un pauvre Portugais parlant à peine français qui passait par là avait été embarqué aussi.

Conclusion, la prochaine fois, il vaut mieux monter sur des grues, on est écouté ! ou être avec les Femens, on vous laisse partir comme ça !

Témoignage n°43 Une jeune femme renversée le 24 mars 2013 :

[Son avocat :] « Un certain nombre de manifestants, pressé de toutes parts, et constatant un mouvement de foule en direction de la place de l'étoile, croit pouvoir rejoindre l'avenue de la Grande-Armée par celle-ci. Il s'est avéré que le passage était en réalité fermé et que le mouvement de foule se dirigeait vers l'avenue Victor Hugo. Dès lors, face à l'ampleur du rassemblement qui rendait difficile sa canalisation, ce groupe de manifestants souhaitant rejoindre l'avenue de la Grande-Armée s'est vu contraint de déborder sur l'avenue des Champs-Élysées.

Si les manifestants présents sur les Champs-Élysées étaient pour la plupart calmes et pacifiques, les événements ont rapidement pris une tournure violente. Vers 19h, alors que l'atmosphère était encore sereine, les policiers ont soudainement démarré leurs véhicules en trombe, et de concert, effrayant ainsi les manifestants assis alentours.

Ils ont commencé descendre à vive allure de part et d'autre de l'avenue, formant ainsi un étai acculant les manifestants à rejoindre le bas de l'avenue. C'est au cours de cette opération qu'une femme a été victime de violences injustifiées de la part des forces de police.

Celle-ci, surprise, comme chacun, par l'opération soudainement déployée, a commencé à courir, devant les véhicules de police. Confiante dans la tempérance policière, elle se remet toutefois à marcher, n'imaginant pas une seconde que les forces de police ne ralentiront pas. Elle se fait alors dépassée dans un premier temps par la droite par un véhicule de police roulant à vive allure. Voulant l'éviter, elle se retourne vers la gauche mais heurte un second véhicule, dont l'immatriculation est relevée par des témoins, qui la double cette fois par l'autre côté en lui écrasant le pied droit.

La jeune femme a subi une entorse dont il est résulté une incapacité temporaire partielle jusqu'au 31 mars, puis prolongée jusqu'au 5 avril 2013 soit dix jours.

Il est évident que les forces de police ont à cette occasion, usé de violences illégitimes avec les circonstances que celles-ci ont été commises en réunion, par des personnes dépositaires de l'autorité publique et avec l'usage d'une arme par destination, un véhicule terrestre à moteur.

Par ailleurs, la disproportion de ces actes a choqué nombre de manifestants qui ont alors voulu filmer l'évènement. L'un d'entre eux, témoin des violences causées à ma cliente et voulant filmer la scène, a été interrompu dans son action par un jet de gaz vaporisé en pleine figure. Les policiers avaient visiblement très à cœur de faire en sorte qu'aucune image relatant les événements ne puisse être diffusée.

La jeune femme portera plainte contre X pour ces agissements ».

Témoignage n°44 d'une famille coincée le 24 mars 2013 :

« Arrivés au métro Trocadéro vers 15 heures, nous nous sommes retrouvés coincés place Victor-Hugo et avons réussi à nous retrouver en tête de cortège Avenue Foch, avec nos six enfants. Nous avons remonté l'avenue en tête du cortège et nous sommes retrouvés coincés devant les barrières en haut de l'avenue Foch, au niveau de la rue de Presbourg. Nous avons indiqué aux policiers que l'arrière continuant à avancer, nous étions de plus en plus opprésés face aux barrières, et que, la rue de Presbourg étant fermée par les CRS, nous étions pris en tenaille par les forces de l'ordre et les barrières installées.

Devant la pression de l'arrière et la tension naissante du côté des CRS qui devenaient menaçants, face à l'agressivité du commissaire de police, nous avons réussi à nous décaler vers la droite de l'avenue Foch avec les enfants.

Nous avons pu voir une première arrestation d'un homme qui s'est fait tabasser, après s'être fait arrêté par les policiers sans que j'en vois de motif. Les enfants, réellement impressionnés ont eu peur, mais nous ne pouvions bouger, les CRS bloquant la rue de Presbourg, nous empêchant de sortir malgré nos demandes réitérées.

Malgré tout, nous avons réussi à quitter le devant de la scène pour rester contre les barrières en haut à droite de l'avenue Foch, négociant avec les CRS de pouvoir sortir.

Les gens continuant à affluer du bas de l'avenue Foch, le nombre de personnes arrêtées par les barrières du haut de l'avenue Foch est devenu de plus en plus pressant, jusqu'à ce qu'un premier mouvement déclenche du côté des CRS une première série de gaz. Un reflux en arrière nous a permis de reculer d'une dizaine de mètres avec les enfants. À ce moment-là, ils se sont mis à tousser, éternuer, puis pleurer, des gaz ayant directement été lâchés dans notre direction. Nous avons alors réussi à reculer puis à partir, sans très bien savoir comment. S'il y avait eu un mouvement de foule incontrôlée, ça aurait pu être dramatique, mais les forces de l'ordre s'en moquaient éperdument : nous étions coincés, nous étions des manifestants dangereux, tant pis pour nous et pour nos enfants ! Nous avons croisé Laurent Wauquiez, à qui nous avons fait part de ce témoignage, avant que tout le monde ne parte dans la précipitation. »

Partie 2 : A propos des veillées entre le 24 mars et le 26 mai 2013



Résumé introductif des faits :

La plupart des témoignages rapportés ici relatent des faits survenus lors des « veillées ». L'objet de ces veillées est un rassemblement pacifique, principalement de jeunes filles et garçons, sur une place afin de méditer sur des textes pendant quelques heures. Le but n'est absolument pas de gêner la circulation, l'ordre public ou de faire du bruit mais au contraire, de se retrouver dans le calme afin de marquer pacifiquement une opposition à la loi Taubira et au « changement de civilisation » qu'elle prétend rechercher. Il convient aussi de noter que le but de cette action est de s'inscrire dans la durée. Par conséquent il n'y a pas de volonté de provocation.

On constatera donc un décalage particulier des forces de polices qui n'auront aucun ménagement, et qui useront de procédures assez humiliantes envers ces gens pour les disperser et les empêcher de se réunir ensemble le soir.

Les autres témoignages posent de véritables problèmes de discriminations au faciès. Des mères de famille, des enfants sont arrêtés pour port ostensible du symbole de « la manif pour tous ». Nous avons reproduit deux plaintes déposées, l'une d'un avocat lui-même arrêté, et une autre dénonçant des « *placements en garde à vue massifs et aveugles.* »

Témoignage n°45 d'une femme menacée et insultée le 4 avril 2013 :

« Mercredi soir vers 19h30, je suis arrivée près de l'Assemblée nationale. J'étais toute seule place du Palais Bourbon, en train d'envoyer des messages de mon téléphone portable. Je n'avais aucun signe distinctif sur moi et ai pu constater la présence de nombreux policiers place Edouard-Herriot où était organisé un apéro pour tous à 20h.

J'étais appuyée contre un potelet lorsque vers 19h55, une policière et un policier en civil arrivent et me demandent : « Vous êtes là pour manifester ? C'est interdit. Votre carte d'identité s'il vous plaît ? » J'explique que je suis seule et que j'attends des amis. « Un morceau de tissu rose qui dépasse de mon sac, qui pourrait être un foulard ou une écharpe, leur fait me dire : « Non, vous venez manifester et vous avez un drapeau dans votre sac, on vous a pris en photo. » Elle me demande de nouveau ma carte d'identité et m'explique que tout regroupement est interdit. « Je suis seule, vous appelez ça un regroupement ? » lui répondis-je. La policière me menace de passer quatre heures au poste, je finis par lui donner ma carte d'identité, qu'elle me rend immédiatement après. Le policier et deux gendarmes me raccompagnent en direction du métro.

En cours de chemin, je réalise que le policier en civil n'a pas de brassard et, comme sa collègue, ne m'a jamais montré la moindre carte. « Au fait, qu'est-ce qui me prouve que vous êtes bien un policier ? Je ne bouge pas tant que vous ne m'avez pas montré de carte. » L'homme m'affirme être dans la police et me tourne le dos, sans se retourner. « Je ne bouge pas tant que vous ne m'avez pas montré de carte » C'est alors que les deux gendarmes s'en prennent violemment à moi : ils me serrent le bras, me donnent des coups de pieds, me traitent de « pétasse », de « salope », me disent : « Ferme-là », « Ferme ta gueule », me tordent le pouce avec l'objectif manifeste de le casser, me secouent comme un prunier et me font tomber sur les marches du métro.

L'un se calme enfin tandis que l'autre continue. Un policier en civil regarde la scène sans intervenir. Sonnée, je lui demande s'il trouve le comportement des gendarmes normal ? Il refuse de répondre. « J'ai tout vu, je peux témoigner », me déclare un homme... »

J'espère que vous pourrez faire remonter ce cas, non isolé, de violence gratuite de la part de gendarmes. J'ajoute que j'ai également engagé une procédure de plainte. En témoignant de ce cas "symbolique", ce n'est pas pour moi que j'agis, ni parce que je suis haineuse envers ces gendarmes, mais pour notre pays qui se dégrade de jour en jour. Merci de faire diffuser le plus largement possible mon témoignage auprès de toutes les personnes que vous pourrez contacter, y compris à l'Assemblée nationale. »

Témoignage n°46 d'un contrôle d'identité long et musclé effectué le 14 avril :

« Le dimanche 14 avril, vers 17h30, boulevard Saint-Michel. Nous voyons avec mon épouse un attroupement de CRS ceinturant une cinquantaine de personnes, principalement des femmes et des enfants. Nous nous sommes approchés pour voir ce qui se passait et la raison pour laquelle ces familles étaient ceinturées. À cet instant, un deuxième cordon de CRS (ou de gendarmes), s'est constitué, afin d'encercler les personnes derrière le premier cordon. Les voyant nous bloquer le passage, nous avons demandé avec mon épouse de pouvoir partir, ce qui nous fut interdit, au même titre qu'un touriste et qu'une vieille dame, coincée par hasard alors qu'elle se rendait au Monoprix. Le passage nous fut refusé, sans raison autre que celle de notre présence. Nous nous sommes alors tous assis afin d'attendre que l'on nous invite à partir. Les forces de l'ordre nous ont alors demandé de nous lever afin d'aller dans un car. Nous avons protesté et avons demandé les motifs de cette interpellation. Nous n'avions aucun sigle apparent manifestant quoi que ce soit. Devant une insistance comminatoire, mon épouse

et moi-même nous sommes levés et sommes allés discuter avec les forces de l'ordre devant le car, qui ont refusé tout dialogue et nous ont enfermés dans le car. Une trentaine de personnes refusant de se lever se sont fait traîner de force jusqu'au car, hommes et femmes sans distinction, avec une grande violence, en particulier deux jeunes filles visiblement mineures.

Nous avons passé une trentaine de minutes dans un car surchargé, je crois que nous étions 57. Nous avons demandé de l'eau, de la ventilation mais tout nous a été refusé. Nous avons fini par quitter le boulevard Saint-Michel à très vive allure, accompagnés par des motards, sans aucun respect des normes de sécurité à l'intérieur du car ni respect du code de la route, ce qui m'a beaucoup inquiété au cas où le car aurait dû freiner vivement.

Le car est rentré dans une propriété de la SNCF, visiblement, étant donné les panneaux sur la porte d'entrée, puis s'est garé devant un grand grillage recouvert de fils barbelés.

Les hommes ont été sortis les premiers, et accueillis par des policiers qui nous ont dit avoir été appelés de-puis leurs rondes respectives. Après quelques longs moments d'attente dans la cour entourée de barbelés, nous avons été reçus les uns après les autres par des policiers qui se demandaient bien ce qu'ils faisaient là, étant donné que rien ne nous était reproché.

Nous avons, les uns les autres, dû décliner nos identités. Les policiers étaient plutôt bienveillants et tous nous ont témoigné de leur soutien, et de leur présence massive aussi bien qu'anonymes lors des différentes manifestations.

Refusant de signer le contrôle d'identité, l'officier de police en face de moi m'a indiqué que cela était tout à fait légal que je ne signe pas, et que cela ne pouvait prêter à conséquence, dans la mesure où ils déchireraient l'ensemble des formulaires une fois que nous serions partis.

Certains m'ont indiqué que le drame, pendant ces contrôles, était que la police de proximité n'était plus effectuée, et que cela avait un impact sur l'augmentation des actes délictueux, du fait de leurs abandons de poste.

Nous avons été relâchés vers 20h45, soit plus de deux heures après avoir été arrêtés, sans aucun motif.

En sortant, par groupes de quatre pour ne pas provoquer de regroupements, les CRS m'ayant raccompagné à la sortie en compagnie de mon épouse, d'une vieille dame et d'une autre mère de famille, nous ont clairement indiqué qu'il serait mieux pour notre sécurité de prendre un taxi plutôt que de nous rendre au métro Marx-Dormoy, le plus proche, étant donné notre "look".

Aucun motif d'arrestation, aucun motif décrit a posteriori, pas de charge évidemment retenue. Deux heures perdues pour un contrôle d'identité à 57, avec la pression s'un système policier très zélé. »

Témoignage n°47 d'une jeune fille à propos de la soirée du 14 avril 2013 :

« Témoignage fait de mémoire (je ne suis pas tout à fait sûre de l'exactitude des horaires !)

J'ai reçu un SMS le dimanche 14 avril me donnant rendez-vous pour un camping silencieux devant l'Assemblée nationale. J'étais en tenue de manifestante (sweat, drapeau de la Manif pour tous, une image en hommage à Samuel Lafont) mais dans un état d'esprit de protestation silencieuse. Nous avons réussi ce que nous voulions faire : un rassemblement silencieux et calme devant l'Assemblée. Il est environ minuit.

Vers 0h15, un inconnu drapé de son écharpe tricolore est venu nous prier par un appel au mégaphone de quitter les lieux sans exposer de motifs valables. Quelques-uns sont partis. Je suis restée dans l'attente de recevoir plus d'explications de ce monsieur. J'étais aussi motivée par la présence d'un député qui était venu nous apporter son soutien en parlant aux

journalistes et aux gendarmes. Je me sentais en sécurité, comme protégée par cet homme qui représentait l'autorité.

J'ai reçu trois fois l'ordre de partir. Mais j'ai refusé car je n'avais toujours pas eu de raison explicite et valable. On ne pouvait pas me reprocher le tapage nocturne ! Je me fais embarquer dans le camion de police sans me laisser faire.

Vers 1h10 nous arrivons au commissariat d'Aubervilliers (XVIIIe) après avoir chanté pendant tout le voyage. J'attends longtemps dans la chaleur avant de pouvoir sortir du camion.

Une fois sortie du camion, je me fais fouiller corps et sac à l'extérieur du commissariat. Puis une femme me fait rentrer dans le couloir du commissariat avec d'autres filles. Le policier qui surveille la porte m'interdit de fumer alors que ceux qui sont encore dehors le pouvaient. Puis après maintes protestations, il accorde la permission à l'une de mes amies. Comme celle-ci est allée fumer trop loin, il m'annonce que je ne pourrai pas. Puis il me dit que si je me tais pendant trois minutes, j'aurai la permission. Mieux vaut tard que jamais ! En somme, les échanges avec les policiers sont plutôt calmes et détendus. Ils n'ont pas souvent affaire à de la racaille de notre espèce, nous disent-ils d'un air amusé ! Nous n'avons pas non plus l'habitude de traîner dans des commissariats.

Je passe ensuite dans un bureau où on relève mon identité. On me demande si j'ai besoin d'un avocat ou d'un médecin, j'en demandé l'utilité (je ne savais toujours pas que j'étais en garde à vue). Le fonctionnaire chargé de remplir les papiers me répond que cela n'a aucune importance et que cela va juste retarder les procédures et donc notre sortie qui est fixée à 9h00, me dit-il. Ensuite, je retrouve d'autres compagnons dans une cellule "salle d'attente". Chacun attend le moment de se faire appeler. Quand j'entends mon nom, je me rends dans une petite pièce, escortée par deux policiers. Une femme m'y attend. Elle me demandé de vider mon sac, notant scrupuleusement toutes les affaires qui m'appartiennent sur une liste. Puis elle me dépouille du peu qui me restait sur moi : élastique à cheveux, montre, bracelet, foulard, et même soutien-gorge. Là j'ai commencé à comprendre qu'il ne s'agit pas d'un simple relevé d'identité. On ne m'a pourtant toujours pas dit que j'étais en garde à vue.

La liste terminée, j'entre dans la cellule des femmes. À peine la porte ouverte, je suis accueillie par les autres qui poussent des cris excités en guise de bienvenue. Il est environ 3h30. À ma grande stupeur, je m'aperçois aussi que les deux mineurs qui nous accompagnaient sont menottés sur des bancs.

Nous attendons que nos autres compagnes nous rejoignent en chantant des Choristes à la Marseillaise en passant par un hymne au PSG demandé par l'un des policiers.

Ce que je retiens de notre cellule, c'est que nous y étions sept filles entassées dans une cellule qui n'avait pas été lavée : il restait du vomi, des bouts de mouchoirs éparpillés. Je réussis cependant à m'endormir de 7h à 10h car j'ai le sommeil vraiment profond.

Je suis réveillée à 10h par le bruit qui m'entoure. La porte de la cellule est ouverte. J'apprends qu'un médecin, qui a examiné l'une d'entre nous, a exigé que l'on sorte de nos cellules car il trouvait inadmissible l'état dans lequel nous étions.

Nous pouvons enfin boire, ce qui nous avait été refusé jusqu'au paravant. Nous retrouvons les garçons dans le couloir. Ça me remonte le moral. Je découvre une nouvelle équipe de policiers, moins aimables que ceux de la nuit. Nous sommes tous assis dans les couloirs, exténués pour la plupart mais ravis de pouvoir enfin se retrouver. On se raconte le déroulement de la nuit. On passe aux toilettes : toilettes turques immondes, sans verrou ni papier toilette.

Vers 11h30, on m'appelle pour témoigner des faits. C'est seulement maintenant que j'apprends que je suis en garde à vue et que cela risque de prendre du temps avant que je puisse sortir. On nous annonce qu'ils peuvent nous garder pendant 24 heures c'est-à-dire jusqu'à 00h50. Après mon témoignage je reçois un plat pour mon déjeuner. Nous restons toute l'après-midi assis dans les couloirs. Bonne ambiance, mais je commence à craquer car

c'est dur moralement de rester enfermée sans pouvoir aller et venir à sa guise ou simplement se lever pour se dégourdir les jambes, car un policier est toujours là pour nous rappeler à l'ordre. Je commence à en avoir plus qu'assez : je suis même exaspérée. La peine qu'on nous inflige est démesurée par rapport à l'acte qu'on nous reproche. Heureusement les autres sont là pour me soutenir, on s'aide mutuellement.

À 17h on nous apprend qu'on peut enfin sortir : cris de joie ! Chacun attend avec impatience son nom. Je sors dans les premières... À ma grande stupéfaction, un grand groupe de personnes nous attend ainsi qu'un bon nombre de journalistes. Les retrouvailles sont joyeuses. On se retrouve assez émus dans un bar. Pas de deuxième fardeau à vue c'est sûr, mais le combat continue. »

Témoignage n°48 à propos de 67 campeurs se retrouvant en garde à vue le 14 avril 2013 :

« Ce soir-là, le 14 avril, après une idée spontanée du Camping Pour Tous ayant circulé en moins d'une journée par bouche-à-oreille, nous étions une petite centaine à nous retrouver place Edouard-Herriot, affluant par petits groupes des quatre coins de la place. Nous n'aurions jamais pu imaginer que 67 d'entre nous, jeunes et pacifiques, se retrouveraient en garde à vue pour des raisons politiques...

Vers minuit, les tentes, tapis de sol et autres paniers de pique-nique s'installent ; les campeurs quant à eux se regroupent et discutent ou jouent paisiblement aux cartes. Un mot d'ordre : silence & pacifisme, il ne pourra nous être reproché obstruction à la voie publique ou atteinte à l'ordre public (tapage nocturne par exemple). Aucune banderole ne sera déployée, ni aucun slogan scandé ; nous sommes déterminés à passer la nuit devant l'Assemblée, du moins à témoigner de notre ténacité devant cette institution forte de la France devant laquelle sera présentée en deuxième lecture le projet de loi autorisant le mariage aux couples homosexuels. Pour l'heure, les forces de l'ordre restent encore en faible nombre.

0h15 : les premières forces de l'ordre arrivent, fourgons et cars suivent, la place est cernée de toute part. Nous restons sereins, que pourraient-ils nous arriver pour avoir joué aux cartes sur une place qui en a vu tellement ?

D'ailleurs, le sénateur Pozzo di Borgo, devant les caméras de France 2 et i-Télé, vient nous soutenir et insiste sur l'aspect pacifique de notre rassemblement.

0h30 : première sommation, un représentant des forces de l'ordre, affublé de son écharpe tricolore qui nous intrigua quant à la qualité de cet homme, nous intime l'ordre de quitter les lieux.

Sûrs de notre droit, encore convaincus des valeurs de la justice de notre pays mais surtout déterminés, pétris de nos convictions et empreints de solidarité, nous nous resserrons, et ne céderons pas. Au pire, nous aurons un contrôle d'identité. Nous l'avons bien répété : "On ne lâche rien." Deuxième sommation, troisième sommation.

"Dernière sommation, nous allons faire usage de la force", expression bien ridicule comparée à notre calme !

0h50 : Les gendarmes mobiles nous encerclent et procèdent sans ménagement à notre interpellation. Cheveux arrachés, écartèlement des membres, pieds écrabouillés, rien ne les arrête tandis qu'escortés, traînés, portés, par un, deux voire trois CRS, nous rejoignons gaiement le panier à salade sous les vivats des campeurs !

À mesure de Marseillaise et slogans/chants tout droit sortis de nos répertoires scouts, en route vers la Rue de l'Évangile où se situe la Police des Transports, seul endroit pouvant accueillir les 67 dangereux campeurs que nous sommes.

01h35 : Nous voici arrivés au commissariat pour ce que nous pensions être un simple contrôle d'identité. Nous sortir du bus prend déjà un temps certain puis nous sommes parqués, tels du

bétail dans la cour, derrière des barrières métalliques. Sont entamées des conversations avec les CRS, certains ne nous cachent pas leur sympathie, leur soutien, voire leur amertume d’être là.

« *J’ai honte de porter cet insigne, pourtant raison pour laquelle je suis devenu gendarme.* »

« *J’ai l’impression de participer à un remake de la Rafle.* »

« *C’est courageux ce que vous faites, vous avez raison de manifester, continuez à vous battre la semaine prochaine, dans deux semaines, dans six mois s’il le faut.* »

« *Nous n’aurions jamais réservé un tel traitement pour des militants LGBT, ni mis en garde-à-vue pour si peu. Mais les ordres viennent d’en haut.* »

Nous ne savons pour autant trop qu’en penser, nous commençons juste à comprendre, au fur et à mesure des minutes qui passent, durant lesquels même fumer une cigarette semble être une immense faveur, que la nuit risque d’être longue. Nous restons cependant toujours dans l’ignorance la plus totale ; ordres et contre-ordres se bousculent, notre interpellation prend une tournure bien trop politique.

03h50 : trois heures après notre interpellation, je suis enfin présentée devant un agent de police judiciaire, parmi les dernières des campeurs. Le verdict tombe : mise en garde-à-vue pour “participation à un attroupement après sommation de dispersion”. J’ignorais que le code pénal prévoyait un tel délit !

L’officier de police judiciaire m’explique mes droits, ou plutôt évoque le traditionnel médecin-avocat-appel, mais à 4h du matin, qui pourrai-je appeler ? Pas d’avocat, il semble que cela réduirait nos chances d’être sortie vers 8/10h... Quelle naïveté ! L’OPJ ne cache pas l’absurdité de la situation et semble être compatissante.

Le rituel commence, comme si nous étions de vulgaires délinquants : questionnaire, fouille, dépouillement : des lacets des chaussures-bateaux, qui valurent à certains d’être pieds nus, aux soutiens-gorge des filles – nous aurions pu nous tailler les veines, dans un ultime geste de désespoir !

04h05 : Me voilà entassée avec 23 autres filles, de 18 ans à 24 ans en moyenne dans une cellule de 18m² où un résidu de vomi nous rappelle ses illustres précédentes locataires. Moiteur, froid, confinement... ces conditions sont bien dégradantes et humiliantes.

Nous essayons vainement de dormir, les unes sur les autres sur les quelques cm² de carrelage “propre” tandis que nos demandes les plus élémentaires, comme aller aux toilettes, boire ou avoir une couverture ne sont entendues qu’au bout de deux heures ! Et pourtant les policiers ne comprennent pas ce qu’ils font ici, “à faire du *baby sitting*”.

06h30 : le petit déjeuner arrive ! Quel petit-déjeuner ! Deux biscuits et une brique de jus concentré. Puis l’équipe du jour arrive, elle sera beaucoup moins conciliante ; il faut dire que nous avons épuisé notre répertoire de chants scouts et que, contrairement à ce que nous avaient annoncé les agents, nous ne serons probablement pas sortis pour 8h ; l’épuisement s’en ressent.

On nettoie enfin notre cellule, un matelas est apporté... Puis un deuxième.

Alors que les deux petites ouvertures de notre cellule ont été fermées, certainement parce que cela fatigue la relève de nous entendre réclamer de l’eau alors qu’elle voudrait tant poursuivre son petit déjeuner en paix, l’air devient irrespirable ; certaines font des malaises. Un médecin arrive. Indigné par nos conditions d’hygiène, il demandera que nous soyons mises en liberté dans le commissariat.

Nous y retrouvons alors les deux mineurs toujours menottés sur un banc carrelé ! 67 jeunes interpellés dans un commissariat, du jamais vu ! Et pourtant, nous serons bien sages !

10h00 : Apparaît enfin un policier un peu plus gradé, un peu plus compréhensif et certainement conscient de l’absurdité de notre situation.

« Il y a eu Mai 68, nous allons nous organiser. »

« Je suis avec vous, on partage les mêmes idées, mais il faut bien s’organiser. »

Les interrogatoires commencent, face à des agents plus ou moins ouverts d'esprit, plus ou moins marionnettes des instructions « venues d'en haut ». En réponse aux questions incongrues ou déstabilisantes, difficile de répondre prudemment. Au moment de m'emmener dans son bureau, le policier me dit, sourire en coin : « Comme les autres, c'est votre première garde-à-vue ? »

« *Nom de votre propriétaire, adresse ?* »

« *Qui est l'organisateur ? Comment en avez-vous eu vent ?* »

« *Etes-vous une militante ? Depuis quand manifestez-vous ? Quelles est la source de vos convictions ?* » [Comme si je ne pouvais être là que par embrigadement ...]

11h00 : Les députés Poisson et Mariton viennent faire un tour dans le commissariat ! Nous prenons l'ampleur de l'aspect politique de notre GAV et remercions chaleureusement ces députés dont la visite nous a rassurée : notre interpellation est désormais connue à l'extérieur !

12h45 : le déjeuner arrive ! À savoir, une barquette congelée dont l'étiquette indiquait qu'il s'agissait de lasagnes ; peu importe le contenu, nous avons tellement faim ! Evidemment, réchauffer 67 barquettes, cela prend du temps.

Une fois tout le monde servi, une *benedicite* s'élève ! Un moment qui marquera nos gardiens.

14h00 : les interrogatoires sont terminés. Le policier nous parle désormais d'une possible prorogation de notre GAV alors que nous pensions encore à 10h sortir vers 13h.

La tension monte, notre confiance donnée presque aveuglement dans ce policier diminue, les nerfs sont à vifs. Certains décident de prendre un avocat, puisqu'y renoncer ne ralentit manifestement pas la procédure, déjà bien lente par elle-même.

15h00 : Le temps passe... ou pas ; même les jeux de maternelle nous sont interdits par l'agent féminine qui aboie tout en continuant son déjeuner jusqu'à l'heure du goûter...

16h30 : Alors que nous restons alertes au moindre appel, porte s'entrebâillant, la bonne nouvelle tombe enfin : la libération est pour dans une heure, punis par un simple rappel à la loi ! Et nous entendons les sifflets des « Printemps Français » et soutiens LMPT venus nous accueillir. La dernière heure ne sera qu'allégresse, au grand désespoir des policiers qui doivent désormais gérer notre sortie.

17h45 : Parmi les dernières, je sors enfin ! Oui, avec le sourire comme ironiseront certains médias peu crédibles mais que la France profonde écoute malheureusement aveuglement.

Avec le sourire parce que fière d'être parmi ces 67 ; parce que même si ce ne sont que 17 heures de GAV, ils auront eu le mérite de montrer à toute l'Europe comment le gouvernement, d'une république adulée en Europe pour son soi-disant respect des droits de l'homme, traite ses citoyens.

Le rappel à la loi fut présenté comme étant similaire à un sursis : une autre interpellation pour des faits similaires nous vaudrait un aller direct à la case jugement. Mais il nous en faudra bien plus pour nous arrêter. Nos consciences éveillées, nous défendrons jusqu'au bout nos valeurs et idéaux, non pour nous-mêmes mais pour les générations futures. »

Témoignage n°49 sur le 14 avril 2013 d'une des 67 personnes présentes à la veillée :

« 67 personnes assises en silence place Herriot, 67 personnes encerclées par de nombreux CRS, 67 personnes embarquées pour manifestation non déclarée... Arrivés au commissariat, la police nous fait attendre un long moment à l'extérieur pour passer un par un dans les bureaux pour un relevé d'identité. Je me retrouve donc assise face à un policier qui m'annonce que je vais partir en garde à vue. Je reste souriante croyant qu'il me faisait une blague tellement la situation était absurde... Mais après avoir rejoint les autres, j'ai réalisé que le policier ne m'avait pas menti et que nous serions donc placés en garde à vue jusqu'au petit matin.

Je me fais donc fouiller par une policière qui me demande de retirer mes bagues, bracelets, colliers, soutien-gorge, lacets etc. puis je rejoins les 23 autres filles dans une cellule : je remarque une odeur désagréable à l'intérieur, en effet, une jeune femme avait avant nous vomi dans la cellule et la police n'avait pas pris le temps de nettoyer. Non seulement l'odeur était désagréable mais l'espace était restreint. Nous étions 24 dans une cellule d'à peu près 20 m², nous n'avions donc pas toutes la possibilité de s'asseoir. La police a dû nous apporter des matelas pour que nous puissions nous assoir par terre mais impossible de nous allonger pendant plus de 9h. Nous réclamions de l'eau et ce n'est qu'au bout de quelques heures qu'une policière nous a apporté 1 litre d'eau pour 24 personnes... De temps en temps, nous avions la possibilité de passer aux toilettes. Nous avons réclamé du papier toilette à la policière mais celle-ci nous a répondu qu'elle ne faisait pas partie de l'équipe d'hygiène donc nous devons nous débrouiller sans.

À l'extérieur, deux mineurs étaient assis sur des bancs et menottés. Ils n'avaient donc pas la possibilité de s'allonger. En passant devant eux je remarquais qu'ils étaient frigorifiés (alors que nous suffoquions dans notre cellule). Je dus donner mon sweat à l'un des deux mineurs pour qu'il ait plus chaud.

9h du matin, un médecin passe et exige que l'on soit tous sortis de nos cellules. Nous nous retrouvons donc tous ensemble dans les couloirs sous l'œil étonné des policiers. L'un d'entre eux, les larmes aux yeux, arrache son insigne devant nous en expliquant que c'est une honte de nous faire subir cette garde à vue. Chacun à notre tour, nous sommes appelés pour se faire auditionner. Pendant ce temps-là certains dorment, d'autres chantent, la bonne humeur des uns reconfortent les autres.

12h passé, nous pensions être sortis depuis longtemps mais la police nous explique que nous allons devoir déjeuner sur place. Malgré le découragement, nous tâchons de garder la bonne humeur et discutons entre nous.

17h30 : enfin voilà le moment de sortir. Nous sommes appelés chacun notre tour pour récupérer nos effets et sortir calmement. À l'extérieur, quelle fut notre joie de voir tout un comité d'accueil nous attendant, certains depuis 9h du matin !!

En rentrant chez moi, j'avais du mal à réaliser ce qu'il m'était arrivé. J'ai dû rejoindre 4 amis, faisant aussi partie des 67, pour y trouver un véritable reconfort. Bref, je pourrais dire à mes petits-enfants qu'à l'âge de 19 ans, j'ai passé 17 heures de garde à vue pour m'être assise sur la place Herriot !

Témoignage n°50 d'une personne souhaitant rester anonyme sur sa soirée du 14 avril 2013 :

Nous sommes arrêtés vers minuit, place Edouard Herriot, sous l'œil des caméras de l'ensemble de la presse nationale. Placés manu militari dans un "panier à salade", nous sommes emmenés au commissariat du XVIII^e, rue de l'Évangile.

Placé dans une camionnette avec un autre "campeur", je discute avec les gendarmes mobiles. Ceux-ci sont clairement avec nous, même si leur devoir de réserve leur interdit de le dire publiquement. J'ai un peu mauvaise conscience que nous leur fassions ainsi jouer le mauvais rôle, les obligeant à s'en prendre à la partie de la population qui les soutient le plus.

Vers 3h30 du matin, je me fais notifier mon placement en garde à vue. L'OPJ me demande si je souhaite consulter un avocat ou un médecin, prenant bien soin de me préciser gentiment que cela ne sert à rien et me fera perdre du temps. Étant encore novice à ce moment-là, je ne me méfie pas et ne prends pas d'avocat. Je le regretterai par la suite.

On me retire toutes mes affaires personnelles, montre et lacets de chaussures inclus, à l'exception de mes vêtements.

Je suis placé avec les hommes dans une cellule de 20 m² environ, les filles étant placées dans une autre. Il n'y a ni matelas ni couvertures, nous devons dormir à même le sol ou sur un banc en pierre. Comme il n'y a pas d'aération et que nous sommes nombreux, la cellule se transforme vite en sauna, le gardien nous permettant juste d'ouvrir la porte de temps en temps pour aérer.

Pendant la nuit, ne pouvant pas dormir vu les conditions, nous discutons beaucoup. La plupart n'ont jamais eu à faire avec la police, et ne sont pas encartés politiquement. Au bout d'un moment, entendant des chants monter de la cellule des filles, nous reprenons en cœur les paroles. Voir que les filles gardent le moral nous aide à tenir.

Pendant la nuit, discutant avec l'un des gardiens, nous apprenons que l'agresseur de Samuel Lafont se trouve dans une cellule près de la nôtre. Commentaire du gardien : « Si ça ne tenait qu'à moi, il serait dans la même cellule que vous, ou alors raide mort sur le sol. » Et un peu plus tard dans la conversation : « Je ne me suis pas engagé dans la police pour faire ça. Vous savez, chez nous aussi ça commence à chauffer, pour l'instant on exécute les ordres, mais il arrivera un moment où ça ne sera plus le cas. »

Le matin, nous n'avons pour tout petit déjeuner que deux galettes St-Michel et une brique de jus d'orange chacun.

Dans la matinée, on nous autorise à sortir des cellules et à nous installer dans les couloirs. Nous nous asseyons les uns à côté des autres sur les bancs ou par terre, comme dans les classes découverte de notre enfance. C'est là que nous découvrons que les deux mineurs qui sont avec nous ont passé la nuit tous seuls, menottés à un banc.

Au déjeuner, nous avons des plats préparés réchauffés au micro-onde : poulet-riz pour les uns, lasagnes pour les autres. Les gardiens ne s'attendaient clairement pas à devoir nourrir autant de personnes en même temps.

En début d'après-midi, nous voyons passer le député UMP Hervé Mariton, qui visite les cellules avec un officier. Nous ne pouvons pas lui parler, mais sa présence nous remonte le moral, nous montrant qu'à l'extérieur on ne nous oublie pas. Une fois encore, je tiens à le remercier pour sa visite.

L'après-midi s'éternise. Le pire est l'incertitude : impossible de savoir quand nous allons sortir. La tension monte avec les gardiens, nettement moins sympathiques que l'équipe de nuit. Je réfléchis au moyen d'expliquer mon absence au travail à mon responsable, que je n'ai eu aucun moyen de prévenir.

Vers la fin de l'après-midi, un OPJ arrive et nous annonce notre libération, assortie d'un rappel à la loi. Nous récupérons nos affaires et sortons du commissariat par groupes de 10, sous l'œil des caméras. Je n'oublierais jamais l'accueil de nos amis venus nous attendre. Je demande une cigarette et aspire avec délice la fumée : première clope depuis 18 heures.

Nous partons boire un verre dans un café pour nous remettre et échanger nos numéros. Au bout d'une heure, je rentre chez moi, bien décidé à retourner sur le terrain après une bonne nuit de sommeil.

Depuis ce jour-là, nous sommes les 67.

Témoignage n°51 d'un autre des 67 personnes interpellées le 14 avril 2013 :

Dimanche soir, nous étions une centaine d'irréductibles manifestants déterminés à passer la nuit devant l'Assemblée nationale pour protester contre le projet de loi du « mariage pour tous » de manière pacifique. Pas de sifflets ni de slogans tapageurs, nous avons planté trois tentes et jouons paisiblement aux cartes. Aux alentours de minuit, trois cars de CRS se garent le long de l'Assemblée nationale. Un jeune commissaire de police nous demande de nous disperser. Nous sommes alors soutenus par l'intervention providentielle d'un sénateur, M.

Pozzo di Borgo, habitant l'un des immeubles avoisinant. Il prend notre défense et explique aux policiers qu'il voit régulièrement des manifestations devant l'Assemblée sans que pour autant la police n'intervienne. Mais rien à faire, malgré la présence d'i-Télé et de France 2, la police nous donne le choix entre une dispersion rapide et un petit voyage en fourgonnette pour un contrôle d'identité. Troisième sommation, un cordon de CRS nous encercle et se resserre. On ne lâche rien, nous restons assis par terre en nous tenant par les bras en signe de résistance pacifique. Dans cette atmosphère surréaliste, les CRS nous empoignent un à un avec plus ou moins de délicatesse. Nous sommes 67 à être embarqués par les policiers, il est minuit cinquante.

Arrivés au commissariat du XVIIIe, commence une succession d'attentes interminables... Nous sortons les uns après les autres, au compte-goutte. C'est enfin mon tour. Je suis fouillée par une femme qui regarde méticuleusement dans mon sac... Nouvelle attente, cette fois dans le couloir d'entrée du commissariat. L'autre partie du groupe patiente dans la cour. Les entrevues commencent aux alentours de deux heures trente du matin. Vers trois heures, c'est mon tour. J'apprends alors que je suis... en garde à vue ! Premier mensonge, on nous a tous embarqué au poste pour un simple contrôle d'identité et j'apprends à trois heures du matin que nous sommes tous en garde à vue depuis deux heures déjà ! Aucun d'entre nous n'en avait été informé, les policiers eux même n'en reviennent pas. En garde à vue pour avoir joué aux cartes devant l'Assemblée nationale !

Le fonctionnaire qui s'occupe de moi me fait alors remplir les papiers de circonstance. J'ai sommeil, j'essaie de rester lucide, je demande un avocat, on m'explique que cela ne sert à rien, j'insiste. En parfaite santé, je néglige de demander un médecin, première erreur. J'hésite à signer, on me dit que c'est dans mon intérêt de le faire, nouveau mensonge, je signe naïvement, deuxième erreur. On me conduit ensuite dans une salle recouverte de carrelage blanc où d'autres jeunes du groupe attendent également. Les deux CRS qui m'escortent tentent un peu d'humour, « attention, voici une dangereuse manifestante » ! Sous bonne garde, on m'emmène dans une petite cellule où on me retire tout ce qui est en ma possession, montre, portable, ceinture et même mon soutien-gorge de peur que je ne m'étrangle avec ! Je parviens tout de même à cacher mes lunettes dans une des manches de mon pull ainsi que mon élastique à cheveux. On me conduit ensuite dans une pièce exiguë sans lumière. Nous serons vingt-quatre filles à passer la nuit entassées dans cette petite salle très mal aérée où des restes de vomi n'ont pas été nettoyés. Nous ne pouvons pas toutes nous allonger. Nous n'avons le droit d'aller aux toilettes qu'une par une, escortée par une femme, la porte est alors ouverte, cela fait pénétrer un peu d'air frais et nous permet de mieux respirer. Au milieu de la nuit, ils nous font sortir pour nettoyer la pièce. L'un des policiers que nous interrogeons nous déclare alors: « J'ai honte de ce que je fais ! Je devrais être en train de m'occuper de meurtres et de viols, mais on m'a appelé ici en renfort pour garder des jeunes inoffensifs ! » Au cours de la nuit, les ordres contradictoires se succèdent, certains nous disent que nous serons relâchés au matin, d'autres nous apprennent que nous allons être répartis dans les commissariats parisiens pour être auditionnés. 7h30, on nous donne deux gâteaux secs et un jus de fruit en guise de petit déjeuner. Puis ils ferment l'une des deux ouvertures qui permettaient d'aérer la salle pour ne plus entendre nos réclamations. L'air devient irrespirable, heureusement que la porte est ouverte de temps en temps pour nous permettre d'aller aux toilettes. Le médecin passe et constate la situation sans pouvoir rien faire. Il est peut-être déjà huit heures quand un policier un peu plus gradé fait son apparition et fait sortir la moitié des filles de la salle. Nous pouvons enfin respirer ! Les conditions s'améliorent nettement, la pression se relâche petit à petit, nous sommes bientôt tous assis dans la grande salle de garde à vue, nous pouvons même aller aux toilettes sans escorte ! Cependant, quand la commissaire en chef fait son apparition, l'officier qui nous a laissé sortir se met à hurler des ordres incompréhensibles, « taisez-vous, restez assis... » Une fois la commissaire partie, il nous

explique en riant, « c'est ça l'autorité de façade, bienvenue en France ! » Les auditions commencent en fin de matinée. Pour le déjeuner, on nous sert une barquette de lasagnes (goût « petit pot de bébé »). Je suis la dernière à être auditionnée, il est déjà 14h30. Dans l'après-midi, Frigide Barjot accompagnée d'une escorte de caméras et de « dangereux manifestant LMPT » fait son apparition devant le commissariat du XVIIIe et demande notre libération. Il est environ 13h30 quand MM. Mariton et Poisson pénètrent dans la salle de garde à vue pour nous parler et nous soutenir. Les premiers d'entre nous sont relâchés à 17h00. On me remet mes effets personnels avec « un rappel à la loi » en cadeau d'adieu. Quand je sors enfin du commissariat, il est 18h00. On ne lâche rien !

Témoignage n°52 corroborant les faits du 14 avril 2013 :

« Je ne me souviens pas de tout très bien, mais je vais faire de mon mieux

Nous avons été arrêtés vers 00h50 et quitté les lieux à 01h10. Les gendarmes nous ont fait monter dans un car de police, espace bien trop réduit pour le nombre que nous étions, il faisait très chaud. Nous sommes arrivés au commissariat du XVIIIe à 01h30. Nous sommes descendus du car à 01h45 puis nous avons été fouillés. L'attente interminable, où tout le monde pensait qu'il ne s'agissait que d'un simple contrôle d'identité, a commencé. En effet, notre notification de garde à vue n'a été faite qu'à 03h25, on nous a dit qu'on nous gardait seulement jusqu'au lendemain matin.

On nous a ensuite fait passer au fur et à mesure, dans une salle en attendant que les précédents passent à l'inventaire avant d'être mis en cellule. Quand est arrivé mon tour, on est venu me chercher puis dans une petite salle avec la porte ouverte, on m'a demandé de retirer mes bijoux, mes lacets, ma ceinture, mon élastique et mon soutien-gorge. Ensuite l'inventaire de mes affaires été fait et je n'ai pas échappé à une moquerie sur la photo de ma carte d'identité parce que "on est aussi là pour rigoler" selon elles !

On m'a menée en cellule où les 23 autres filles s'entassaient déjà. L'odeur était insoutenable, un des coins de la pièce était souillé de vomi, le ménage n'avait pas été fait depuis un moment... La cellule était déjà très petite, c'était encore pire avec ça. L'équipe de nuit a été plutôt sympa avec nous, ils ont accepté que le ménage soit fait après plusieurs demandes de notre part, mais lorsque l'équipe du matin est arrivée, les choses ont changé, ils nous ont confisqué les bouteilles d'eau que nous avions lorsque nous leur avons demandé s'ils pouvaient nous les remplir (deux petites bouteilles d'eau pour 24 personnes !).

La fatigue et l'exaspération a vite commencé à se faire sentir, j'ai commencé à avoir froid, alors qu'il faisait une chaleur à crever dans les cellules, on m'a donné une couverture (dégoûtante) et j'ai un peu dormi, assise, la tête sur les genoux, faute de place. On nous a donné un "petit déjeuner" : deux gâteaux et une petite brique de jus d'orange.

Le médecin est arrivé et a demandé que les cellules soient ouvertes car les conditions étaient mauvaises : trop de monde dans des cellules trop petites. Nous pouvions circuler à peu près librement dans le couloir, c'est là que nous avons découvert que les deux mineurs du groupe étaient séparés, à l'écart et menottés à un banc !

Le député Hervé Mariton est passé nous voir.

J'ai été auditionnée vers 11h. On a pu manger vers 12h. En fin d'après-midi, on nous a fait asseoir par terre contre le mur dans le couloir. La tension avait bien monté, on se disputait pour rien, certaines filles ont pleuré.

En fin d'après-midi, on nous a enfin annoncé que nous allions être libérés. Nous nous sommes tous levés, heureux d'entendre cette bonne nouvelle. Mais on nous aussitôt intimé l'ordre de tous nous rasseoir contre le mur et d'attendre d'être appelés. Lorsqu'on m'a appelée, je me

suis levée, j'ai vérifié mes affaires avec le policier qui m'a ensuite fait signer plusieurs papiers, dont le rappel à la loi ci-dessous.

Les policiers ont attendu que nous soyons dix pour nous faire sortir. Dehors, un comité d'accueil nous attendait : amis, membres du Camping Pour Tous mais aussi journalistes qui nous ont assaillis...

Témoignage n°53 toujours sur la soirée du 14 avril 2013 :

Toujours en lutte contre le projet de loi visant à légaliser le "mariage gay", je réclamais de l'action j'ai été servi au-delà de mes espérances...Voici quelques éléments vus de l'intérieur sur l'action de dimanche soir place Édouard Herriot et sur les 17 heures de garde à vue qui ont suivi. Le rassemblement spontané consistait à camper place Herriot près de l'Assemblée nationale. Il se voulait totalement pacifique et silencieux pour n'importuner personne. Parmi les participants, un bataillon très motivé lié à la paroisse St-Eugène était sur place : peut-être les effets de l'homélie de ce dimanche de l'abbé Iborra ?

Après avoir déplié quelques tentes nous avons vu arriver les gardiens de l'AN qui ont ensuite alerté les CRS ou les gendarmes mobiles. Le sénateur Yves Pozzo di Borgo est venu nous manifester son soutien et a tenté de parlementer avec les gendarmes, sans succès. Les sommations sont arrivées très vite et l'ordre d'arrêter tous les manifestants a été appliqué en quelques très brèves minutes. Nous avons formé une chaîne humaine que les gendarmes ont dû briser assez violemment en nous soulevant un par un jusqu'à nous embarquer. 70 d'entre nous se sont donc retrouvés dans un "panier à salade", parfois traînés par terre par les gendarmes, à aucun moment l'ambiance totalement pacifique et bon enfant n'a été assombrie, nous avons traversé Paris en direction de la rue de l'Évangile en chantant tous les tubes des chants de tradition et des chants liés à LMPT. Après plusieurs heures d'attente nous avons tous été mis en garde à vue pour 24 heures, pour avoir refusé de disperser un attroupement après sommation de dispersion. S'en sont suivies les démarches habituelles mais nouvelles pour chacun d'entre nous, la fouille en règle, la privation de tous les effets personnels (chevalières, médailles, ceintures, lacets soutien-gorge pour les filles, etc.) Nous avons tous été enfermés dans des cellules beaucoup trop petites (les filles jusqu'à 25 dans la même cellule, les garçons environ une vingtaine par cellule) ces cellules sont sales et très peu ventilées ce qui crée une atmosphère surchauffée et moite au point de voir la condensation suinter sur les murs, et très vite irrespirable. Il faut attendre de très longs quart d'heure pour espérer accéder aux toilettes pour soulager ses besoins personnels et espérer avoir accès à un robinet pour boire (il n'est pas prévu de donner de l'eau à boire dans les cellules... !) Toujours très en forme de nombreux chants scouts et de tradition ont été entonnés par des manifestants plus en forme que jamais dans chaque cellule jusqu'à une heure très avancée dans la nuit. La nuit a été extrêmement courte pour ceux qui n'ont pas fait une nuit totalement blanche ; en guise de petit déjeuner, un biscuit pour chacun et une mini briquette de jus d'orange, bien petit réconfort pour attaquer les interrogatoires individuels très poussés (avez-vous un compte *Facebook*, participez-vous habituellement à des manifestations, comment avez-vous eu connaissance de cette action...) et les prises d'empreintes et photographies pour le fichage. Certains s'étant indignés des conditions extrêmement pénibles de notre détention auprès du médecin, celui-ci a exigé que nous soyons désormais détenus non plus dans les cellules mais assis par terre dans les couloirs afin de pouvoir respirer un minimum... Bavardages, mondanités et chants reprennent leurs droits pour quelques heures encore ! Le déjeuner sera extrêmement frugal et au regard de nos conditions de détention. Un grand *bénédictine* chanté par les gardés à vue nous a tous unis dans la prière. Le début d'après-midi a été marqué par la visite des députés Mariton et Poisson qui ont été largement acclamés par nous tous. Les

dernières heures de l'après-midi ont été les plus fébriles dans l'attente de savoir si notre garde à vue serait prolongée ou non et si nous serions libérés et à quelle heure. L'annonce de la libération a provoqué une grande clameur et une grande impatience avant d'être effective (appel individuel et restitution des effets personnels) avant une sortie par groupe de dix environ sous l'œil des caméras et avec nos amis venus nous soutenir à l'extérieur. L'ensemble du personnel de la police nous a dit n'avoir jamais vu une pareille mesure appliquée pour autant de monde. Cela provoque le dépeuplement de la plupart des commissariats des arrondissements périphériques qui se retrouvent en sous-effectif. Tous les policiers pointent l'utilisation des moyens de la police à des fins politiques pendant que la sécurité des Parisiens n'est plus assurée ce qui est assez grave et mérite d'être signalé. On ne lâchera rien !

Témoignage n°54 de B.V. qui était à une veillée le 15 avril 2013 :

Le 15 avril à 23h, je me rends à un rassemblement suite à un texto. Il est prévu de camper aux abords de l'Assemblée nationale. Alors que les gens s'installent (quelques tentes igloo, sacs de provisions, jeux de carte etc), des fourgons de gendarmerie arrivent en grand nombre. Un commissaire, ceint d'une écharpe tricolore, nous demande de nous disperser, précisant que nous avons provoqué une manifestation interdite. Nous restons sans bruit et commençons à nous regrouper et à nous asseoir. Le soutien vigoureux du sénateur Pozzo di Borgo devant les caméras et le commissaire, reste sans effet. Au bout de la 3ème sommation, le commissaire annonce qu'il va "*maintenant demander aux gendarmes de procéder à l'interpellation des manifestants*". Rapidement, je suis saisi à la gorge et à l'oreille par un gendarme qui me relâche bien vite sous les cris d'indignations de mes voisins. A la fin, je suis embarqué, après avoir été sorti du bus de la police, plaqué au sol et menotté, dans un fourgon de la gendarmerie. (Traces de coups et éraflures à la tête, sur le torse, les épaules, le dos et les poignets, notifiés par le médecin durant la garde à vue). Au commissariat de la rue de l'Evangile, les policiers sont complètement acquis à notre cause et rapidement, on sympathise. On nous fait attendre très longtemps avant de nous notifier notre garde à vue. J'ai pu me faire examiner par le médecin que j'avais demandé, mais je n'ai pas rencontré l'avocat pourtant réclamé dès le début. J'ai accepté ce me faire auditionner malgré cela, mais lorsque j'ai voulu revenir sur mes propos, on m'a demandé de manger mes lasagnes en silence, prétextant que les OPJ avaient autre chose à faire. Sorti au bout de 16h de garde à vue après un rappel à la loi : participation à un attroupement après sommation de dispersion.

Témoignage n°55 racontant la nuit difficile du 17 avril 2013 :

« Ce soir-là, il y avait eu une manifestation organisée par la Manif pour tous, de Sèvres-Babylone à l'esplanade des Invalides. La manifestation avait été pacifique, comme d'habitude. Il y avait un nombre incroyable de gendarmes, de policiers, de CRS. La manifestation se disperse vers 21h00. Je m'aperçois que dans un coin de l'esplanade des Invalides, un groupe de veilleurs s'est installé. Ils sont peut-être 200, assis sur l'herbe, avec des bougies à la main, et chante le champ de l'espérance. À quelques dizaines de mètres, les gendarmes et policiers, qui sont peut-être une centaine, les surveillent. Je m'installe au milieu des veilleurs, pour passer la soirée avec eux. Leurs responsables, qui ont installé une petite sono, donne le micro à des jeunes qui lisent des textes, qui sont des témoignages, qui ouvre des réflexions. Tout cela est digne, pacifique. Je suis heureux d'être parmi eux.

Vers minuit, je crois, les forces de l'ordre nous encerclent complètement, et un immense car de police stationne à proximité de notre groupe. Un homme en civil, encadrés par les forces de sécurité, nous adresse brutalement une sommation pour que nous partions. Évidemment, nous ne bougeons pas. Ne partent que ceux qui ont des impératifs personnels pour rentrer chez eux. Le groupe se resserre, et commence à chanter doucement le chant de l'espérance. Les forces de sécurité sont maintenant collées à nous, et leur attitude devient menaçante. Certains ont leur matraque dans une main, et une bouteille de gaz dans l'autre. Ils veulent nous impressionner, mais ne nous impressionne pas du tout. Une deuxième sommation est faite.

Puis tout va très vite. Les forces de l'ordre investissent notre groupe, et emportent sans ménagement, un par un, les chanteurs pacifiques. À côté de moi, une jeune fille est brutalisée. Il fait nuit noire évidemment, mais je crois qu'elle reçoit un coup dans la gorge. Je suis brutalement saisi par trois ou quatre fonctionnaires de police, qui m'emporte sans ménagement dans le grand car stationné près de là.

Nous nous retrouvons parkés dans le car, en surnombre et dans une chaleur étouffante. Nous voyons passer le député UMP Marc le Fur, vice-président de l'Assemblée nationale. Nous tapons sur les vitres et faisons le signe de la victoire, pour montrer à nos camarades que nous sommes toujours en vie... Par des SMS, nous apprenons que Marc Le Fur aurait reçu un coup donné par un fonctionnaire de police.

Notre car démarre enfin, et traverse Paris à une vitesse hallucinante. Nous sommes debout et le chauffeur du car semble prendre un malin plaisir à freiner très brutalement, ce qui fait que nous nous cognons les uns contre les autres ou contre les parois du car. Nous arrivons dans un endroit totalement inconnu. Nous voyons un bâtiment et une cour entourée de barbelés. Nous restons très longtemps dans le car surchauffé, et sommes finalement parkés dans la fameuse cour. Dans une cour voisine, nous reconnaissons quelques veilleurs, transportés dans un autre camion.

Nous sommes toujours encadrés par des forces de police très nombreuses, alors qu'il suffirait de deux policiers pour nous surveiller, puisque nous sommes entourés de barbelés... Nous restons dans cette cour pendant un temps qui me semble long. Nous discutons entre nous. Notre groupe est composé majoritairement de gens très jeunes, qui ont autour de 20 ans. Les policiers qui nous regardent en silence semblent mal à l'aise.

Par petits groupes, nous rentrons dans le bâtiment, et devons attendre un long moment dans un très grand couloir, debout bien sûr, chacun d'entre nous étant encadré par deux policiers...

Nous rentrons un par un dans des bureaux où nous sommes questionnés, où est prise notre identité, et où nous devons signer un papier, que certains d'entre nous refusent de signer. Finalement, nous sommes raccompagnés dans la rue, sans connaître l'endroit, sans que les policiers daignent nous indiquer comment rentrer chez nous. Nous devons nous débrouiller. Je rentrerai chez moi au petit matin, plutôt fatigué, et j'aurais du mal à retourner à mon travail après cette nuit blanche, après cette arrestation totalement ridicule.

Une vidéo va circuler sur le Web, et notre nuit de rétention sera connue dans toute la France. En visionnant cette vidéo, je vais mesurer à quel point les forces de l'ordre ont été brutales. Elle se termine d'ailleurs sur une scène éprouvante : à côté du car dans lequel nous sommes parkés, un député, Philippe Meunier, téléphone pour indiquer qu'une personne, allongé à ses pieds, est blessée. »

Témoignage n°56 d'une mère molestée le 17 avril 2013 :

« Je suis une maman de 37 ans et voici ce que j'ai vécu le 17 avril au soir, lors de la deuxième soirée des Veilleurs. Nous étions en train de veiller sur la pelouse, avec autorisation du

commissaire de police jusqu'à 1h du matin, mais à chaque quart d'heure les ordres changeaient... Axel, l'animateur, voyant que le commissaire nous mettait la pression, nous a invités à quitter la pelouse.

Vers minuit et demi, les CRS ont commencé à encercler les jeunes pour les diriger vers le métro où la veille ils les avaient battus et gazés, nous avons donc décidé avec une de mes amie de ne surtout pas rentrer dans ce métro (qui en plus ne nous menait nulle part, puisque ce n'était pas du tout notre ligne et de plus il était en train de fermer !) et préférons rentrer à pied. On a commencé à quitter la pelouse (vers la Seine) quand des CRS un peu dispersés ont commencé à nous encercler toutes les deux pour nous forcer à nous diriger vers ce métro. Nous avons tenté de leur expliquer que d'abord nous n'aurions pas de correspondances et qu'en plus nous rentrions à pied. Ils nous ont arraché nos drapeaux, nos pancartes et m'ont attrapée en faisant une clef à chaque bras, en serrant les poignets violemment avec la matraque sur la nuque, pour nous jeter comme des sacs vers la bouche de métro qui risquait d'être remplie de gaz. Je hurlais de peur et de douleur, l'un deux a dit à son collègue : "Allez, lâche-les, laisse-les partir !" Mais les deux qui me tenaient ont continué à s'approcher du métro, des gens filmaient avec leurs téléphones, ils ont donc relâché discrètement la pression sur mes bras et ma nuque en refusant d'être filmés.

J'étais paniquée mais il ne me restait pas d'autre choix que de tenter de prendre le dernier métro que nous avons heureusement eu et on est sortie une station plus loin et avons pris un taxi pour rentrer plus calmement.

Je suis rentrée chez moi complètement choquée, j'ai passé une journée avec des douleurs à la nuque, à l'épaule droite et aux poignets et à pleurer, tellement le choc était dur à encaisser. J'ai vu mon médecin l'après-midi, il a constaté le déplacement de deux cervicales et une contracture à l'épaule droite mais n'a pas pu dresser de certificat, car selon lui, les CRS savaient pertinemment qu'ils me faisaient mal mais qu'il n'y aurait aucune trace...

Témoignage n°57 de L.C. sur son arrestation du 19 avril 2013 à la suite d'une veillée :

J'ai été arrêté le vendredi 19 avril lors d'une charge de CRS alors que je tentais de, littéralement, ramasser ma copine et ma sœur qui se faisaient piétiner par la police. J'ai alors été à mon tour roué de coups au sol alors que j'étais sans nulle défense face à un CRS et un agent en civil. Je fus ensuite emmené rue de l'évangile pour un simple contrôle d'identité et je n'en suis sorti qu'à 3h du matin pour une interpellation à 23h et un contrôle d'identité déjà effectué sur place !

Témoignage n°58 d'une violente arrestation ayant eu lieu le 29 avril 2013 :

« Pour ma sécurité personnelle, je vous demande de gommer tous les éléments qui permettraient que l'on m'identifie.

Je me présente, je m'appelle X..

Nous étions un groupe de 30 personnes à nous rendre en ville pour la venue de M. X.. Nous avons l'intention d'aller parlementer avec lui sans être violents. Bien sûr, nous avons nos drapeaux bleus, blancs et roses, ainsi que des cornes de brumes.

Au moment où nous tentions d'approcher, des CRS se précipitent sur nous en criant et en vociférant. Ils ne veulent pas nous entendre. De façon très brutale, leur chef crie à ses hommes de nous faire dégager et de supprimer tous nos drapeaux, ainsi que les cornes de brume. Nous sommes complètement encerclés, et les CRS disent qu'ils vont procéder à des contrôles d'identité. Je suis dans un coin, en train de ranger le matériel que j'avais. Un CRS se dirige

vers moi, et m'agresse, sans que je sache pourquoi. Lorsqu'il veut m'arracher mes affaires, je suis complètement paniqué. Je veux les conserver. Il tente à nouveau de me les arracher brutalement. Pour me défendre, et par réflexe involontaire, je lui donne un coup de pied dans le tibia.

Aussitôt, plusieurs de ses collègues arrivent, me plaquent très brutalement sur le sol, et me tabassent. Lorsque je peux me relever, je suis vraiment tendu, et je me sens très mal. Je ne peux m'empêcher de dire une injure à mes agresseurs. Une demi-heure après, ils m'emmènent au poste pour coup de pied et insultes aux forces de l'ordre.

Je suis resté 12 heures en garde à vue, et j'ai été prévenu que je serais convoqué par le juge dans les prochains mois.

La garde à vue que j'ai subie a été vraiment pénible, et, depuis ce temps-là, je ne me sens vraiment pas bien. Je n'aurais jamais imaginé qu'accueillir M. X. avec quelques drapeaux et une corne de brume pourrait aboutir à une telle situation. Je suis effrayé par cette violence policière que j'ai subie. Je ne sais pas si je vais pouvoir continuer à vivre normalement, car je suis choqué. »

Témoignage n°59 de plusieurs jeunes bloqués sans explication le 30 avril 2013 :

En ce jour printanier, plusieurs jeunes se promènent dans les jardins du Luxembourg, et marchent paisiblement tout en discutant. Ils décident de s'asseoir sur un banc pour se reposer et continuer leur discussion. En quelques instants, ils sont rejoints par des policiers, qui décident de les « bloquer » sur le banc. Les jeunes gens essaient d'obtenir une explication. En effet, ils ne crient aucun slogan, ils ne portent aucune banderole, ils ne se distinguent des promeneurs ordinaires par aucun habit spécifique. Les forces de sécurité ne leur donnent aucune explication, et bloquent les promeneurs pendant une heure environ.

Le code pénal, dans son livre IV, titre III, chapitre II, section 2, &1, article 432-4, indique précisément :

« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. »

L'action des forces de l'ordre vis-à-vis de ce groupe de jeunes rentre précisément dans cette qualification. Le code pénal sera-t-il appliqué à leur rencontre ? Il est possible d'en douter. Une plainte a été déposée.

Témoignage n°60 selon lequel la violence est à sens unique, le 30 avril 2013 :

Chacun le sait, les veilleurs qui se réunissent le soir, à Paris ou en province, pour chanter, pour réfléchir sur des textes, pour méditer en silence, pour regarder la flamme des bougies qu'ils portent dans leurs mains, pour renforcer la flamme de l'espérance qu'ils portent dans leur cœur, chacun le sait, ces veilleurs-là sont des « cathos-fachos »...

Le 30 avril, une centaine de veilleurs s'est assis sur la place située devant la mairie de Brest. Les textes qui sont lus, les prières qui sont récitées mettent en exergue le fait que pour un enfant, avoir un père et une mère, c'est assez élémentaire.

En face de ce groupe pacifique, impressionnant par son calme, illuminé par des bougies, une trentaine de partisans du « mariage pour tous » profère insultes sur insultes et slogans provocateurs. Les mots employés sont classiques : homophobes, cathos, fachos, intolérance, dictature.

Les forces de police, omniprésentes et sur-nombreuses dès qu'il s'agit de réprimer les pacifiques adversaires du « mariage homosexuel », sont totalement absentes lorsqu'il s'agit d'appréhender les violents partisans du « mariage pour tous ».

Témoignage n°61 du 2 mai 2013 à propos d'enfants séparés de leur mère :

Les mères de familles décident de se retrouver pour un pique-nique amical dans les jardins des Champs-Élysées, accompagnées de leur progéniture. Des mères de famille et des enfants, cela pose problème en termes de sécurité.

Des policiers interviennent, et obligent ces familles à prendre le métro. Des dialogues savoureux émaillent leur intervention. Notamment, une mère indique qu'un de ses enfants, en bas âge, et qui a quitté le groupe il y a quelques instants, ne va plus retrouver sa mère quand il va revenir. Pour les policiers, cela ne pose aucun problème : tout finira par s'arranger, disent-ils.

Témoignage n°62 où le 6 mai 2013, une handicapée a été frappée :

« Le 6 mai 2013 est marqué par le grand dérapage des forces de l'ordre qui sévissent ce jour-là à Hérouville-Saint-Clair, près de Caen.

Mme George Paul-Langevin, ministre de son état, a effectué une visite dans un collège expérimental, à Hérouville-Saint-Clair. Fidèle à sa stratégie, la Manif pour tous décide d'accueillir comme il se doit le ministre, en organisant un petit comité chargé de lui faire supporter du bruit et une interpellation au mégaphone.

Ce lundi 6 mai est un lundi de retour de vacances. La manifestation n'est composée que d'une quinzaine de personnes, à savoir essentiellement des femmes et des enfants. *A contrario*, les forces de l'ordre, ne voulant prendre aucun risque de débordement pouvant mettre en péril la démocratie française, affichent des effectifs très nettement supérieurs.

La responsable de la manifestation s'est entendue préalablement avec les responsables des forces de l'ordre pour qu'il n'y ait pas de violence.

De façon incompréhensible, un étrange corps à corps s'engage entre cette jeune femme et un policier moustachu, qui se croit obligé de la coller au plus près, en faisant des gestes de bras dont la signification n'éclate pas aux yeux. Confrontée à cette attitude pour le moins ambiguë et tout à fait inhabituelle, la jeune femme fait preuve d'une grande maîtrise, garde son calme, mais recule en demandant au policier de s'écartier, ce que celui-ci ne fait pas. Le ministre passant au loin, il est interpellé avec un mégaphone.

Les forces de l'ordre font preuve d'une réelle agressivité vis-à-vis des manifestants, et des policiers se précipitent soudain sur la jeune femme, la jetant par terre. Ils continuent à la brutaliser alors qu'elle est étendue sur le sol. Le policier moustachu triomphe : sa victoire est totale, il a récupéré un drapeau de la Manif pour tous ! Au même moment, une petite jeune fille est violemment frappée à son tour. Tout cela sous le regard goguenard des responsables des forces de l'ordre.

Les films qui ont été pris par des manifestants sont accablants pour les forces de l'ordre, confrontées à un problème sérieux. La petite jeune fille violemment frappée est handicapée, et devra subir une interruption temporaire de travail de dix jours.

La Manif pour tous décide d'engager des poursuites contre les forces de l'ordre, tandis que des responsables parisiens du monde associatif se saisissent du dossier, interviennent auprès des responsables de la sécurité du département, et agissent pour que cette affaire ne soit pas

enterrée. Comme l'avait dit en son temps un ministre socialiste, "il faudra désigner les coupables, et que les têtes tombent". »

Témoignage n°63 relatant des événements du 8 mai 2013 sur les Sweat-shirt de la manif pour tous :

Décidément, le SMS est un outil dangereux... Plusieurs amis s'envoient un message : « Si on fêtait la victoire ? » Le groupe se réunit, plusieurs petites équipes se forment et tout ce petit monde commence à marcher en discutant. Des jeunes ? Des petits groupes ? Cela sent la violence. Une centaine de CRS se précipite vers eux. La préfecture de police fournira une tentative d'explication : « Avec nos caméras de surveillance, nous avons repéré un jeune portant le sweat-shirt de la Manif pour tous ».

Que l'un des marcheurs porte un sweat-shirt de la manif pour tous, voilà qui n'est pas supportable. En outre, les jeunes gens et jeunes filles approchaient de l'Élysée. Face à l'éventualité d'une attaque surprise du palais présidentiel, la police passe à l'action et interpelle sans ménagement les promeneurs, qui sont fouillés, poussés avec une extrême brutalité dans des fourgons, et conduits dans plusieurs commissariats de la capitale.

L'un des interpellés raconte que plusieurs policiers étaient désemparés, et disaient leur incompréhension sur ce genre d'arrestation. Une main courante est rédigée, faisant état d'une participation à une manifestation interdite. L'un des jeunes gens explique que la phrase ne veut rien dire, puisqu'il n'y avait pas de manifestation organisée, et qu'il était donc impossible d'interdire quelque chose qui n'existait pas. L'argument semble trop complexe : la phrase sera maintenue.

La rétention de tous ces jeunes gens durera plusieurs heures. Comme l'expliquera ultérieurement une jeune fille, cette petite réunion pour fêter la victoire ne fut pas celle qu'elle attendait...

Témoignage n°64 Deux poids, deux mesures pour des événements du 12 mai 2013 :

Élu de la Drôme, et maire de la ville de Crest, le député Hervé Mariton est informé, quelques jours avant le 12 mai 2013, que des militants favorables au « mariage pour tous », à la tête desquels figureront Jean-Luc Romero, apparenté PS et Jean-Luc Bennahmias, du MoDem, vont manifester dans sa ville. Hervé Mari-ton le sait et le dit : sachant qui sont les manifestants, la manifestation ne sera pas franchement pacifique. Il signale son intention de rester sur place, et, éventuellement, de tenir tête aux manifestants : on le lui déconseille vivement, et il sera donc absent au moment des manifestations, puisqu'il se rendra au Salon du mariage, à quelques kilomètres de là...

Arrive alors ce qui devait arriver. Un millier de militants favorables à la dénaturation du mariage et au droit à l'enfant manifestent bruyamment, et barbouillent cette bonne ville de Crest de tags haineux et injurieux, dont certains se révèlent particulièrement violents. Tout cela est dûment répertorié par les services municipaux.

Hervé Mariton prend la décision de déposer une plainte contre les réalisateurs de ces inscriptions qui portent atteinte à l'intégrité des biens de la commune. La façade de la permanence de l'écu a subi un traitement particulièrement soigné de la part des manifestants.

Alors que cette manifestation était annoncée, et qu'il était évident à toute personne de bon sens qu'elle serait violente, peut-être aurait-il été opportun d'envoyer en nombre suffisant de forces de sécurité pour contenir tout débordement. Il aurait alors fallu réorganiser le dispositif

de sécurité nationale, en enlevant des effectifs inutiles visant à sécuriser des endroits où il ne se passe rien, au profit de Crest, qui allait, de toute évidence, subir une violence programmée. Cet incident important, visant un élu de premier plan, sera globalement considéré comme mineur par le milieu politico-médiatique. *A contrario*, lorsque, quelques semaines plus tôt, le 6 avril, des jeunes de la Manif pour tous et du Printemps français avaient collé quelques affiches sur la façade de l'Espace des Blancs-Manteaux, à Paris, qui devait accueillir une manifestation de l'Inter-LGBT, la polémique avait été nationale.

Témoignage n°65 du 18 mai 2013, Tous contre un :

Une manifestation est organisée devant le Panthéon, le soir du 18 mai. Comme de coutume, les forces de l'ordre sont innombrables, alors que le groupe de manifestants semble plus modeste. Des échauffourées se produisent, qui paraissent bien sympathiques en comparaison de la simple « bousculade » (*dixit* le ministre de l'Intérieur) du Trocadéro, bousculade qui se traduira tout de même par une trentaine de blessés et d'impressionnantes destructions.

Un jeune Noir est poursuivi par des policiers. Dans sa course, il est totalement seul, et ne peut donc présenter un risque, compte tenu du très grand nombre de policiers présents. Il est rapidement rattrapé. Il est jeté à terre avec une extrême brutalité, et sauvagement frappé. Sa tête semble écrasée par les pieds et les genoux de policiers qui l'entourent. Il saigne. Il trouve la force de continuer à crier, d'une voix de plus en plus faible et brisée : « Hollande... ta loi... on n'en veut pas... Hollande... ta loi... on n'en veut pas ! » Jusqu'à ce que la voix s'éteigne, en raison, semble-t-il, d'une botte de policier qui lui écrase la bouche. Il est finalement traîné jusqu'à une voiture, dans laquelle il est jeté comme un vulgaire colis.

Cet acte de violence gratuite, effectué par plusieurs policiers contre un manifestant maîtrisé, est filmé par des témoins profondément choqués par la scène qui se déroule sous leurs yeux.

Témoignage n°66 de Maître Cyrille Dutheil de la Rochère qui a été arrêté près d'une veillée le samedi 25 mai 2013 :

[...]Maître a l'honneur de déposer plainte contre X, pouvant être notamment Monsieur Stéphane [X] et/ou Madame Carole [X], entre vos mains pour les délits d'atteinte à la liberté individuelle par personne dépositaire de l'autorité publique, et contre X pour complicité de ce délit, délits prévus et réprimés par les articles 121-7, 432-4 alinéa 1er 432-5 et 432-17 du code pénal.

EXPOSÉ DES FAITS Attendu que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a fait l'objet d'une mesure de Garde à vue du samedi 25 mai 2013 à 22 H 15 au Dimanche 26 mai 2013 à 20 H au motif d'« avoir le 25 mai 2013 à PARIS, n'étant pas porteur d'une arme, continué volontairement à participer à un attroupement après les sommations de dispersion (article 431-4 du CPP », Qu'il a fait l'objet d'un rappel à la loi. Attendu que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE conteste formellement les faits et qu'il a demandé expressément à être jugé pour ces faits. Attendu qu'en tout état de cause qu'il convient, d'ores et déjà, de relever les graves atteintes aux droits commises à l'occasion de ce placement en garde à vue. Attendu que les faits peuvent être relatés ci-après avec le maximum de précisions, sauf des incertitudes sur certains horaires compte tenu –d'une part- de la privation de montre après la « fouille » et –d'autre part- de quelques petites éléments non recoupés.

Attendu que le samedi 25 mai 2013 à 16 H, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE se rendait, avec son épouse et ses enfants, chez ses beaux-parents à NEUILLY où il y retrouvait l'un de ses beaux-frères, son épouse et leurs cinq enfants, en provenance de MOULINS, pour

fêter l'anniversaire de sa belle-mère, Qu'ils ont dîné ensemble, Que, vers 21 H, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE, son beau-frère et sa belle-soeur, décidaient de se rendre aux Champs-Élysées, notamment pour voir les éventuelles stigmates des émeutes du 16 mai et pour observer si les événements annoncés sur les réseaux sociaux réunissaient du monde, Qu'ils n'avaient aucune intention de se joindre à un quelconque événement et qu'ils ne portaient sur eux absolument aucun signe particulier, Qu'ils sont arrivés à la station Etoile vers 21 H 15-21 H 25, Qu'ils apercevaient, depuis le haut de l'avenue des Champs-Élysées, au loin, un petit feu d'artifice multicolore, Qu'ils s'en rapprochaient par curiosité, par une progression sur le trottoir parmi les nombreux touristes et autres promeneurs, Que, prenant quelques photos et film, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE s'est retrouvé séparé de son beau-frère et de sa belle-sœur, Qu'à 21 H 36, 21 H 38 et 21 H 46, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE laissait des messages sur le portable de son beau-frère afin de le retrouver et de rentrer ensemble, Qu'à défaut de contact, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE décidait d'appeler son épouse à 21 H 53 pour qu'elle vérifie sur Internet si la connexion à La Défense était bien établie (en effet, des travaux étaient annoncés sur la ligne Saint Lazare-Versailles Rive Droite), Que, rassuré, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE remontait, alors, en direction de l'Etoile pour prendre son métro, Que, pendant ces appels téléphoniques, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a observé divers mouvements de manifestants et de services de police sur la chaussée, mais qu'il restait sur le trottoir, à proximité des vitrines, Qu'après un premier barrage passé sans difficulté, les gendarmes notant qu'il ne faisait manifestement pas partie des manifestants, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE s'est trouvé devant un deuxième barrage à côté duquel était stationné un car de police et un groupe entouré de gendarmes, Que, suivant les directives de passage, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE s'est retrouvé de l'autre côté de ce barrage, Qu'il a aperçu un chef d'escadron, pouvant être Monsieur Stéphane [X] et lui a demandé (par empathie pour les jeunes gens encerclés, d'une part, et, d'autre part, par réflexe professionnel) courtoisement les raisons de cet encerclement de personnes, Que ce commandant a répondu qu'il y avait eu un ordre de dispersion, Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a répliqué que c'était dommage que les forces de police n'étaient pas là « il y a une quinzaine de jours », Que le commandant a répliqué qu'un ordre de dispersion avait été donné et qu'il fallait être « en mouvement », Que, se tournant sur la droite, prêt à partir, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a dit qu'à ce compte là, il fallait arrêter tous les badauds qui étaient stationnés à regarder la scène (en les montrant de la main), Qu'il n'a pas eu le temps de continuer son départ quand il a entendu un ordre de le saisir et de le mettre dans le groupe, Qu'arrivé (sans aucune violence de la part des gendarmes) dans le groupe de personnes encerclées, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a recherché sa carte professionnelle d'avocat, parmi ses papiers dans son sac, et l'a montré au commandant, qui lui a répondu « vous verrez avec l'OPJ ! », Qu'avec les autres personnes, il a été invité à monter dans le car de la police à 22 H 15, le 25 mai 2013, sans pouvoir s'adresser à une personne se reconnaissant compétente pour l'écouter. Attendu que le car de police a été conduit au commissariat du 18ème arrondissement de PARIS, rue de l'évangile, Que, descendues du car, les 65-70 personnes ont attendu à l'extérieur des locaux, derrière les barbelés et gardés par des policiers et quelques gendarmes mobiles, Que, pendant les heures qui ont suivi, par petits groupes ou individuellement, des personnes ont été invitées à rentrer dans les locaux,

Que, malgré les demandes, aucune information n'a été délivrée quant à leur statut (contrôle d'identité ou garde à vue), et, ce, particulièrement quant à la possibilité d'utiliser les téléphones portables.

Attendu que, le 26 mai 2013, vers 2 H 10, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a été présenté à un OPJ, pouvant être Madame Carole [X], qui lui a notifié un placement en garde à vue,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a immédiatement fait état de sa qualité d'avocat et a demandé que Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de PARIS (en raison du ressort du lieu de cette garde à vue), ou son délégué, soit prévenu,

Que l'O.P.J. lui a rétorqué que le Bâtonnier était son « employeur » et qu'il devait choisir un appel téléphonique à son employeur ou à sa famille,

Que les tentatives d'explication de Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE n'ont recueilli que sarcasmes, ironies et ricanements de l'une des collègues de l'OPJ présentes et « leçon » de droit,... et refus de faire droit à cette demande spécifique !

Qu'à défaut de pouvoir être compris, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a demandé à faire prévenir son épouse et a demandé qu'un avocat commis d'office soit désigné,

Que, par ailleurs, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a fait remarquer que l'heure indiquée pour son interpellation était inexacte, en l'espèce ce n'était pas 21 H 45 comme mentionné, mais 22 H 15, Que l'OPJ lui a rétorqué que c'était l'heure qu'on lui avait demandé de noter,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a indiqué que, compte tenu de l'absence d'exactitude de ce PV, il ne pourrait le signer,

Que cela lui a valu une nouvelle volée de sarcasmes et de remarques désobligeantes (notamment sur son métier, ses connaissances en droit, son exercice professionnel, etc. etc.).
Attendu que l'« avis avocat » a été effectué vers 3 H / 3 H 30 et que l'« avis Parquet » à 4 H 55, soit, respectivement, plus de 5 H après l'interpellation et plus de 1 H après la notification des droits pour l'« avis avocat », et plus de 6 H 30 après l'interpellation et plus de 2 H 45 après la notification des droits pour l'« avis Parquet ».

Attendu qu'ensuite, assise alignée sur un banc, chacune des personnes a été invitée à se rendre à la « fouille »,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a rappelé au fonctionnaire les difficultés particulières, tenant à sa qualité d'avocat, concernant la fouille de son sac, en précisant qu'il contenait deux ou trois papiers d'ordre professionnel et confidentiel (documents présents, d'ailleurs, parce que – précisément- il n'avait aucune intention de se rendre et de participer à une quelconque manifestation),

Que le fonctionnaire a accepté de ne pas se saisir lui-même des documents en cause, mais ces derniers ont du être remis dans le sac, sans qu'aucun mode de fermeture ne vienne en interdire la lecture éventuelle par des tiers,

Qu'à la suite, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a été placé dans une cellule avec une quinzaine d'autres personnes,

Que, de temps en temps, une ou plusieurs personnes étai(en)t appelée(s) pour être emmenée(s) ailleurs,

Que les demandes pour aller aux toilettes ou pour boire étaient assez rarement exaucées...

Attendu que, vers 5 H-5H 30, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a été transféré, seul, dans les locaux du commissariat du 14^{ème} arrondissement de PARIS, sis 114 avenue du Maine (sans être menotté et sans le moindre incident).

Attendu qu'il a bénéficié d'un jus d'orange vers 8 H du matin (il n'y avait plus de gâteau !).

Attendu qu'après entretien avec son avocat (9 H-9H 30), Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a été auditionné de 9 H 32 à 9 H 34 (de fait, simple déclaration très courte),

Qu'ensuite, tous les actes de signalisation ont été effectués (empreintes digitales et palmaires, photos, etc...).

Attendu que, vers 12 H, les policiers sont venus extraire Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE de sa cellule pour l'emmener à l'UMJ (Hôtel-Dieu),

Que les gardiens de la paix lui ont aussitôt passé les menottes, bras dans le dos, sans que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE n'offre la moindre résistance,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a indiqué qu'il était avocat, qu'en aucun cas, il ne voulait prendre le risque d'être vu avec des menottes (éventuellement par des clients) et que, dans ces conditions, il préférerait renoncer à la visite médicale,

Que les fonctionnaires ont répliqué qu'ils avaient ordre de l'emmener à l'UMJ et que les menottes étaient obligatoires,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a dû sortir du commissariat, ainsi menotté, pour rejoindre le fourgon garé sur le trottoir, à la vue du public,

Qu'il en fut de même devant l'UMJ, puis au retour (trajets compris),

Que seul le médecin a été très courtois.

Attendu qu'au retour de l'UMJ, vers 17 H-17 H 30, aucune alimentation n'a été proposée.

Attendu qu'une personne avait été placée dans sa cellule, en l'espèce –d'après les déclarations de l'intéressé [Monsieur Karim B.]- un mineur.

Attendu que, vers 19 H-19 H 30, une barquette de pâtes a été proposée (et acceptée) pour s'alimenter.

Attendu que, vers 20 H 30, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE a été présenté à l'OPJ pour lui voir notifier la levée de sa garde à vue et un rappel à la loi,

Que la levée de garde à vue a été signée, avec –sous sa signature- l'indication par Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE de la mention de l'heure exacte d'interpellation,

Que le rappel à la loi n'a pas été signé,

Qu'en effet, un tel rappel à la loi peut laisser penser qu'une infraction a été commise, mais que le Parquet fait bénéficier le mis en cause de son indulgence,

Que Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE conteste une telle faute et ne souhaite pas une indulgence, mais un vrai débat confrontant les charges du Parquet et ses moyens de défense,

Qu'une demande de citation devant la juridiction compétente a été sollicitée. Attendu, enfin, qu'il sera ajouté que, tout au long de la garde à vue, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE s'est trouvé face à de nombreux fonctionnaires de police,

Que certains avaient une attitude courtoise et professionnelle, mais qu'une majorité de ces fonctionnaires exercent un mépris et une désobéissance caractérisée (sans, toutefois, aucune insulte).

Attendu qu'à présent, vu l'article 40 du code de procédure pénale, Maître Cyrille DUTHEIL de LA ROCHERE dépose plainte entre les mains de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de PARIS : * contre [...]

Témoignage n°67 de Jean B. ayant subi une garde à vue de 36h suivie d'une nouvelle de 24h le samedi 25 mai 2013 :

Suite à des gardes à vue abusives ce week-end, je vous propose mon témoignage. Je ne suis certes pas un saint mais il est clair que les forces de l'ordre étaient très très loin d'être irréprochables!

Nous sommes allés sur les Champs Elysées le samedi 25 mai au soir étant arrivés sur Paris depuis peu. Effectivement, nous étions à Versailles pour la confirmation d'Aurélien le samedi

après-midi. Nous nous doutions qu'une action de la manif aurait lieu mais nous ne savions pas en quoi elle consistait.

Voyant que cela dégénérait et que des compagnies de gendarmerie mobile commençaient à prendre position pour nous encercler, nous partons en courant direction place de l'étoile pour nous engager dans une rue perpendiculaire (rue Présbourg). Là, un gendarme mobile de la 26/6 de Gap (Sylvain STIGWART) attrape un manifestant (que je ne connaissais pas). Il était environ 21h45 lorsque cela se passa. Il ne le tenait que par les épaules et commençait à le mettre au sol lorsque je l'ai interpellé verbalement de cette façon: "*Lachez-le, nous sommes en train de partir*". Il obtempéra mais se retourna vers moi et m'agrippa par les épaules. Je lui saisis alors les coudières de son PROTEC sachant que des violences gratuites étaient exercées de la part de la police et par peur de prendre des coups. Je n'ai en aucun cas cherché à résister d'autant plus que j'ai eu le droit à toutes les insultes possibles de la part des gendarmes (*petit merdeux, connard, enculé, sale con,...*)! Ce dernier me mit à terre d'une balayette en retombant de tout son poids les genoux sur mon dos. Ce ne fut effectivement pas compliqué pour lui étant donné que je n'émettais aucune résistance. Je fus ensuite menotté, couché, puis palpé et ensuite fouillé (ils m'ont vidé toutes les poches, vidé le portefeuille, ouvert le paquet de tabac neuf, etc.).

Après m'avoir relevé et fait patienter plaqué la face contre une grille, on me fit monter dans un camion (numéro 42 vert), un autre manifestant interpellé (mineur) étant dans le 41. La MAD fut faite par un autre gendarme que celui qui m'avait interpellé (normal??). Sur cette dernière, les cases cochées étaient: "participation à une manifestation non-autorisée" et "rébellion" (?). On nous fit faire un tour en camion jusqu'au bus de type "panier à salade" basé rue ... Nous n'étions que 2 dedans et toujours menottés. Après avoir patienté un long moment (impossible de dire le temps exact, mon portable ayant été saisi), nous fumes transportés sous l'escorte de 2 motards jusqu'au commissariat du 18ème arrondissement (rue de l'Évangile). Lorsque nous sommes arrivés, une cinquantaine de personnes étaient assis dans la cour de derrière et chantaient.

Après une longue attente, on me conduisit directement devant un OPJ (section vol-violence) qui nous spécifia que nous étions placés en GAV pour les faits cités ci-dessus. Suite à cela, je subis une nouvelle fouille et fut placé en cellule où un dénommé David était déjà présent. Vers 2h du matin, je fus transféré au SAIP du 9ème arrondissement avec un autre manifestant.

Ici, l'OPJ (dont je tiens à faire remarquer sa correction) me signifia que le gendarme (dénommé Sylvain STIGWART) avait porté plainte contre moi. Je passai donc 39h en GAV puisqu'il fallait qu'une confrontation entre ce dernier et moi-même se fasse le lundi 27 mai à 11h.

Je fus relâché vers 12h30.

Ici, j'ai donné RDV à mes amis (Aurélien-Paul M., Antoine T., Paul F.) au métro "place de Clichy" puisque c'était le plus proche du commissariat et qu'il ne me restait quasiment plus de batterie sur mon portable. Ils me rejoignent et me rendent mon sac que j'avais laissé chez nos locataires du week-end pour pouvoir sortir l'esprit tranquille samedi soir.

Étant donné que je n'avais quasiment pas mangé de ma garde à vue et que nous ne connaissions pas Paris, nous allons par le métro à la station St François-Xavier pour ensuite rejoindre à pied le McDonald de La Motte Piquet (au moins, nous étions certains de trouver à

manger à cet endroit puisque nous y avons déjà été). Nous nous retrouvons face à un policier de la 12ème brigade d'intervention à la sortie du métro qui nous interpelle verbalement et nous demande ce que nous faisons ici (sommes nous donc si suspects que cela?!). Nous lui expliquons et discutons avec lui durant près d'1/4 d'heure. Au cours de la conversation, nous lui demandons pourquoi il y a tant de méfiance de la part de la police. Il nous répond qu'une manifestation de *Greenpeace* est prévue dans l'après-midi. (Mensonge?)

Fort heureux d'avoir discuté simplement et en confiance avec un policier qui paraissait sympathique, nous partîmes à pieds de la station St FX vers La Motte Piquet. Au moment d'arriver avenue de Breteuil, nous voyons une compagnie de gendarmes mobile. Nous avançons sereinement et d'un seul coup, ils se déploient en une ligne compacte!!! Que se passe-t-il ? Antoine avait un *sweat* de la manif, est-ce cela qui leur fait peur ? Arrivés devant eux, ils nous demandent de sortir notre CNI et de la leur présenter en nous annonçant que ce n'est qu'un simple contrôle d'identité. On nous fait subir d'autre part une palpation et une fouille sommaire des sacs. Autre surprise, ce sont les mêmes gendarmes qui m'avaient interpellé samedi soir ! A la question "que faites-vous ici?", nous répondons simplement "nous allons manger à La Motte Piquet".

Pas de problèmes jusque là.

Ensuite, un commissaire en civil (petit, chauve) relève nos identités et nos adresses sur une feuille (pourquoi ?!). Dès lors, après une communication radio que nous n'avons pu entendre, les gendarmes (dont un dénommé Régis) nous font monter dans un bus "panier à salade" avec la police puis étant jugé trop grand pour 4 nous transfèrent dans une camionnette de la police ayant le même usage (témoin: Guillemette de Norbécourt + le petit journal + photos sur le salon beige). On nous reconduit sous l'escorte de 2 motards jusqu'au commissariat du 18ème où l'on subit une fouille de nos sacs.

Dans le miens: un fumigène à main, un opinel et une matraque télescopique emballée dans 2 polos serrés par une chaussette (pour le transport et pour démontrer ma volonté de ne pas m'en servir. Je l'avais prise ce week-end car cela faisait longtemps que j'avais promis à Aurélien que je la lui montrerais). De plus, j'avais une boîte en bois dans laquelle je transportais un poignard de collection de la guerre du Viêt-Nam dans le même but que la matraque. Cette boîte était vissée, collée et scotchée par dessus tout (encore une preuve de ma non-violence malgré ce que je TRANSPORTAIS et non PORTAIT sur moi). Le policier l'a ouverte alors que je lui avais dit ce qu'il y avait dedans et que je voulais que ce soit un OPJ qui l'ouvre (est-ce légal?!).

Résultat: Aurélien et moi finissons de nouveau en GAV (lui ayant un opinel et un masque anti-poussière dans son sac) avec comme motifs: manifestation non autorisée et port d'arme prohibée...

De quelle manifestation parlent-ils ?! Nous n'étions que 4 et je sortais tout juste de GAV... Comment aurais-je pu être au courant ? De plus, je n'avais plus de batterie sur mon iPhone ! En outre, les vidéosurveillances de l'endroit où nous nous sommes fait interpellé prouvent qu'il n'y avait effectivement pas d'attroupement particulier !

Peu de temps après, on nous transfère dans le SAIP du 19ème (jugé comme étant le commissariat le pire de Paris par les policiers qui nous transportaient et d'autres avec qui nous avons parlé plus tard) où nous nous sommes vu placés à 3 dans une cellule individuelle au troisième étage (pour ceux qui connaissent: cellule où l'on est juste censé attendre l'entretien avec l'avocat...).

L'OPJ nous auditionna vers 00h30 et fut plus que méprisant, cherchant à nous confondre, à nous faire avouer des fautes que nous n'avons pas commises, bref, à nous pousser à bout!

Vers 11h, un nouvel OPJ plus correct cette fois-ci nous ré-auditionna. Il voulait "des précisions" mais au final, nous avons du tout redire comme si l'audition de la nuit était une feinte pour nous induire en erreur! Après manger, on nous fit signer le papier de fin de garde à vue puis on nous remit en cellule en nous disant que nous étions déférés devant le parquet pour une comparution immédiate. Après 1h30 d'attente, on nous conduisit au dépôt où pour finir nous passons devant le juge vers 20h30. Etant donné l'heure tardive, le tribunal décida de différer notre jugement au 2 juillet.
La police nous libéra vers 21h30.

Bilan final de ces gardes à vue abusives: 3 jours de travail en moins et donc d'absence injustifiée auprès de l'entreprise, renvoi de l'AOCDF (les GAV furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase), moral à son plus bas, état physique au plus faible (nourriture insuffisante, rythme insupportable, impossible de dormir entre le manque de place et les auditions au milieu de la nuit, etc)...

Témoignage n°68 de J.-B. C. arrêté dans la soirée du samedi 25 mai 2013 :

Je me suis fait arrêter le samedi 25 mai vers 21h30 sur les Champs Elysées. J'étais avec un groupe d'amis et peu après avoir prit un policier en civil de très près j'ai tout de suite été mis à l'écart. Celui-ci m'a saisi par le bras, et m'a demandé d'effacer la photo sur le champ. J'ai obéi.

Son collègue lui a demandé si je devais être embarqué aussi, et celui-ci a répondu de me mettre avec les autres dans le « panier à salade ».

Suite à cela j'ai été placé dans le commissariat de Montreuil, avec 24 heures de garde a vue.

Le motif est : non dispersion après sommation.

Témoignage n°69 de M. Thibaut M. qui a pris avocat et porté la plainte suivante pour des faits survenus le 25 mai 2013 :

Madame, Monsieur le Procureur de la République, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants.

Le 25 mai 2013, M.Thibaut M. remontait l'avenue des Champs- Elysées. Il était attiré par des cris de personnes manifestant apparemment leur désaccord à la loi Taubira. Il voyait alors de jeunes gens non agressifs et ne présentant aucun danger immédiat se faire interpellé et encercler par les forces de police.

Monsieur M. observait la scène à quelques dizaines de mètres du dispositif, fort surpris par les méthodes employées.

Soudainement, un commandant situé à l'intérieur du dispositif pointe du doigt M. M., lui-même situé à l'extérieur du dispositif et disait « *embarquez-le* ». Monsieur M. se contentait à ce moment là d'observer la scène et ne portait aucun drapeau ni sweat aux couleurs de La Manif pour Tous.

Plusieurs C.R.S. se jetaient alors littéralement sur lui avec brutalité pour l'amener dans le cercle de policiers. Monsieur M. était ensuite emmené dans le car des policiers, et transporté dans les locaux rue de l'Évangile pour être placé en garde à vue.

Il ressort de ces éléments, que l'opération de police a été menée dans un cadre juridique totalement flou. Ni les conditions de placements en garde à vue tenant à la personne soupçonnée (1), ni celles tenant aux nécessités de l'enquêtes (2) n'étaient en l'espèce remplies.

Sur les conditions de placement en garde à vue tenant à la personne soupçonnée :

L'article 62-2 du code de procédure pénale dispose que « La garde à vue est une mesure de contrainte décidée par un officier de police judiciaire, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, par laquelle une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement est maintenue à la disposition des enquêteurs ».

En l'espèce, les policiers soupçonnaient M. M. d'avoir participé à une manifestation non déclarée et à un attroupement après sommation de dispersion.

Or :

- En premier lieu, Monsieur M. conteste avoir participé à la manifestation en question qu'il se contentait d'observer.

-En second lieu, les policiers ont directement saisi M. M. qui se situait à une dizaine de mètres du cercle de C.R.S. sans procéder à des sommations préalables. M. M. ne se doutait donc à aucun moment qu'il pouvait être embarqué lui aussi, au même titre que les manifestants.

-En troisième lieu, le risque de trouble à l'ordre public constitue le fondement des textes réprimant l'attroupement. La notion d'ordre public est constituée de la sécurité publique, la tranquillité publique et la salubrité publique. Or, il ne peut être raisonnablement affirmé que l'attitude de M. M., qui se contentait d'observer la scène, à une dizaine de mètre des manifestants, laissait craindre une atteinte à l'ordre public !

- Enfin, le délit de participation à une manifestation non déclarée n'existe pas ! Le Code pénal ne prévoyant que le délit d'organisation de manifestation non déclarée, ou la participation à un tel évènement en étant porteur d'une arme (ce qui n'était évidemment pas le cas de M. M.).

Il n'existait donc en l'espèce aucune raison plausible de penser que M. M. était en train ou tentait de commettre un quelconque délit. Le placement en garde à vue était donc dès lors tout à fait arbitraire.

En tout état de cause, le seul fait M. M. ait été présent, seul, sur les Champs-Élysées pour des raisons étrangères à manifestation qu'il s'est contenté d'observer, exclut toute hypothèse de commission des infractions susvisées.

Sur les conditions de placement en garde à vue tenant aux nécessités de l'enquête

L'article 62-2 encadre strictement les conditions de la garde à vue. Celle-ci ne peut être uniquement justifiée par les soupçons des policiers mais doit en outre être envisagée en *Ultima Ratio*, lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de :

- 1° Permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation de la personne ;
- 2° Garantir la présentation de la personne devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête ;
- 3° Empêcher que la personne ne modifie les preuves ou indices matériels ;
- 4° Empêcher que la personne ne fasse pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leur famille ou leurs proches ;
- 5° Empêcher que la personne ne se concerta avec d'autres personnes susceptibles d'être ses coauteurs ou complices ;
- 6° Garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou le délit.

Or, il ressort des conditions du placement de Monsieur M. que cette mesure n'était en aucun cas motivée par l'une des raisons sus-évoquées mais qu'elle s'inscrivait dans une opération de placements en garde à vue massifs et aveugles. Cette opération n'était destinée qu'à mettre

hors d'état d'agir les opposants au Mariage pour tous par des mesures totalement arbitraires et vexatoires.

La plupart des individus gardés à vue ce jour là, dont Monsieur M., n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de poursuites mais de simples rappels à la loi.

Monsieur M. tient à préciser que lors de la signature du Rappel à la loi, il a vu qu'il y était fait mention qu'il avait refusé de s'alimenter. Or, Monsieur M. n'a jamais formulé un tel refus. Lorsqu'il a signalé l'erreur au Brigadier-Chef de Police Patricia Chevalier, celle –ci lui a rétorqué que s'il commençait à « trouver à redire », il risquait de voir sa garde à vue prolongée.

Au regard de tous ces éléments, les forces de police ont commis un abus d'autorité contre des particuliers en retenant arbitrairement M. M. en garde à vue. Cette infraction est punie de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende par l'article 432-4 du Code de procédure pénale.

Dès lors, M. M. entend porter plainte contre ces agissements.

Je vous remercie donc de bien vouloir donner à ceux-ci les suites procédurales qui s'imposent. [...]

Partie 3 : A propos de la manifestation du 26 mai 2013



Résumé introductif :

Cette troisième manifestation rassemblant plus d'un million de personnes a également été très pacifique et bon enfant.

Les événements relatés ci-dessus ne traitent pratiquement que des incidents qui sont survenus à l'issue de la manifestation, sur l'Esplanade des Invalides.

En effet, beaucoup de personnes ont voulu rester sur place à l'issue de la manifestation pour participer à une grande veillée. Il y a eu aussi certains actes de provocations envers la police, et l'on pourra noter que des jeunes qui n'étaient pas là lors de la manifestation sont arrivés à ce moment seulement, pour s'unir aux autres sur l'esplanade.

On retiendra principalement ici encore l'excès de zèle de la police, particulièrement les policiers en civil qui ont molesté à plusieurs reprises des filles assises par terre.

Témoignage n°70 d'un fils d'orateur de la Manif pour tous, 26 mai 2013 :

« J'ai identifié le 26 mai sur l'esplanade des Invalides, un groupe de 20-30 hommes en civil, un bon nombre d'entre eux partiellement masqués, au moment où les CRS se déplaçaient venant de la partie ouest de la rue de l'Université pour prendre les manifestants à revers entre 20 et 21h. Ces hommes étaient vêtus en noir, avec pour nombre d'entre eux des cols remontants type polaire noire masquant tout le bas du visage. J'ai voulu filmer et l'un d'entre eux s'est précipité sur moi pour m'arracher mon portable. Ils m'ont dit qu'ils ne voulaient pas que leurs photos soient publiées sur l'Internet, car sinon ils étaient menacés. Je n'ai pas identifié de brassard de police à ce moment-là même si les propos qu'ils tenaient ne laissaient aucun doute sur le fait que c'était des policiers en civil.

Mon portable m'a ensuite été restitué, vidéo notamment supprimée. Le total de l'opération a duré 1,30 mn à 2 mn.

J'ai ensuite rejoint le groupe des veilleurs dont je m'étais éclipsé pour voir ce qui se passait... En discutant ensuite avec mon avocat, il me transmet les éléments suivants : « Vous verrez très bien sur cette vidéo la présence d'agitateurs qui ont clairement l'aspect de flics en civil. Vous pouvez déposer plainte car seul un OPJ aurait pu vous forcer à remettre votre portable, et encore dans des circonstances bien particulières. Vous avez le droit de photographier et filmer qui vous voulez ! C'est une atteinte à la vie privée et au secret des correspondances. Vous pouvez porter plainte.

Je suis donc allé porter plainte pour atteinte à la vie privée et au secret des correspondances. »

Témoignage n°71 d'un jeune homme souhaitant rester anonyme, 26 mai 2013 :

« Comme bon nombre de mes concitoyens, je suis allé à Paris le 26 mai manifester ma désapprobation à la loi Taubira. Après celle-ci, ma sœur et moi-même souhaitons participer aux Veilleurs pour la nuit. Dans un premier temps, voyant un groupe de Veilleurs s'installer avenue de Breteuil, nous avons grossi leur nombre. Vers 20h30, apprenant que le groupe principal des veilleurs se situait en face du pont Alexandre III, nous nous sommes déplacés pour les rejoindre par le boulevard des Invalides.

Un barrage d'une trentaine de CRS nous empêche d'accéder à l'esplanade au niveau du carrefour de la rue de Grenelle et de la rue de Talleyrand. Nous insistons pour passer et ces derniers nous répliquent de manière agressive mais sans violence physique que c'est impossible et qu'il fallait partir. Une vingtaine de passant, tout au plus, était présents et souhaitaient comme nous franchir ce barrage.

Un jeune homme de 22 ans, voyant deux personnes autorisées par les CRS à franchir ce barrage demande également à passer. Une fois de plus le CRS répond vertement qu'il ne faut pas y songer et qu'il doit "dégager". Ce jeune homme fait demi-tour un peu exaspéré, prend son téléphone pour répondre ou passer un appel téléphonique. À ce moment trois CRS se jettent sur lui, l'emmènent derrière un véhicule de police, le mettent à terre et le rouent de coup avec une violence inouïe.

Presque immédiatement après, entre 20 et 30 jeunes vêtus la plupart en blouson avec une apparence qui dénote par rapport aux manifestants, arrivent sans qu'on sache d'où ils viennent, sont autorisés à franchir le barrage. Une dizaine de mètres au-delà du barrage certains retirent leur blouson qui laisse apparaître des T-shirts avec des croix gammées.

Qui étaient ces jeunes ? Policiers ou autre chose, je n'en sais rien mais je sais qu'ils ont pu franchir avec la complicité des CRS. Bien sûr, ma sœur et moi avons témoigné toute la soirée de ce que nous avons vu. Ma sœur parlant plus volontiers de la violence insupportable des

forces de l'ordre censées protégées les Français des gens malhonnêtes. Moi choquée plus par la complicité des CRS avec ces gens dit d'extrême droite.

Pour beaucoup, la rumeur circulait déjà que des voyous avec un casier judiciaire étaient "formés" par les CRS pour se faire passer pour des gens d'extrême droite. Ce que j'ai retenu de cette soirée, c'est que j'ai vu d'un côté des manifestants particulièrement pacifiques et d'un autre des CRS d'une violence inadmissible, complices de casseurs soi-disant d'extrême droite.»

Témoignage n°72 d'un père anonyme sur la garde à vue de son fils le 26 mai 2013 :

Le 26 mai à 23h30, en quittant la soirée des veilleurs sur l'esplanade des Invalides, je croise une amie de fac de mon fils et lui demande où il est. Elle m'indique qu'elle l'a vu, très calme face aux CRS, mais qu'il n'a plus de batterie sur son portable.

Je reçois ensuite à 23h45 un texto de mon fils envoyé d'un portable prêté me disant : *“Panier à salade, jvs embrasse.”*

Ce matin vers 5h30, nouveau texto : *“Je suis en GAV et devrait y passer quelques heures.”*

J'appelle mon avocat dans la matinée afin qu'il puisse prendre la défense de mon fils, qui est convoqué devant le parquet dans l'après-midi du 27 mai.

J'appelle l'officier de police judiciaire de permanence qui m'indique que le motif de l'interpellation est de ne pas s'être dispersé après les sommations. Il n'y pas eu de violence de sa part. Tout laisse à penser que des consignes ont été données pour faire du chiffre.

Milieu d'après-midi, je reçois ce texto : « Je viens de sortir, simple rappel à la loi ».

La garde à vue a été totalement illégale : les forces de l'ordre n'ont fait aucune sommation d'usage, alors que le motif des arrestations est que les manifestants n'ont pas obéi à l'injonction des sommations... D'autre part, les gardes à vue ont été notifiées quatre heures après l'arrestation, alors qu'elles auraient dû être notifiées dans l'heure. Le droit et la légalité, dans tout cela ?

Témoignage n°73 d'un veilleur anonyme, 26 mai 2013 :

« Il est autour de 23h30 sur l'esplanade des Invalides. Des centaines de CRS nous entourent. Je ne sais pas combien nous sommes, car il fait nuit, mais nous sommes très peu nombreux. Nous chantons, nous discutons. Tout est calme. Nous pensons que nous allons avoir les sommations d'usage, première puis deuxième sommation. Après les sommations, nous sommes bien décidés à partir, puisque nous sommes complètement encerclés et que nous ne pouvons rien faire.

Un groupe de jeunes, pour marquer la résistance, s'est agenouillé devant une ligne de CRS. Tout se passe si vite que je ne sais pas très bien ce qui se passe. Je vois jaillir de partout des policiers en civil. J'ai l'impression qu'ils donnent des coups à tous ceux qu'ils rencontrent. Un garçon qui est à deux ou trois mètres de moi, assis sur le trottoir, se fait tabasser avec une violence incroyable. Je hurle. Je suis immédiatement entouré de policiers en civil. Ils me frappent violemment, me jettent à terre, et me mettent un pied sur la tête. Je suis menotté et entraîné sans ménagement dans une camionnette de la police, qui m'emmène dans un premier commissariat.

Ma garde à vue commence.

Nous sommes d'abord une dizaine dans une cellule. Uniquement des jeunes pacifiques, pas un seul délinquant. Où sont passés les « casseurs » de la Manif ? Personne ne semble savoir... Parmi nous, un garçon nous montre un tir de flash-ball qui l'a atteint en plein ventre : la trace

est impressionnante. Un autre garçon a été très violemment frappé, il est en mauvais état. Un autre a été tellement gazé que son chandail dégage une odeur qui nous fait tous pleurer. Nous demandons aux policiers d'emporter ce pull, ce qu'ils refusent.

Une jeune fille raconte qu'elle a été transportée dans un car : comme tout le monde chantait, la police a ouvert la porte et jeté une bombe lacrymogène : tout le car s'est mis à pleurer.

En milieu de nuit, je suis emmené dans un commissariat de banlieue. Je suis enfermé dans une cellule d'une saleté repoussante. Dans la cellule d'à côté, une autre personne incarcérée. Nous discutons à travers les serrures de nos portes, comme dans les films américains...

On me sort de ma cellule pour prendre mes empreintes, et pour me prendre en photo sous toutes les coutures. Mon dossier est traité par le Parquet de Paris. Finalement, les policiers me disent que j'ai un « rappel à la loi », et que bien sûr je suis fiché.

Le lundi soir, à 18h00, je suis enfin libre. Je respire le bon de la liberté ! »

Témoignage n°74 de Mademoiselle S. de R., 20 ans, qui a déposé plainte suite à sa garde à vue du 26 mai 2013 auprès de Maître Dutheil, du Barreau de Versailles :

« Vers 11h du soir, dimanche 26 mai 2013, quand la manifestation se terminait, nous étions rue Fabert qui longe l'esplanade des Invalides. Les gendarmes ne nous laissaient plus passer et nous étions donc forcés de rester dans cette rue. Sans n'avoir entendu aucune sommation, des gendarmes nous ont encerclés puis un groupe de policiers en civil nous ont donné l'ordre de nous agenouiller, mains en l'air, tout en matraquant ceux qui n'allaient pas assez vite. J'étais en première ligne et à un moment donné j'ai souri en les voyants qui s'excitaient tous seuls. Un d'eux, en me voyant, m'a attrapé par la capuche en me projetant la tête contre le sol tout en me criant : « ça te fait rire, ça te fait rire ?! » puis j'ai senti ma tête vibrer. Il m'avait donné un gros coup de genou en plein crâne. J'ai entendu tout le monde qui se mettait à crier, et un gendarme a attrapé le flic en civil en nous disant qu'il serait fiché. Ensuite, alors qu'un drapeau français était à terre, un des nôtres s'est levé pour le ramasser quand on lui a ordonné de se remettre à sa place. Comme tout le monde hurlait à la vue de ce drapeau que nous n'avions même pas le droit de ramasser et qui était foulé aux pieds d'un CRS ou gendarme, je ne sais plus, un gendarme a fini par le récupérer et nous le rendre.

Les CRS nous ont ensuite emmené gentiment mais arbitrairement jusqu'au panier à salade où nous avons été conduit jusqu'au commissariat du 18ème. L'ambiance était détendue, les CRS riaient avec nous, nous donnaient des conseils pour la prochaine fois que ça nous arriverait ou pour les gazages...

Quand il y a eu mon procès-verbal, j'ai demandé un médecin pour le coup que j'avais reçu, sachant que j'ai eu un traumatisme crânien il y a un an et demi et que j'avais mal à la tête. Je n'ai rien signé parce-que l'on ne me l'a pas demandé et j'ai vu le lendemain sur le procès-verbal qu'il était inscrit « refus de signer ».

Entre 6 et 8heures du matin, j'ai été appelée pour la fouille où on m'a tout retiré puis j'ai été mise dans une cellule avec quelques autres filles de la Manif où nous avons passé la nuit, toujours dans le même commissariat.

Le lendemain, lundi 27, vers 11h, après une deuxième fouille, nous avons été menottées puis dispersées dans d'autres commissariats. Les CRS dans la voiture qui nous emmenait, riaient de nous voir traitées comme des délinquantes alors que nous n'avions rien fait. Ils trouvaient absolument ridicule le motif de notre interpellation. J'ai donc été emmenée au commissariat de Boulogne-Billancourt, seule manifestante. Ma cellule était dans l'entrée et les portes étaient vitrées, aussi je voyais et j'entendais tout ce qui se passait notamment les réflexions au sujet de la manifestation et de nous, soi-disant casseurs et extrémistes.

L'officier de Police Judiciaire a reçu ma déposition entre midi et deux. La femme m'a demandé de raconter ce qui s'était passé, me sous tirant des informations, en affirmant que c'était obligatoire. Comme si savoir le montant de mon loyer (que je n'ai pas voulu lui donner, lui disant que je ne le connaissais pas. Elle m'a alors dis de façon dédaigneuse que je devais être bien riche pour ne pas le savoir), la profession de mes parents ou le nom de jeune fille de ma mère étaient obligatoires pour rédiger une déposition. Par ses remarques désobligeantes et son comportement accusateur me traitant comme la dernière des pestiférées, cette dernière a abusé de son pouvoir dans le seul but de me faire avouer des choses que je n'avais pas commises afin de m'accuser.

Lorsque j'étais dans ma cellule, je dormais à demi quand j'ai entendu un homme, j'ai cru reconnaître un officier, qui pestait en disant que je n'aurai pas d'avocat puisque je ne l'avais pas demandé la veille, lors du procès-verbal. Or, je savais qu'un procès-verbal pouvait être modifié, et qu'il n'avait pas le droit de me refuser un avocat. Lors de ma déposition, j'en ai donc demandé un qu'ils ont appelé. Néanmoins, ils m'ont affirmé qu'il ne servirait à rien, et qu'il ne venait que pour vérifier que j'aïlle bien et que j'avais été bien nourri. Un avocat ne ferait que faire traîner ma sortie de garde à vue. Je les ai cru et ne l'ai pas fait venir.

Je souhaitais toujours voir un médecin car je n'en avais pas vu entre temps. Dans l'après-midi, un homme est venu me chercher, m'a donné des dolipranes et paraissait plus ou moins au courant de ce qui s'était passé au sujet de mon crâne. J'ai cru comprendre à la fin qu'il était médecin mais il ne s'est pas inquiété de mon cas, et n'a rempli aucun certificat prouvant que je l'avais vu.

J'ai ensuite été fichée, et le policier qui s'occupait de moi me disait bien qu'il trouvait ces comportements envers nous scandaleux, alors que le Gouvernement n'avait rien fait pour le PSG. Cependant il n'osait pas trop parler quand son supérieur était là.

Dans l'ensemble, les hommes étaient plus ou moins conciliants envers moi, même s'ils suivaient la procédure au doigt et à l'œil, allant jusqu'à me menotter sur le banc dans l'entrée, au cas où je m'enfuirai. En revanche les femmes l'étaient moins et se permettaient des réflexions désobligeantes comme celle qu'une policière m'a faite lorsqu'elle a su que j'avais été emmenée suite à la manifestation : «J'espère que vous allez rester le plus longtemps possible alors ! ». Une seule avait l'air gentille et a ri en me voyant, en demandant si c'était bien « ça le casseur » parce-que je n'en avais pas franchement l'air.

Après avoir attendu toute l'après-midi que le Procureur donne une réponse sur ma sentence, j'ai été relâchée à 19h, avec un Rappel à la Loi, et après une garde à vue de 19h et 45minutes. »

Témoignage n°75 de Monsieur M. B. à propos de ce qu'il a vécu le 26 mai 2013 et qui a porté plainte auprès de Maître Dutheil, du Barreau de Versailles :

Alors que je cherchais, aux alentours de 23 h, à quitter l'esplanade des Invalides, j'ai vu se refermer devant moi un cordon de CRS à l'angle de la rue Fabert et de la rue de l'Université, qui était la porte de sortie qui avait précédemment été indiqué par d'autres membres des forces de l'ordre. Un regroupement forcé s'en est suivi, une trentaine de personnes ont été parquées sur le trottoir. Le petit groupe a ensuite subi une attaque inopinée de policiers en civils, se défoulant avec leurs matraques sur des manifestants inoffensifs et animés par aucune intention subversive. Après avoir été mis à genoux, nous avons été placés sous la surveillance de la gendarmerie mobile, puis remis à la police par les gendarmes mobiles aux forces de polices, et enfin emmenés dans un autobus de police qui nous conduits à un poste du XVIIIe arrondissement, 32 rue de l'Evangile. Là, un officier de police nous a signifié, aux alentours de 2 h du matin, que nous étions en garde à vue depuis 23 h15.

Une autre équipe de police m'a pris en charge, avec un autre manifestant, dans la mesure où notre garde à vue devait se dérouler dans un commissariat de la Petite-Couronne, en l'occurrence Pantin. Le transport s'est effectué menottés. Une halte, assez longue a eu lieu au commissariat de Bobigny où nous a été signifiée une reprise de garde à vue. Notre enfermement a été précédé des formalités d'usage. Dans l'après-midi, une visite à l'hôpital de Bobigny a eu lieu, à la demande du parquet de Seine-Saint-Denis. Nous nous y sommes rendus menottés, au vu du public en consultation dans cet établissement. Ma garde à vue a pris fin aux alentours de 19 h, après qu'un rappel à la loi pour attroupement après dispersion m'a été signifié. »

Témoignage n°76 Monsieur P-A M.B. qui a pris Maître Dutheil, du Barreau de Versailles afin de porter plainte pour des événements du 26 mai 2013 :

« Interpellé le dimanche 26 mai suite à la manif pour tous. Le motif est "a participé à un attroupement en n'étant pas porteur d'une arme, en l'espèce est resté, après sommation de dispersion, sur les lieux de la manifestation manif pour tous opposée à la loi relative à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe."

15h de GAV.

Je n'ai pas entendu ou vu de sommation de dispersion. De plus, j'ai été interpellé après avoir parlé avec le commissaire des CRS qui nous a indiqué que l'on pouvait quitter les lieux. J'estime avoir été trompé car j'ai été malgré tout interpellé sans motif légitime.

Notre interpellation s'est déroulée dans des conditions que je déplore. En effet nous étions très nombreux dans le bus qui nous a transporté jusqu'au commissariat rue de l'évangile dans le 18ème arrondissement, nous étions en surnombre dans cet espace. Une fois sur place, les délais d'attente ont été très longs. Nous avons attendu près de 2h et demi devant le commissariat avant d'être entendu afin de rédiger les PV... On ne m'a pas informé que j'avais la liberté de garder le silence. On m'a demandé si je voulais un avocat commis d'office. J'ai accepté mais je ne l'ai rencontré que le lendemain.

J'ai ensuite attendu très longtemps dans le couloir du commissariat avec les autres interpellés. Nous avons ensuite été fouillés puis placé en cellule. Vers 7h du matin, j'ai été transféré dans le commissariat du 11ème arrondissement de Paris où je me suis retrouvé avec un ami dans une cellule avec une autre personne. »

Témoignage n°77 de Monsieur R. de R. qui a déjà déposé sa plainte par Maître Dutheil, du Barreau de Versailles au Procureur de la République suite à ce qui lui est arrivé le 26 mai 2013 :

« Je souhaite déposer plainte contre X, pour les délits d'atteinte à la liberté individuelle par personne dépositaire de l'autorité publique, prévu et réprimé par les articles 432-4 alinéa 1 et 432-17 du Code pénal, et pour complicité de ce délit, prévu et réprimé par l'article 121-7 du Code pénal.

J'ai participé à la Manif Pour Tous organisé le 26 mai 2013.

Parti d'Austerlitz avec un ami, je suis arrivé place Vauban en fin d'après-midi.

Après la fin et dispersion de la Manif Pour Tous, mon ami m'ayant quitté, j'ai rejoint des membres de ma famille et des amis qui m'attendaient place des Invalides.

Je les ai donc retrouvés et ayant peu d'occasions de nous voir, nous avons discuté quelques heures. Nous avons pu échanger nos impressions.

Vers 22h45, nous avons décidé de partir et de nous quitter.
Les points de sortis étant bloqués, nous avons cherché une issue.

A 23h, lorsque nous nous apprêtons à quitter l'esplanade des Invalides pour prendre la Rue de l'Université, nous avons été chargés par un groupe de policiers en civil.

Je me suis retrouvé plaqué contre le mur du restaurant « *Le Divellec* » avec une vingtaine d'autres personnes qui cherchaient à partir.

Là, nous nous sommes fait tabasser à coup de matraque, genoux, poings par lesdits policiers en civil. J'ai notamment reçu un coup à la cuisse droite comme le prouve l'hématome. Les policiers en civil nous ont ensuite ordonnés de nous mettre à genoux. Je tiens à préciser qu'à ce moment je n'avais entendu aucun ordre de dispersion de la part des forces de l'ordre.

Puis les gendarmes ont pris le relais en nous empêchant de quitter les lieux.

A 23h15, nous avons été embarqués dans les bus. Sans que quoi que ce soit ne nous ait été indiqué.

Nous ne savions donc pas si nous partions en GAV, ou simplement pour un contrôle d'identité. Entassés dans un bus, sans aérations, avec des relents puissant de gaz, nous suffoquions.

Nous sommes ensuite arrivés vers minuit au dépôt rue de l'évangile, dans le 18ème arrondissement.

Parqués dans une cours, sans autres explications, sans manger ni boire, nous avons dû attendre jusqu'à 3h du matin pour que notre identité soit relevée et que l'on nous notifie notre GAV (soit quatre heures après notre interpellation).

Demandant à l'OPJ comment il s'appelait (Samy BARNAT), comme c'était mon droit, celui-ci me demande pourquoi je pose cette question. Je lui indique que l'on m'a conseillé de demander. Il me réplique alors : « Et si on vous demande de sauter par la fenêtre, vous le faites ? » Etonné par cette réplique, je décide ne m'en tenir au strict minimum et demande un avocat ainsi qu'un médecin, puisque mon coup porté à la cuisse me faisait boiter.

J'apprends à ce moment que je suis placé en Garde à Vue pour « Atroupement non autorisé après sommation ».

J'ai ensuite attendu jusque 6h du matin avant d'être pris en charge par des policiers du commissariat du 14ème qui nous ont emmenés, menottés.

Nous étions alors trois policiers et deux gardés à vus dans une voiture de quatre places. Position extrêmement inconfortable et dangereuse. Vers 6h30, après une fouille complète, nous avons été placés en cellule. A 8h, nous avons eu droit à un jus d'orange, à midi, à une ration de pâte et à 20h, à une ration de riz.

Pendant la journée au commissariat du 14ème (le lundi 27 mai), j'ai été auditionné à 14h. L'OPJ m'a certifié que si j'annulais ma demande de médecin, la procédure serait accélérée. Ce qui n'a pas été le cas.

Finalement je suis sorti à 23h.
Soit 24h après mon interpellation.

Eventuelles impressions finales :

Je garde donc un souvenir très désagréable de cette garde à vue. Tant par l'inaction endurée que par le mépris et la violence avec lesquels nous avons été traités par les policiers en civils lors de l'interpellation ainsi que les officiers de police qui nous ont auditionnés.

Je tiens à préciser cependant que les policiers et CRS chargés de nous escorter, de nous garder durant la notification de la GAV et notre séjour au dépôt et en cellule ont, pour ma part, été relativement courtois et aimables.

Je n'ai qu'à déplorer l'arrogance des OPJ, la violence des policiers durant l'interpellation et cette arrestation arbitraire, puisque, en soit, je n'ai rien fait ! »

Témoignage n°78 sur ce qu'a vu Mme. Roselyne M. qui voulait veiller à l'issue de la manifestation du 26 mai 2013 :

Lors de la manifestation du 26 mai, après la dispersion, j'ai voulu rester avec les « veilleurs » assis sur la pelouse tout près des Invalides, à quelques mètres de l'écran géant. J'ai vu arriver plusieurs groupes absolument distincts de la manif, en provenance de la rue de Grenelle et de l'avenue de la Motte. Piquet où étaient stationnés des cars de police et où les CRS attendaient. J'ai vu les CRS les laisser passer. Une fois ces jeunes (cranes rasés, blousons, sweat à cagoules, certains avec bouteilles et pétards) entrés sur l'esplanade, les CRS se sont avancés et, après avoir stationné un moment devant le groupe des veilleurs, sont partis vers le fond de l'esplanade (Air-France) où les affrontements se déroulaient. Après un moment que j'évalue mal (30 minutes, 45 minutes ?) les CRS ont contourné l'esplanade et sont arrivés dans notre dos (nous étions tournés vers le dôme). Nous chantions, méditations et écoutions des textes. Ils nous ont gazé en marchant droit sur nous, alors qu'assis nous n'étions pas menaçants. Il est évident que ces groupes de provocateurs auraient pu être bloqués à l'endroit où la rue Fabert, la rue Grenelle et la rue de la tour Maubourg forment un goulot d'étranglement très facile à verrouiller.

J'ai connaissance que cette attestation est destinée à être produite en justice et qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à Poitiers, le 3 juin 2013.

Témoignage n°79 Luca Volonté, interviewé le 27 mai 2013 dans le Figaro à propos de la manifestation du 26 mai :

« Il était un peu moins de 22 heures. Nous descendions les Champs-Élysées, avec Matthieu Colombani (délégué général du Parti chrétien-démocrate de Christine Boutin, NDLR) et Loïc (responsable des réseaux européens de la Manif pour tous), chargé de m'accompagner dans mes déplacements à Paris. Nous voulions aller veiller avec les Veilleurs. À hauteur du magasin Louis Vuitton, nous avons remarqué, sur le trottoir d'en face, des jeunes de la Manif pour tous qui brandissaient des drapeaux. Il y avait beaucoup de cars de CRS, et les policiers étaient en train de les interpellier. Matthieu et Loïc ont pris des photos... quand des policiers sont venus les arrêter, eux aussi ! Comme je ne parle pas français, je n'ai pas clairement compris la raison, mais il semblerait que ce soit parce que Loïc portait un sweatshirt de la Manif pour tous...

— Vous avez eu des nouvelles depuis ?

— Avant minuit, Loïc m'a envoyé un SMS disant qu'il était dans un car de CRS avec d'autres jeunes. Vers 1 heure du matin, un policier m'a appelé pour me demander si je le connaissais. Depuis, plus rien. Les portables des jeunes, qui doivent être en garde à vue, ne répondent pas.

— Vous qui avez déjà alerté le Conseil de l'Europe sur les violences policières contre les partisans de la Manif pour tous, qu'est-ce que cela vous inspire ?

— Je n'ai pas de mot tellement je suis choqué ! Cela signifie qu'en France vous avez une nouvelle législation : on peut porter des tee-shirts arborant Che Guevara ou je ne sais qui,

mais pas le symbole de la Manif pour tous ! C'est réellement problématique pour une démocratie ! N'est-ce pas une atteinte aux droits de l'homme ? Pire qu'en Ukraine ou en Russie, car là-bas, on ne se fait pas arrêter pour port de tee-shirt valorisant la famille... Avec mes collègues du PPE, on va se réunir bientôt pour réfléchir à la suite de nos actions. Je pense en ce moment à une nouvelle initiative que je présenterai aux instances du Conseil de l'Europe en juin, lors de la dernière séance plénière. »

Témoignage n°80 de P. P., étudiant qui relate son interpellation du 26 mai 2013 :

J'ai été interpellé à 23h15 le 26/06/2013 par des policiers en civils alors que je tentais de sortir de l'esplanade des Invalides en compagnie d'une quarantaine d'autres personnes. Les coups de matraques télescopiques pleuvaient sans raison et les sommations, si tant est qu'il y en ait eu, étaient inaudibles. « Panier à salade », direction rue de l'évangile (environ 00h30) suivit de 4h d'attente dehors. Transfère dans le 94 au environ de 10h et libre à 20h avec un rappel à la loi. Motif : participation à un attroupement après sommation de dispersion des forces de l'ordre.



Témoignage n°81 de J. P., 20 ans, étudiant lui aussi interpellé aux invalides le 26 mai 2013 :

Interpellé le 26/06/2013 aux invalides. Après être resté suite à la manifestation, pour continuer à défendre nos convictions les CRS nous ont encerclés, puis ayant demandé à sortir j'ai été mis contre un mur avec une centaine de manifestants. Nous avons été mis en garde à vue au commissariat du 18eme à 1h puis pour ma part. Ensuite à celui de Noisy-le-sec le lundi de 8h à 20h puis au dépôt du palais de justice de 20h à 15h (mardi).

Témoignage n°82 de B.T., 19 ans, qui est étudiant et qui fut arrêté aux invalides le 26 mai 2013 :

Interpellé le 26/06/2013 aux invalides. Cherchant à sortir de l'esplanade des invalides vers 23h00 nous avons été interpellés violemment par des policiers de la BAC puis transférés vers la rue de l'évangile. J'ai été libéré lundi vers 21h30.

Témoignage n°83 de S. P., 21 ans et paysagiste qui fut interpellée aux invalides le 26 mai 2013 :

Interpellée le 26/06/2013 aux invalides. Cherchant à sortir de l'esplanade des invalides vers 23h00 nous avons été interpellés violemment par des policiers de la BAC qui nous ont chargés pour nous regrouper contre un mur (j'ai reçu un coup de matraque télescopique dans les cotes), puis nous avons été transférés à la rue de l'évangile (environ 160) où nous avons attendu quelques heures avant d'être « dispachés » dans tous les commissariats de Paris et de banlieue. J'ai été libérée lundi vers 21h30. Motif de la garde à vue : avoir participé à une manifestation après sommations de dispersion (personnellement, je n'ai pas entendu les sommations).

Témoignage n°84 de H.P., qui fut interpellée sans raison le 26 mai 2013 :

26 mai 2013 : Interpellée alors que j'allais prendre le métro à Concorde avec Elise M. Sans même être présentes lors des affrontements nous fûmes placées en GAV. Motif : non dispersion après sommation. Nous avons des preuves en poches de notre absence lors des soi-distances sommations mais avons tout de même écopé de 16h de garde à vue, séparée de nos proches. Emmenés aux quatre coins de l'Île de France. Après Maison Alfort, je suis seule dans une cellule de St Maur-les-Fossés.

Témoignage n°85 d'E.M., qui fut interpellée le 26 mai 2013 aux invalides :

Interpellée après la charge des policiers en civil alors que j'avais demandé à quitter l'esplanade pour prendre mon métro. Je n'étais pas présente aux Invalides après la demande de dispersion. Je voulais juste rentrer chez moi! Motif de placement en garde à vue : participation à un attroupement non armé après sommation. Je n'ai pas entendu les sommations...il semble que je ne suis pas la seule... 16h de garde à vue au commissariat du 6ème.

Témoignage n°86 de Marie-Alix D., 23 ans qui voulait sortir des invalides le 26 mai 2013 :

Arrêtée à 22h15 par CRS alors que nous leurs demandions la sortie. Transférée rue de l'évangile à 23h30 puis à 5h dans le commissariat du 15ème. Sortie à 23h après 23 h de Garde à vue avec des policiers ignorants et nous considérant comme des chiens. Le motif de ma garde à vue est le suivant : refus de partir après sommation des forces de ordre ; Rappel à la loi. J'ai beaucoup d'autres choses à dire et je suis prête à témoigner.

Témoignage n°87 de M.R. (jeune fille), 24 ans, souhaite relater les faits suivants qui se sont déroulés après à la suite de la manifestation du 26 mai 2013 :

Le dimanche 26 mai sur l'esplanade des invalides, alors que je voulais tranquillement rentrer chez moi je me suis faite plaquer contre un mur puis rouée de coups par des CRS et flics en civil qui nous insultaient! Direction « panier à salade » puis rue de l'évangile dans le 18e pour enfin être dirigée vers le commissariat du 17e au milieu des homosexuels à 4h du matin ! A ce moment commence une belle journée de printemps en garde à vue. Sortie prévue 10h du matin, mais la sortie réelle se fera finalement à 23h30. Le motif de l'arrestation était le suivant : participation à un groupement non armé après sommations (bien évidemment pas entendues).



Témoignage n°88 de S.B. qui été sur l'esplanade des Invalides le dimanche 26 mai 2013 :

Le dimanche 26 mai sur l'esplanade des Invalides : Je suis toujours restée à l'extérieur du cordon de CRS qui encadrait les affrontements. Mais néanmoins, j'ai été prise sans comprendre dans un étau de CRS. La BAC chargea alors, toutes matraques télescopiques sorties et roua de coups au hasard. Je suis mise dans le « panier à salade », pour aller rue de l'évangile puis être dirigée dans le 7ème vers 10h, menottée, à toute blinde, gyrophares et compagnie. Sortie à 17h30. Motif : participation sans arme à un attroupement après sommation (par ultrasons sans doute) de se disperser.

Témoignage n°89 d'A.S, (jeune fille) 25 ans, relate les faits suivants sur la soirée après la manifestation du 26 mai 2013 :

Avec des amis nous avons été arrêtées à 23h15 par les CRS alors que nous leurs demandions la sortie. Il n'y a pas eu de sommations de dispersions, uniquement un encadrement de la part de la police (ce qui est très différent) depuis la fin de la manif pour tous ! Il y a juste eu des « barrez vous, dégagez ! » de la part de certains CRS et des « ta gueule » et autres de la part de flics en civil avec matraques ! Transférée rue de l'évangile à 00h15, nous sommes sorties avec une amie du panier parmi les premières ayant nos sacs à récupérer avant la sortie du bus. Puis transférées pour 2h15 au commissariat de Nanterre avec une amie menottées et accompagnées

par 3 flics! Sortie à 16h30 (14h de garde à vue). Cellule puant la pisse, le SDF ivrogne et crasseux ; décoration sur fond de mur clairsemé de ratatouille séchée et autres excréments de nourriture! Apparemment nous avons eu de la chance qu'il n'y ait eu que deux autres personnes sinon nous aurions été avec des délinquants d'un autre ordre ! Motif de la garde à vue donné par la police : participation à un attroupement après sommation de dispersion des forces de l'ordre. Rappel à la loi à signer!

Je suis prête à témoigner même si j'ai eu de loin la pire des garde à vue ; Beaucoup de choses à dire.

Témoignage n°90 de M. Emmanuel S. qui a porté plainte pour les événements subis le 26 mai 2013, et voici la lettre que son avocat a envoyé au procureur :

Le 26 mai 2013, M. Emmanuel S. se trouvait avec son épouse et des amis sur l'esplanade des Invalides. Ils sont allés prendre un verre au café le « centenaire » boulevard de la Tour Maubourg vers 19 heures.

Vers 20 heures Monsieur Emmanuel S. et son épouse sont repassés par les invalides pour saluer des amis et de la famille avant de repartir chez eux dans le 15ème arrondissement de Paris (8 Rue Pétel). Ayant aperçu un groupe « bon enfant » qui chantait, ils se sont joints à eux ; Monsieur Emmanuel S. s'est joint à la chorale puis a décidé de dire une dizaine de chapelet en compagnie de ce groupe.

Au cours de récitation de la dizaine, vers 22h30 il y a eu un mouvement de foule, en face du côté de la Seine. Pour éviter d'être bousculé, Monsieur S. a voulu se relever et à cet instant a été soulevé brutalement par deux personnes qui se sont avérées être des policiers en civil.

Ceux-ci lui ont passé des serreflex brutalement en serrant très fort les poignets et Monsieur Emmanuel S. a attendu environ une heure dans un car de police avant d'être conduit dans les locaux de la police rue de l'Évangile, deux autres personnes interpellées l'ayant rejoint dans ledit véhicule.

Interpellé vers 22h30, sa garde à vue ne lui a été officiellement notifiée qu'après son arrivée Rue de l'Évangile vers minuit pour « participation à un attroupement après sommation ».

Puis vers 1 heure du matin, il a été transféré dans les locaux du commissariat du 19ème arrondissement ; la prolongation de cette mesure lui a été signifiée le 27 mai à 19 heures puis a pris fin le 28 mai à 19 heures.

Il a été ensuite transféré au dépôt du Tribunal de grande Instance de Paris et n'a été libéré que le 29 mai 2013 à 16 heures soit après 65 heures de privation de liberté après un rappel à la loi.

Il appert de ces éléments, que l'opération de police a été dirigée sans un cadre juridique précis. Ni les conditions de placements en garde à vue tenant à la personne soupçonnée (1), ni celles tenant aux nécessités de l'enquête (2) n'étaient en l'espèce remplies.

Sur les conditions de placement en garde à vue de monsieur Emmanuel S.

L'article 62-2 du code de procédure pénale dispose que « *La garde à vue est une mesure de contrainte décidée par un officier de police judiciaire, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, par laquelle une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement est maintenue à la disposition des enquêteurs* »

En l'espèce, les policiers présumaient que Monsieur Emmanuel S. avait participé à un attroupement après sommation de dispersion faits prévus et réprimés par l'article 431-4 du code pénal .

Concernant le fait de continuer à participer à un attroupement après sommation de dispersion, les circonstances de l'espèce démontrent qu'il était matériellement impossible aux personnes interpellées et en particulier Monsieur Emmanuel S., sous réserve qu'elles aient été effectivement effectuées, d'entendre les sommations, ni d'en identifier les destinataires.

La police n'a pas laissé le temps à Monsieur Emmanuel S. de réagir en le soulevant brutalement du sol et en lui passant autoritairement les serreflex autour des poignets.

Monsieur Emmanuel S., n'a donc pas, pour reprendre les termes exacts de l'article 431-4 du Code pénal « *volontairement continué à participer à un attroupement* »,

Il n'existait donc en l'espèce aucun indice probant permettant de présumer que Monsieur Emmanuel S. était en train de commettre un quelconque délit.

Cette mesure de privation de liberté individuelle doit être considérée comme totalement arbitraire.

Sur les conditions de placement en garde à vue tenant aux nécessités de l'enquête

La garde à vue étant une mesure de privation des libertés, elle est strictement encadrée par le Code de Procédure pénale.

Celle-ci doit constituer l'unique moyen de :

1° Permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation de la personne ;

2° Garantir la présentation de la personne devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête ;

3° Empêcher que la personne ne modifie les preuves ou indices matériels ;

4° Empêcher que la personne ne fasse pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leur famille ou leurs proches ;

5° Empêcher que la personne ne se concerta avec d'autres personnes susceptibles d'être ses coauteurs ou complices ;

6° Garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou le délit.

Or, il appert des déclarations d'un policier en civil qui a procédé à l'arrestation de Monsieur Emmanuel Suard qu'elle s'inscrivait dans une opération de placement en garde à vue décidé par le préfet de police ou ses subordonnées pour mettre un frein à la liberté de manifester des opposants au Mariage pour tous aux moyens de mesures arbitraires.

Lors de la confrontation avec le policier qui l'avait interpellé, celui-ci a précisé que Monsieur Emmanuel Suard :

- n'était absolument pas violent,
- n'avait opposé aucune résistance lors de son interpellation,
- avait été arrêté au hasard conformément aux ordres reçus par les forces de police qui était d'arrêter tout le monde.

Plus de 200 arrestations ont eu lieu le 26 mai et la plupart des personnes gardés à vue n'ont pas fait l'objet de poursuite ou comme Monsieur Emmanuel S. ont fait l'objet d'un rappel à la loi.

Enfin et surtout il convient de rappeler que Monsieur Emmanuel S., pendant les 48 heures qu'a duré sa garde à vue puis durant les 20 heures au dépôt, a fait l'objet d'un traitement illégal, inhumain et dégradant :

Il est resté de nombreuses heures enfermées avec deux autres personnes interpellés dans une cellule d'une superficie inférieure à 3m².

Son épouse n'a été prévenu ni de la prolongation de sa garde à vue ni de son transfert au dépôt. Lors de sa détention au dépôt les policiers ont tenté fermement de le dissuader de faire choix d'un conseil pour l'assister et le défendre.

Monsieur Emmanuel S. a été partiellement privé de repas et la nourriture proposée était avariée et périmée.

Cette arrestation arbitraire risque d'entraîner de graves conséquences sur la pérennité de son emploi.

Au regard de tous ces éléments, les forces de police ont commis un abus d'autorité contre des particuliers en retenant arbitrairement Monsieur Emmanuel S. en garde à vue, infraction punie de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende par l'article 432-4 du Code de procédure pénale.

Dès lors, Monsieur Emmanuel S. entend porter plainte contre ces agissements.

Je vous remercie donc de bien vouloir donner à ceux-ci les suites procédurales qui s'imposent.

[...]



Témoignage n°91 de S.L. sur sa garde à vue suite aux événements du 26 mai 2013 :

3 prises d'identité et une garde à vue comme beaucoup le 26 mai au soir sur les invalides de 23h15 à 15h30. J'ai été mis au courant que j'étais en garde à vue au moins 2h après l'interpellation parce que j'ai posé la question à un policier. Autrement j'ai commencé dans le 18ème, puis 20ème arrondissement jusqu'à ce qu'ils se rendent compte qu'ils s'étaient trompés de personne (ils appelaient par les prénoms) donc je suis réparti dans le 18ème pour finir dans le 16ème où j'ai été accueilli (avec un deuxième dans le même cas) comme un roi par l'opj qui

a tout fait pour nous sortir de cette situation. J'avais demandé un avocat, demande que j'ai annulée par la suite pour gagner du temps.

Témoignage n°92 de X.Q., 22 ans, Etudiant, relate les faits suivants sur sa choquante arrestation sur l'esplanade des invalides le 26 mai 2013 :

J'étais avec des amis, et on chantait, nous nous sommes un peu mis à l'écart, sous les arbres, pour papoter tranquillement, quand les policiers en civil nous ont chargé extrêmement violemment, et nous ont coincé contre un mur, en nous insultant et nous menaçant, alors que nous étions à genoux, les mains sur la tête ! Un des policiers a menacé de me frapper sur le bras, alors que celui ci est plâtré ! Une jeune fille a côté de moi a pris un coup de genoux dans la figure pour avoir osé se moquer de l'agressivité d'un des policiers en civil (j'ai appris plus tard qu'il s'agissait de policier de la BAC, ce que j'ai mentionné dans ma déposition). Nous avons ensuite été embarqués dans un car de la police, nous étions 70 à l'intérieur. Dans une ambiance très bon enfant, nous avons été envoyés au commissariat du 18ème. Là, nous avons attendu plus de 2 h à l'extérieur dans le froid, puis nous sommes allés décliner notre identité, et nous faire notifier notre garde à vue, il était près de 1 h 30, nous étions montés dans le car à 23h. J'ai attendu d'avoir une cellule jusqu'à 7h, sans couverture, ni quoi que ce soit. D'autres jeunes (garçons et filles) se trouvaient avec moi. J'ai demandé de l'eau pour un garçon de 15 ans, la policier(e?) m'a clairement fait comprendre qu'elle ne voulait pas lui en donner. A 7h 30, j'ai été transféré dans le 14ème, je suis sorti à 23h, le lundi soir. Ma garde à vue aura duré 23 h. Je remarquerai la gentillesse de certains policiers et CRS, mais l'attitude des policiers de la BAC et de quelques autres policiers (surtout femme) a été particulièrement humiliante.

Témoignage n°93 de L.R., mise en garde à vue à l'issue de la manifestation du 26 mai 2013 :

Nous avons été mis en garde à vue pour refus de dispersion, nous chantions et discussions assis tranquillement. Garde à vue dimanche 23h45 rue de l'évangile puis transférée au commissariat d'Issy les Moulineaux vers 9H00 le lendemain avec une fille dont je ne retrouve pas le FB. Elle fût libérée à 18H00 lundi, quant à moi on m'a transférée sans AUCUNE RAISON au dépôt du TGI de paris. D'après l'officier de police c'était un ordre du magistrat alors que je n'avais rien fait de plus que les autres, ni insultes ni casses etc... Je suis sortie mardi à 13h00 après avoir reçu le rappel à la loi de l'adjoint du procureur de Paris. Au total près de 40 heures de GAV, officiellement 20h puis le reste au dépôt en détention.

Témoignage n°94 d'A.V. qui était à la manifestation du 26 mai 2013 et qui a voulu rester :

Habitant dans l'ouest de la France c'est après avoir vu le véritable déferlement de violence sur la capitale envers de jeunes français déterminés que nous avons décidé avec quelques amis de nous joindre aux manifestations quotidiennes de la Manif Pour Tous. Après avoir suivis le cortège jusqu'aux Invalides nous restons avec les autres jeunes (et moins jeunes d'ailleurs) sur l'esplanade des Invalides. Il règne une joyeuse ambiance, d'aucuns sortent de leurs sacs une bouteille de vin, d'autres quelques bières. Au fur et à mesure de la soirée plusieurs chants populaires et bon enfant sont entonnés, la plupart repris en grande majorité par la foule, l'ambiance reste chaleureuse jusqu'à un déploiement inattendu et totalement injustifié de

CRS. Devant ces hostilités que nous n'avons nullement entraînées, le groupe de jeunes commence à faire face aux forces de l'ordre. Un jeune homme d'une trentaine d'années munit d'un mégaphone se dirige alors en tête de la foule et tournant le dos à la police tente de nous adresser quelques mots ; malheureusement le pauvre bougre n'en aura pas le temps, un CRS l'a déjà agrippé par le sac afin de l'embarquer dans une estafette manu militari, il est 23h et je retrouverai ce manifestant un peu plus tard. Devant cette interpellation totalement arbitraire le groupe de manifestants commence à élever la voix et à avancer vers le barrage de CRS, certains, mais une minorité, commencent à donner quelques coups de pieds dans les grilles anti-émeute, ceci ne représentant d'ailleurs aucune menace, les grilles étant solidement fixées à des camions. Je fais moi même partie des manifestants qui font face aux forces de l'ordre bien que je n'aie donné aucun coup, je suis donc un des premiers à être gazé par les forces de l'ordre. Le gaz lacrymogène faisant effet je me retrouve donc complètement ballotté dans la foule, incapable de m'orienter, c'est sûrement ce qui a décidé un CRS à m'attraper et à m'emmener vers les camions.

Je me retrouve donc menotté, encore sous l'effet du gaz, dans une estafette en compagnie de quatre autres jeunes, dont deux mineurs l'un deux ayant été d'ailleurs violemment plaqué au sol lors de son interpellation, je suis aussi en compagnie de "l'homme au mégaphone". Après une heure d'attente nous partons enfin dans une direction inconnue. Nous arrivons dans un commissariat qui se trouve aux dires d'un fonctionnaire de police présent "Au Nord de Paris", on nous attache tous à une sorte d'immense banc et nous n'avons ni le droit d'aller aux toilettes ni celui de boire et l'on ne nous notifie toujours aucun de nos droits, ni avocat, ni médecin. Nous rencontrons d'ailleurs dans le même lieu un prêtre embarqué pour avoir voulu porter secours à un jeune, il saigne abondamment du crâne, ce qui est assez étrange vu que je ne l'avais pas vu se faire molester au cours de son arrestation ; une vidéo que je visionnerai deux jours plus tard m'apprendra que les policiers se sont occupés de lui derrière les lignes de CRS à l'abri des regards comme cela s'est passé pour d'autres interpellés. Une fois de plus nous sommes transférés menottés, cette fois-ci vers le commissariat du IVème arrondissement où nous passons le reste de la nuit. Ce n'est que vers 10h que l'on nous notifie notre garde à vue, et que l'on nous donne enfin lecture de nos droits. N'ayant que très peu connu pareille situation avec les services de police je suis aveuglément les conseils de l'Officier de Police Judiciaire et ne fais pas appel à un avocat « *Cela ne sert à rien, mis à part nous énerver un peu plus contre toi et te faire rester ici un peu plus longtemps* », je leur demande cependant de prévenir mes parents comme c'est aussi mon droit.

Au beau milieu de cette entrevue, deux plaintes supplétives arrivent devant moi de la part de deux CRS pour violence et injures contre les dépositaires de la force publique. Stupéfaction... J'aurais donc donné des coups dans des boucliers et insulté des agents... Je mesure 1m84 et pèse 65 kilos, autant dire épais comme un câble de frein à main, et quiconque me regarde de près ne peut que sourire à l'idée de me voir me frotter à des CRS en armure dotés de boucliers, matraque à la main. Mais les faits sont là. On me renvoie dans ma cellule, cette fois-ci collective, avec mes camarades de manifestation. Il est 8 h du matin. Trois heures plus tard on me transfère devant la police judiciaire où un officier reçoit ma déposition , à la question "*Reconnaissez vous avoir porté des coups envers Mr Untel représentant de la force publique ?*" je ne peux que répondre sincèrement "*Non*", l'officier me regarde me demandant à quel jeu je joue, je lui réponds immédiatement que je ne joue à aucun jeu mais que je réponds simplement à sa question , de nouveau il me demande si je tiens vraiment à passer les deux prochains jours au poste, devant mon silence le gaillard s'énerve et commence un discours, arguant que les faits qui me sont reprochés sont extrêmement graves et que je ne me rends pas compte de ce qui m'arrive.

Devant autant d'insistance et privé totalement du moindre soutien je ne peux que répondre que je certifie sur l'honneur ne pas me souvenir des faits qui me sont reprochés et que confiant dans les forces de l'ordre de mon pays je ne comprends pas qu'une plainte soit déposée contre moi. Incrédulité du fonctionnaire qui trouve mes propos pompeux, ce n'est peut être pas faux mais c'est tout ce que je trouve à dire face à ce qui a l'air d'une manipulation. On me tend alors le PV pour que je le signe, seconde stupéfaction outre les fautes d'orthographe énormes (projet de loi "TOBIRAH"), je retrouve plusieurs énormes incohérences que le policier a introduit insidieusement dans mes propos. Une fois signalées le fonctionnaire refuse de modifier, je refuse donc de signer, exaspération de sa part, il se décide enfin à changer les termes du PV que je signe donc. S'ensuit alors de longues heures d'attente, le mineur nous ayant suivi au commissariat est libéré ainsi que le premier interpellé. Vers 13 h on met fin à la garde à vue d'un autre pour qu'il aille voir un magistrat. Je reste donc seul dans ma cellule, cela fait maintenant 16 h que suis ici, je n'ai pas le droit d'aller aux toilettes ou alors c'est avec les menottes.

19h00 : on vient me voir pour me dire que le magistrat met fin à ma garde à vue car il veut me parler pour statuer sur mon sort et on me transfère donc au dépôt. Je fais remarquer qu'à cette heure-ci et un samedi soir le magistrat ne pourra sûrement pas me recevoir et qu'il serait plus sage que je passe la soirée ici pour n'être transféré que demain matin, fin de non recevoir on me prie de signer. Incrédule je me laisse faire et je suis alors transféré au dépôt. Seuls ceux qui y sont déjà allés peuvent comprendre l'ambiance de ce lieu sordide ; trois étages de cellules individuelles traversé d'un long corridor où règne une odeur fétide et où retentissent les hurlements des détenus.

Cette fois-ci je demande un avocat et je renouvelle la demande déjà faite que l'on joigne mes parents, je passe ensuite par la fouille et dont je passe les détails tant ils sont sordides. Je passe alors une des pires nuits de ma vie au milieu des cris, de la puanteur et pire que tout, de l'incertitude de mon cas. On a "oublié" de me donner une couverture pour la nuit mais par contre on n'a pas oublié de brancher la climatisation ce qui dans un sous sol est toujours très utile ; je grelotte durant des heures. Le lendemain vers midi après une nuit d'insomnie on vient me chercher, et après une nouvelle fouille où je dois une fois encore me mettre entièrement nu et tousser accroupi tandis qu'un fonctionnaire vérifie que rien ne m'échappe...on me menotte et je dois parcourir ainsi le couloir long d'une centaine de mètres qui mène au parquet où je suis présenté devant le vice procureur.

Malgré ce qu'on m'avait dit, celui ci se fiche éperdument de ce que j'ai à lui dire et ne fait que me lire un papier sur lequel sont écrites les charges retenues contre moi et me demande de bien vouloir le signer ce que je fais immédiatement ; après 35 h de garde à vue passée dans ces conditions j'aurais volontiers donné bien plus qu'une signature pour pouvoir enfin quitter cet endroit ! Je m'aperçois aussi que l'on n'a pas prévenu mes parents malgré mes deux recommandations et le fait que ce soit mon droit. Je suis donc convoqué devant la XXIIIème chambre correctionnelle de Paris pour répondre des accusations de violences et injures contre des dépositaires de la force publique.

Témoignage n°95 de Mme. Mathilde R. qui a porté plainte pour les faits suivants du 26 mai 2013 et expliqués dans la lettre ci-dessous rédigée par son avocat :

Le 26 mai 2013 au soir, Madame Mathilde R. se tenait sur l'esplanade des invalides après avoir participé à la manifestation tenue dans l'après midi.

Alors que la foule se dispersait et voyant les affrontements se faire de plus en plus violent, Mlle R. décidait de quitter les lieux et rentrer chez elle. Elle demandait calmement à un cordon de C.R.S. de passer la barrière afin de rejoindre la station de métro. A ce moment, un

C.R.S. la bloquait violement contre un mur avec d'autres jeunes, et se faisait littéralement ROUEE DE COUPS DE MATRAQUE. Elle réussissait à protéger son visage derrière un arbuste, chose qui, compte tenu de la violence des coups, lui évitait d'être défigurée.

Mlle R. recevait plusieurs coup à la jambe qui lui valaient par la suite une ITT de 8 jours (pièce jointe n°1). Des témoins assistait à ce passage à tabac (Pièce jointe n°2).

Mlle R. était emmenée au commissariat du 18ème arrondissement et était placée garde à vue.

Il ressort de ces éléments, que Mlle R. a été victime de violences volontaires par les forces de police (I) En outre, l'opération de police était menée dans un cadre juridique totalement flou (I).

Les violences aggravées subies par Mlle R.

L'article 222-11 prévoit que « les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

L'article 222-12, 15èmement in fine porte la peine à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsque les violences sont commises dans trois des circonstances prévues par cet article.

En l'espèce, Mlle R. a été rouée de coups par un policier, dépositaire de l'autorité publique (article 222-12 7°) au côté d'autres C.R.S. agissant en tant que complices, et eux mêmes auteurs de violences envers d'autres personnes présentes (article 222-12 8°), avec l'usage d'une arme, (une matraque : article 222-12 10°).

L'Incapacité Totale de Travail qui s'en suivra sera de 9 jours.

Trois circonstances étant réunies, et l'ITT étant supérieure à 8 jours, les policiers ont commis l'infraction aggravée susvisées punie de 10 ans d'emprisonnement.

La garde à vue abusive de Mlle R.

Les conditions de placements en garde à vue tenant à la personne soupçonnée (1) ainsi que les conditions de placement tenant aux nécessités de l'enquête (2) n'étaient en l'espèce pas remplies. En outre, le déroulement de la garde à vue ne s'effectuait pas dans le respect des dispositions du Code de procédure pénale relatives aux droits du gardé à vue.

Sur les conditions de placement en garde à vue tenant à la personne soupçonnée :

L'article 62-2 du code de procédure pénale dispose que « *La garde à vue est une mesure de contrainte décidée par un officier de police judiciaire, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, par laquelle une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement est maintenue à la disposition des enquêteurs* ».

En l'espèce, les policiers soupçonnaient Mlle R. d'avoir participé à un attroupement après sommation de dispersion.

Or :

- En premier lieu, Mlle R., n'a reçu aucune sommation de dispersion mais s'est faite bloquée et plaquée contre un mur sans jamais recevoir d'autres injonctions !

- En second lieu, il est tout à fait surréaliste de reprocher à Mlle R. d'avoir continué de participer à un attroupement après sommation de dispersion alors qu'elle tentait précisément de RENTRER CHEZ ELLE, et que c'était les policiers qui la bloquait l'empêchant ainsi d'aller où que ce soit !!

-En troisième lieu, le risque de trouble à l'ordre public constitue le fondement des textes réprimant l'attroupement. La notion d'ordre public est constituée de la sécurité publique, la

tranquillité publique et la salubrité publique. Or, à aucun moment l'attitude de Mlle R. qui demandait calmement aux policiers d'ouvrir la barrière pour rentrer chez elle ne pouvait être suspectée de troubler l'ordre public !

Il n'existait donc en l'espèce aucune raison plausible de penser que Mlle R. était en train ou tentait de commettre un quelconque délit. Le placement en garde à vue était donc dès lors tout à fait arbitraire.

Sur les conditions du placement en garde à vue tenant aux nécessités de l'enquête

L'article 62-2 encadre strictement les conditions de la garde à vue.

Or, il ressort des conditions du placement de Mlle R. que cette mesure [...] s'inscrivait dans une opération de placements en garde à vue massifs et aveugles uniquement. Cette opération n'était destinée qu'à mettre hors d'état d'agir les opposants au Mariage pour tous par des mesures totalement arbitraires et vexatoires.

Beaucoup trop nombreux, les gardés à vue ont été « parqués » des heures à l'extérieur du commissariat avant d'être dispersés dans d'autres commissariats dans des conditions matérielles impropres à la tenue d'une véritable enquête.

La plupart des individus gardés à vue ce jour là n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de poursuites mais de simples rappels à la loi.

Le déroulement illégal de la garde à vue

Les policiers ont violé à maintes reprises les droits de la gardée à vue et notamment son droit à être assistée d'un avocat. Lorsque, dans la nuit, sa garde à vue lui était notifiée, Mlle R. demande à être assistée d'un avocat et examinée par un médecin. Un policier lui répondait alors que c'était inutile, la sortie de garde à vue étant prévue pour le petit matin.

Vers midi, voyant qu'elle n'était toujours pas relâchée, Mlle R. demandait à nouveau à appeler un avocat. Un policier lui rétorquait « On n'est pas dans une série américaine Mademoiselle ».

Une troisième fois, Mlle R. demandait à un policière d'être assistée par un avocat. Cette dernière répondait : « vous l'avez cherché, fallait pas rester sur l'esplanade ».

Dans la soirée, l'épuisement psychologique de Mlle R. est tel qu'elle tapait sur sa cellule en criant son droit d'être assistée d'un avocat. Les policiers lui répondaient que c'était inutile dans la mesure où sa sortie était prévue dans les 20 minutes qui suivaient.

Ce n'est qu'à 23h30 que Mlle R. était relâchée.

La garde à vue de Mlle R. durait donc 23h, sans qu'à aucun moment, alors qu'elle en avait la demande réitérée, elle ne puisse être assistée d'un avocat.

Au regard de tous ces éléments, les forces de police ont commis un abus d'autorité contre des particuliers en retenant arbitrairement Mlle R., et ce, dans un mépris total des droits du gardé à vue. Cette infraction est punie de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende par l'article 432-4 du Code de procédure pénale.

Dès lors, Mlle R. entend porter plainte contre ces agissements.

Je vous remercie donc de bien vouloir donner à ceux-ci les suites procédurales qui s'imposent. [...]

Partie 4 : À propos du déplacement du Président au lycée Buffon le 27 mai 2013

Résumé introductif :

Le résumé que l'on peut ici faire pour l'événement du 27 mai 2013 traduira bien la quasi-totalité des témoignages rassemblés ici. La corroboration parfaite de ces derniers nous permet de résumer cette demi-journée ainsi :

Suite à l'information ayant circulé à travers les réseaux sociaux, des habitants du XVème arrondissement sont spontanément allés devant le Lycée Buffon pour accueillir le Président de la République qui y était en déplacement officiel.

Ces personnes, une centaine, ont été retenus à plusieurs centaines de mètres de l'entrée du Lycée et se sont contentés d'entonner quelques slogans. Rapidement un dispositif policier a été mis en place autour d'eux, les empêchant à ce moment de quitter les lieux. Les mères voulant chercher leurs enfants à l'école peu avant 16h en ont été empêchées et tous les gens présents, un à un, ont été arrêtés et mis dans un bus surchauffé de la police. Emmenés au dépôt de la Police, rue de l'Évangile, ils ont dû patienter jusqu'à la limite du délai légal pour un contrôle d'identité qui s'est effectué à cet endroit.

Les manifestants n'ont opposé aucune résistance, n'ont commis aucun délit. L'autre motif d'arrestation invoqué d'attroupement non déclaré, n'existe tout simplement pas, seule l'organisation et la non-déclaration peut être réprimée. Il n'y a eu aucune sommation de dispersion et lorsque les gens ont voulu se disperser, ils en ont été empêchés.

La courte vidéo suivante permet de bien résumer la première étape de cette journée.

http://www.youtube.com/watch?v=rWVfY-_IOq0



Témoignage n°96 de ME. F., 23 ans, arrêté devant le Lycée Buffon le 27 mai 2013 :

J'ai été arrêté lundi dernier devant le Lycée Buffon alors que je déjeunais fortuitement à Pasteur, et ne portais aucun signe de LMPT (si tant est que ce soit un délit). J'ai eu le droit à un relevé d'identité et d'être emmené rue de l'Évangile.

Ayant été interpellé à 15h45 libéré dans le XVIII^e à 19h, je n'ai pas pu aller travailler l'après-midi.

Témoignage n°97 d'une mère qui se dit avoir été raflée, boulevard Pasteur lundi 27 mai 2013 :

« Lundi 27 mai, j'étais boulevard Pasteur hier avec cinq autres mamans, dont trois avec poussettes, pour accueillir notre Président. L'ambiance était plutôt bon enfant malgré la présence de nombreux gendarmes et CRS. Ils nous ont fait remonter et reculer sur le boulevard pour pouvoir avancer et se mettre en ligne et nous ont peu à peu encerclés.

Nous discutons avec le gendarme, très sympathique, qui était devant nous et celui-ci a alors, vers 15h40, proposé aux mamans avec enfants et bébés de partir, ce qu'elles ont fait. Nous nous sommes dit que nous pouvions rester encore un peu avant d'aller chercher nos enfants à l'école et nous avons dit à notre gentil gendarme que nous espérions être à l'heure. Il n'a pas répondu, a exprimé un geste d'incertitude et nous a montré son oreillette. Cinq minutes plus tard, craignant d'être en retard, nous avons dit à notre gendarme que finalement nous partions nous aussi mais il a refusé. J'étais persuadée que les gendarmes qui nous entouraient nous laisseraient repartir dès que M. Hollande serait sorti mais j'étais bien naïve !

Les CRS ont alors arrêté des jeunes qui étaient là, certains reprenaient des slogans contre la loi Taubira et pour la défense de la famille, d'autres ne parlaient ou ne criaient pas, ils étaient juste là ! De notre côté, nous étions venues sans drapeau, sans sweat, sans bracelet ou aucun symbole de LMPT, mais nous voulions être présentes ! Nous ne criions pas et attendions sagement devant les gendarmes à qui nous avons fait part de notre inquiétude voyant ces interpellations mais ils nous ont rassurées et nous ont dit de rester à côté d'eux, et dit que nous n'avions rien à craindre. Au bout de quelques minutes, les CRS nous ont demandé de nous déplacer, ils ont avancé et ont resserré l'étau et ont continué à arrêter les personnes présentes en les comptant : « Encore deux, trois, tu m'en amènes trois... »

Il n'était pas 16h quand deux CRS se sont approchés de moi et m'ont demandé de les suivre. Mes amies leur ont dit que j'avais des enfants à récupérer à l'école et je leur ai dit, moi aussi, que j'avais deux jeunes enfants adoptés à récupérer mais ils ne se sont pas posé de question et ont emmené sans scrupule une mère de famille après avoir embarqué des "jeunes". Je n'ai eu aucune explication, ni sur la raison de mon arrestation, ni sur l'endroit où nous allions, ni sur ce qui allait se passer.

Ils m'ont fait monter dans un bus bondé où il faisait une chaleur étouffante, sans rien dire si ce n'est : "Vous n'aviez qu'à pas être là", lorsque je leur ai parlé de mes enfants et des gendarmes qui nous avaient dit que nous serions tranquilles ! Nous étions parqués comme des bestiaux et ils ont refermé la porte pour aller en chercher d'autres...

Mes amies mères de famille sont venues me rejoindre au compte-goutte ! Nous nous demandions si nous serions relâchés lorsque le président serait sorti. Au bout d'un moment, le bus a démarré, escorté par une fourgonnette avec gyrophares et deux motards. Le bus a foncé, prenant les couloirs de bus, les voies de taxi... il y avait urgence ! Des cars de méchants résistants traversaient Paris. Nous sommes arrivés dans une sorte de hangar, annexe d'un commissariat dans le XVIII^e. L'ambiance était bonne heureusement, nous entendions des chants, des discussions, des cris de protestation dans le bus !

En arrivant, nous avons eu le grand privilège de faire partie des premières à descendre, les policiers ayant ordonné que la femme enceinte et trois mères de famille descendent ! Nous sommes arrivées dans une pièce où nous attendaient des CRS avec des gants en plastique pour la fouille. Ensuite, ils ont relevé notre identité et nous ont demandé notre filiation (père et mère !) puis ils ne savaient plus où nous mettre. "Pas de place dans la cellule, alors tu les mets dehors !" Nous avons attendu sous un préau bordé de barbelés pendant plusieurs heures. Peu à peu nos amis nous rejoignaient, un, deux, dix..., jusqu'à ce que nous soyons au complet, 93, belle rafle. Nous parlions à nos voisins, aux policiers, aux deux gendarmes présents ; nous étions courtois, polis, tous souriants mais ne comprenant pas pourquoi nous étions là, des jeunes, des moins jeunes, des mères de famille, un prêtre.

Quand tout le monde était enfin arrivé, un policier a dit qu'un groupe de dix personnes pouvait sortir puis un deuxième dont j'ai fait partie. Nous sommes sortis poliment, calmement, en disant au revoir et merci aux policiers (!) et nous sommes retrouvés dehors, rue de l'Évangile, au fin fond du XVIIIe, tous fatigués et abasourdis. Ceci est le témoignage d'une mère de famille non pas extrémiste mais excédée ! »

Témoignage n°98 de Marie-Armelle d'Herbigny sur le 27 mai 2013 :

Nous (Amaury et moi) avons été interpellés sans sommation, lundi 27/05/2013, à l'angle de la rue Lecourbe et du Boulevard Pasteur pour avoir osé (juste) hué Monsieur Hollande lors de son passage.

Cela nous a valu 3h30 de « détention » dont 2h30 de fourgon avec une balade plus que sportive car ils ont poussé la mesquinerie jusqu'à freiner brusquement plusieurs fois, prendre les virages à secs afin que nous soyez ballotés les uns contres les autres. Nous avons parcouru la rue Lecourbe, la rue de Vaugirard, le Bld Montparnasse puis nous sommes stationnés au métro Pasteur pour remplir notre fourgon jusqu'à 44 personnes (dont un prêtre).

Puis sirènes hurlantes, nous sommes partis pour le commissariat central Max Dormoy dans le 18ème avec le chauffage à fond et impossibilité d'ouvrir les fenêtres évidemment. Nous avons patienté dans le fourgon à l'arrière du commissariat, environ 30 mn, moteur allumé avec toujours ce chauffage à fond, buée sur les vitres et transpiration à gogo jusqu'à la suffocation, tels des bestiaux. Ensuite nous sommes sortis 4 par 4 encadrés chacun d'entre nous, tels des délinquants, par un policier de 1.90m en tenue de combat puis fouillés. Nous avons ensuite dû décliner notre identité puis patienter dans un espace entouré de barbelés avant d'être libéré. C'est honteux. Un policier a qui j'expliquais mon indignation m'a répondu qu'ils avaient pour consigne d'empêcher toute agitation sur le passage de Monsieur Hollande et en particulier venant des BOURGEOIS.

Témoignage n°99 d'Arthur Hidalgo sur le 27 mai 2013 :

Je suis arrivé vers 15H, boulevard Pasteur, à côté de la station de métro. Il y avait beaucoup de CRS et de gendarmes qui bloquaient l'accès au lycée Buffon suite à la visite du président François HOLLANDE. Je suis resté à côté de la station Pasteur jusqu'à mon arrestation qui a eu lieu de mémoire entre 16H et 16H30. Les autres personnes qui se trouvaient sur place ont été arrêtés excepté les journalistes. A un moment donné, les forces de l'ordre ont encerclé les personnes et on ne pouvait n'y sortir, ni prendre le métro. On a dû partir vers 17H pour être conduit à un commissariat dans le XVIIIème, rue de l'évangile. Là-bas, nous avons été fouillés et des policiers ont contrôlés notre identité. Un policier en civile nous a expliqué que

l'objet de l'arrestation était : « participation à une manifestation illégale ». Les premières libérations ont été effectuées vers 19H.

Témoignage n°100 de Charlotte Charbonnier sur le 27 mai 2013 :

J'étais hier après midi vers 15h au croisement de la rue Lecourbe et du boulevard Pasteur. Je rentrais chez moi rue Ernest Renan, après avoir passé un moment chez ma mère avenue de Saxe, afin d'être à l'heure à la sortie de l'école rue Blomet pour récupérer mes enfants. De nombreux CRS étaient présents et nous leur en avons demandé la raison. Nous discutons entre nous avec quelques passants quand nous avons réalisé que nous étions encerclés par les CRS. Nous ne pouvions plus partir. On nous a alors demandé de nous déplacer un peu plus loin rue Lecourbe, puis de monter dans un car de police, ce que nous avons tous fait sans discuter (aurions-nous du?). J'ai alors demandé à ma mère, 79 ans, si elle avait dans son sac ses médicaments pour le cœur. Elle m'a répondu qu'elle ne les avait pas et le conducteur du car a alors dit à son collègue "la vieille, elle descend". Ma mère a été prise en charge par des passants, indignés du spectacle. Le car a alors démarré, nous étions une dizaine à l'intérieur. Il a fait un tour (rue Lecourbe, Convention, Vaugirard, Bd du Montparnasse, de Vaugirard puis Pasteur où il s'est arrêté). Une trentaine de personnes nous ont alors rejoint. Le chauffage fonctionnait et il faisait près de 40 degrés dans le car. J'ai réalisé à ce moment dans quelle situation absurde ma mère aurait pu se trouver. Ne l'ont-ils fait descendre que pour ne pas avoir une personne âgée faisant un malaise?

Le car nous a ensuite emmenés en roulant à toute vitesse jusqu'à la rue de l'Évangile. Après une fouille et un contrôle d'identité, nous avons été parqués dans une cour fermée par des barbelés, puis libérés 10 par 10 vers 18h45, sans aucun document justifiant notre arrestation (PV ou autre).

Avaient-ils le droit de nous faire monter dans ce car, sans contrôle d'identité et sans raison, nous 10 qui étions simples badauds rue Lecourbe?

Je vous envoie en pièces jointes des photos prises par des personnes très choquées de ce qu'ils ont vu.

Témoignage n°101 de Sébastien Izarn sur le 27 mai 2013 :

Je suis un de ceux qui s'est fait embarquer devant le lycée Buffon. En sortant du métro Pasteur avec un ami on s'est fait contrôler, un gendarme nous a assuré que cela concernait uniquement le plan Vigipirate. On nous a demandé de descendre jusqu'au jardin de Breteuil où nous avons retrouvé d'autres groupes de jeunes qui voulaient saluer notre cher président. Aucun signe distinctif sur nous : pas de drapeau, ni sweat. Nous avons finalement fait un détour pour reprendre le métro jusqu'à Pasteur et y retrouver la centaine de manifestants pacifiques. Les forces de l'ordre ont ensuite embarqué tout le monde avant qu'Hollande ressorte du lycée pour qu'il ne puisse apercevoir le groupe des manifestants... J'ai demandé le motif de l'arrestation aux deux policiers m'arrêtant, ils ne savaient pas, l'un d'eux m'a répondu que je le saurai au commissariat et je ne le sais toujours pas aujourd'hui... Nous avons été parqués dans la cour du commissariat de la rue de l'Évangile pendant trois heures, aucun document n'a dû être signé, rien ne nous a été demandé...

Témoignage n°102 de Théophile de Monvallier sur le 27 mai 2013 :

Je fais partie des 93 interpellés du lycée Buffon lundi.

Je suis arrivé vers 14h55 sur place pour faire du bruit lors de l'entrée d'Hollande. Le rassemblement n'était pas à proprement organisé, les gens étaient venus de façon spontanée après avoir appris qu'Hollande venait à Buffon (info disponible sur le site de l'Elysée). Pratiquement tout le monde habitait dans le quartier. Il n'y avait pas de groupe uniforme constitué, les gens étaient répartis en plusieurs points autour de la station Pasteur. Le quartier grouillait de forces de l'ordre qui encadraient les petits groupes de quatre-cinq personnes déjà présents. A un moment quelqu'un a crié "Hollande ta loi on n'en veut pas" et là à peu près 90 personnes ont repris en cœur. On a fait sûrement fait plus de bruit que ce à quoi ils s'attendaient parce que tous les policiers du quartier sont arrivés en courant, les journalistes ont suivi et des lycéens de Buffon sont venus voir ce qui se passait.

Les forces de l'ordre ont alors décidé de regrouper tout le monde à l'intersection de la rue de Vaugirard et du boulevard Pasteur, côté gauche quand on regarde les Invalides à côté d'un café appelé "Au métro" où étaient attablées des mères de famille. A noter que les forces de l'ordre n'ont pas regroupé les gens sur le trottoir autour de la station Pasteur mais sur le boulevard Pasteur le bloquant de facto. Ce sont eux qui ont bloqué le boulevard, pas nous. Il y avait aussi des gens qui étaient assis à côté sur la terrasse du "*Mezzo di pasta*". Ils ont fait venir trois camions pour les mettre entre nous et le lycée histoire de nous cacher. Il y avait donc un groupe uni de 80 personnes plus une dizaine de personnes à ces terrasses à trois cent mètres de l'entrée de Buffon avec une barrière de véhicules entre cette entrée et nous. On s'est rapidement fait entourer par une centaine de forces de l'ordre. Détail intéressant: ils ne laissaient personne sortir du cadre mais par contre ils ont donné l'autorisation à un ami d'intégrer le groupe. Bref il n'y avait pas de dispersion possible mais le groupe s'est augmenté de quelques personnes supplémentaires grâce à la bénédiction des officiers présents. Drôle de façon de mettre fin à un attroupement que d'augmenter son importance.

Le bus pour nous embarquer est arrivé rapidement. Etant donné qu'Hollande était rentré et qu'il n'y avait plus trop d'activité devant le lycée, nous ne faisons plus trop de bruit. Beaucoup de gens étaient assis, le reste discutait. Personnellement je suis allé parler avec le tenancier du kebab à côté. Il y avait un homme de la préfecture de police qui se baladait dans le groupe, je l'ai apostrophé en lui demandant ce qu'il comptait faire et il m'a juste répondu "Vous savez ce que vous risquez". A partir de 15h40 ils ont commencé à interpellé. J'ai interrogé un policier pour savoir s'il nous était possible de sortir, il m'a répondu que non. Ils ont quand-même laissé sortir deux mères avec une poussette, une dame de type africain a également pu sortir. Des mères de famille présentes ont voulu sortir mais cela ne leur pas été permis. En bref on avait toujours le même problème: impossible de se disperser, les forces de l'ordre nous en empêchaient.

J'ai été voir à nouveau le policier avec lequel j'avais déjà parlé et lui ai demandé s'ils allaient tous nous arrêter. Il m'a répondu que non, seuls les "meneurs identifiés" seraient arrêtés. En fait ils ont commencé à cueillir tout le monde un par un sans aucune violence. Au début ils ont arrêté les jeunes. Personnellement j'étais assis sur une espèce de bac à fleurs et il ne m'avait toujours pas arrêté donc je pensais passer entre les mailles du filet dans un premier temps. J'ai donc vu pas mal d'interpellations: après les jeunes ils s'en sont pris aux mères de famille attablées aux cafés et qui apparemment attendaient la sortie de l'école pour aller chercher leurs enfants. Une mère a fondu en larmes sous mes yeux. Ensuite je me suis fait embarquer sans résistance. J'ai été fouillé avant d'entrer dans le bus mais les policiers ne m'ont rien pris. Peu après on a vu arriver d'autres parents, entre 40 et 55 ans, un prêtre et un pauvre lycéen de Janson de Sailly en costard qui voulait prendre le métro pour recevoir un prix

littéraire à La Sorbonne, remis par le recteur d'Académie. Ce même lycéen, qui n'avait jamais participé à une manif contre le mariage gay, avait un oral de bac (option cinéma) le lendemain à 9h et se demandait dans quel état il arriverait lors de son épreuve. C'est sûr que réviser son bac au commissariat on a vu mieux!

Pour finir, nous étions une quarantaine dans le bus, sachant qu'un autre bus avait déjà été rempli avec les premières interpellations.

Le bus a démarré peu après. Evidemment nous avons fait la traversée de Paris du 15e jusqu'au 18e rue de l'Evangile, escortés derrière par une moto et deux camions de police toutes sirènes allumées. Cela nous a pris une petite demi-heure pour faire tout le trajet. Il faisait très très chaud dans le car. Quand nous sommes arrivés rue de l'Evangile, un policier nous a dit que nous étions là pour une vérification d'identité. Nous sommes restés dans le car deux bonnes heures. Il faisait de plus en plus chaud: sur les vitres du bus il y avait de la buée tellement nous étions dans une étuve. J'ai vraiment cru que parmi les mères de famille certaines allaient faire un malaise tellement il faisait chaud. Certaines sont donc aller voir le policier qui nous faisait attendre dans le car en lui demandant de faire quelque chose pour qu'il fasse moins chaud. Un policier en civil a accepté de laisser la porte ouverte si nous restions "tranquilles", ce que nous avons toujours été. Il a également accepté que nous ayons des bouteilles d'eau tout en continuant à nous menacer de nous la retirer si nous étions trop bruyants. Il nous parlait comme si avoir de l'eau était un honneur, un privilège important alors que sans cette eau plusieurs personnes seraient tombées dans les pommes. A ce moment je me suis vraiment demandé dans quel pays on était, un pays où donner de l'eau à des gens est apparemment un privilège. Puis ils ont mis deux heures à tous nous faire descendre, au début deux par deux puis ensuite quatre par quatre. Personnellement je suis descendu parmi dans le dernier groupe. J'ai été fouillé à nouveau. Je me suis retrouvé face à un policier, j'ai donné ma carte d'identité, il a rempli un papier manuscrit et à la dernière ligne il a mis un 0 barré. Je n'ai pas vu s'il avait mis un motif d'interpellation mais il ne m'en a pas parlé. Ensuite j'ai rejoint les autres interpellés dans la cour. A 19h15 nous avons été libérés par groupe de dix.

[Plusieurs remarques:

- J'ai quand-même fait pas mal de droit dans ma vie et notamment du droit en rapport avec les libertés publiques. Je suis donc au courant des procédures que le droit prévoit en cas de manifestation non-déclarée, qui est alors qualifiée d'attroupement (article 431-3 du code pénal). Je peux affirmer qu'il n'y a pas eu une sommation de dispersion par un représentant de l'ordre public portant les insignes de sa fonction. Je m'en suis étonné auprès des policiers qui ont procédé à mon interpellation en signalant que le recours à la force n'est prévu par la loi qu'après deux sommations. Ils se sont justifiés en bafouillant en disant que les deux sommations n'ont lieu qu'après un refus de dispersion suivant une manifestation déclarée. Je n'ai pas insisté pour ne pas les énerver mais je savais que l'arrestation était illégale. J'ajoute que le fait de nous avoir empêchés de nous disperser de nous-mêmes est une circonstance aggravante de l'illégalité de cette arrestation.

- Lorsque nous sommes arrivés au commissariat il nous a bien été notifié que nous étions là pour un contrôle d'identité. Or lors de notre arrestation nous étions tous en possession d'une pièce d'identité mais elle ne nous a jamais été demandée. La vérification d'identité aurait dû avoir lieu sur place. La loi n'autorisait à nous emmener que si nous avons été incapables de justifier de notre identité, ce qui n'était pas le cas. Ce contrôle d'identité au commissariat était donc lui aussi illégal.]

Témoignage n°103 de Marie Watrin sur le 27 mai 2013 :

Je fais partie des 93 personnes arrêtées lundi 27 Mai au lycée Buffon.

L'heure de mon arrestation est comprise entre 15h35 et 15h40. Après le transport en panier à salades, j'ai été fouillée au commissariat rue de l'Évangile. La police ne m'a pas notifiée de garde à vue mais on a juste procédé à une vérification d'identité.

Pourtant avant de rentrer dans le panier à salades, la police avait déjà contrôlé mon identité, j'ai dû donner mon passeport, puis ils me l'ont rendu lorsqu'ils m'ont fait rentrer dans le car, sans me donner aucun motif.

Nous sommes sortis de rue de l'Évangile vers 18h40.

J'ai dû donner mon adresse, ma qualité, et le motif de ma présence (j'ai dit que je voulais exprimer pacifiquement mon mécontentement) et les noms et prénoms de mes parents. Pas de rappel à la loi ni aucune sommation avant mon interpellation.

J'ai juste ensuite attendu dans le car puis dans la "cour" avec les autres rue de l'Évangile.

Je n'ai ni demandé de médecin, ni d'avocat.

Témoignage n°104 de Matthieu Tillier sur le 27 mai 2013 :

Date, heure et lieu, motif de mon arrestation :

Le 27 Mai 2013, vers 15h30, près du lycée Buffon. Motif non indiqué

Après avoir manifestés contre Hollande à coups de slogans, j'ai été arrêté énergiquement puis conduit dans un bus. Aucune sommation, ni aucune notification du motif de notre arrestation ne nous a été données. Un contrôle d'identité au lieu avant de monter dans le bus puis à nouveau dans le XVIIIe, rue de l'Évangile où nous avons été emmenés à 50 dans un bus où il faisait une chaleur étouffante. Nous n'avons été soumis à aucun interrogatoire ni placés en garde à vue. J'ai été libéré vers 19h.

Témoignage n°105 de Blandine Lignan sur le 27 mai 2013 :

Voici mon témoignage de la "rafle" devant le lycée Buffon le 27 mai.

N'habitant pas loin, j'avais décidé de passer au lycée Buffon avant d'aller faire quelques courses. J'étais habillée sans aucun signe distinctif de la LMPT. En arrivant rue de Vaugirard, certains policiers m'avaient déjà repérée: plusieurs fois, certains m'ont approché sans venir me voir ou contrôler mon identité. J'ai rejoint des amis, qui avaient été contrôlés puis "stockés" sur la pelouse de l'avenue de Breteuil. Nous étions plusieurs petits groupes. Nous avons décidé de faire un petit détour afin de prendre le métro à la station Cambronne et descendre à Pasteur.

Nous sommes sortis du métro, il y avait déjà bien du monde (essentiellement des étudiants/jeunes pros et des mères de familles...et beaucoup de CRS!), l'ambiance y était bon enfant, quelques drapeaux, quelques sweats, des slogans tout à fait corrects étaient lancés. Au fur et à mesure, des CRS habillés "en tortue" nous ont encerclés. Les embarquements ont été méthodiques: les jeunes hommes puis les mères de familles (à l'heure de la sortie de l'école) et enfin les jeunes filles. Les CRS fixaient chaque proie avant de s'approcher (ou bondir) et embarquer la personne désignée. Un ami embarqué dans les premiers a eu le temps de m'envoyer un message: "Apparemment vous allez tous venir"; il était 15h44. Il était donc prévu que nous soyons tous emmenés. Encadrés par un ou deux (ou plus) CRS, nous sommes montés un à un dans les paniers à salade.

Certains sont entrés dans un k ebab, afin de ne pas  tre interpell s. Il est 16h05 lorsqu'un CRS vient me voir et m'accompagne vers le 2 me bus. Une fois   l'int rieur, toujours la m me bonne humeur, des autocollants LMPT sur toutes les vitres, sur tous les si ges. On nous emp chait manifester dans la rue, nous le faisons dans le bus. Nous avons travers  Paris sous escorte en direction du commissariat de la rue de l' vangile. Je n'ai jamais travers  Paris aussi vite, surtout   l'heure de la sortie des bureaux!!

Arriv e rue de l' vangile! Tout le monde est en nage... Et pour cause: le chauffage est mis dans notre panier!!! Pourquoi?! Une m re essaie de se renseigner: nous avons fait trop de bruit pendant le trajet! Vous croyiez r ver? Nous aussi! Apr s de longues minutes de n gociation, nous obtenons qu'ils ouvrent la porte qui se situe entre le conducteur et nous (la trappe qui se trouve au dessus du bus ne s'ouvrirait pas!) Un mince filet d'air frais emplit le car, tout le monde s'apaise, nous demandons   ce que les bouteilles vides soient remplies, d'aller aux toilettes. Les policiers sont plut t compr hensifs mais d s qu'il y a un petit peu plus de bruit, les menaces recommencent: "*nous allons refermer la porte*". Avant que le premier bus ne commence    tre vid  puis se vide doucement (ils sortent 4 par 4), il s' coule presque une demi-heure! Pendant ce temps, chacun discute avec son voisin: une m re de famille dont les enfants, qui n'ont pas les clefs, l'attendent   la sortie de l' cole, un simple lyc en devant recevoir un prix   la Sorbonne, pris "par erreur" sur le chemin, un  tudiant, un pr tre... Une b n diction g n rale est donn e! Les conseils fusent: ce qu'il faut dire ou non, ce qu'il faut signer ou non, les coordonn es d'un avocat...

Enfin, nous commen ons   descendre!! 4 par 4, encadr s par 4 policiers, direction une salle o  nous sommes fouill s. Nos sacs sont ouverts, fouille au corps. Ensuite, nous traversons le commissariat, toujours en charmante compagnie, pour aller dans de petits bureaux o  un policier nous demande une pi ce d'identit  (j'avais simplement sur moi une carte  tudiante 2010/2011 puisque je devais ensuite aller faire des courses!) Il remplit une fiche de renseignements (date de naissance, adresse, identit  des parents, profession...). Nous sommes, toujours accompagn s, emmen s dans la "fameuse" cour b tonn e, entour e de grillage surmont  de barbel s. Pour moi, il est 18h17. Nous nous retrouvons, chacun raconte ses petites anecdotes puis nous sommes, toujours galamment accompagn s vers la sortie par groupe de 10.

J' tais dans le dernier groupe   sortir du commissariat, il  tait 19h. En plaisantant, en attendant qu'on vienne nous chercher, nous plaisantons entre nous: "c'est l'heure de l'ap ro!" Parmi une brochette de flics en civil, adoss s au mur, un nous fait remarquer, sourire en coin: "vous  tes des rebelles"! Tout le monde sourit puis il nous propose une amende/amande! "Ah non, monsieur,  a se mange en dessert!"

T moignage n 106 de Charlotte Davost sur le 27 mai 2013 :

Je m'appelle Charlotte Davost, j'ai 23 ans, j'habite   Tours.

Mangeant au Mc Donald de La Motte Piquet Grenelle je me connecte   leur wifi je lis sur internet que M. Hollande est en visite sur le boulevard Pasteur   15h, je regarde sur mon plan : c'est   c t , je regarde l'heure : j'ai le temps mais  a permettra de faire le tour pour voir si c'est possible de passer quelque part (je ne mets pas mon pull de la LMPT pour pouvoir arriver   destination).

J'arrive sur les lieux, j'essaie de faire le tour, de passer par des rues adjacentes mais impossible de passer. Je retourne au niveau du m tro ou sont d j  rassembl s deux groupes : grosso modo la bouche de m tro pour ceux de LMPT et l'autre pour les badauds et autres. La veille  tant arriv e pour la manifestation et ayant pr vu de dormir   Paris, je porte mon sac   dos dans lequel j'avais mis mon pull rose de LMPT. Arriv e au m tro je pose mon sac,

j'enlève le pull que j'avais, je récupère celui de LMPT et l'enfile. Quelques secondes après le CRS (gendarme?) me demande de me mettre avec les autres personnes de LMPT et s'il peut voir ma pièce d'identité.

Les deux groupes finissent par n'en faire plus qu'un; les slogans fusent... ; la rafle commence, la police est huée, les journalistes commencent à faire mine de partir, on les rappelle, ils reviennent.

Je suis la dernière embarquée, dans le car une chaleur étouffante, la climatisation serait la bienvenue.

Nous arrivons rue de l'Évangile, pourquoi ne nous débarque-t-on pas? Pour nous calmer (à quel moment je ne sais plus exactement) on nous met le chauffage.

Le 1er car est en train de se vider, on nous propose à condition qu'il n'y ait pas la moindre agitation d'ouvrir la porte de communication pour faire rentrer de l'air frais (effectivement, on voit que la buée sur les vitres s'en va au fur et à mesure), puis de l'eau, à volonté ou presque et enfin d'aller un par un aux toilettes.

À notre tour d'être débarqués, fouille des sacs (c'est nous même qui montrons ce qu'il y a dedans), puis vérification d'identité (alors qu'elle l'avait déjà été plus tôt pour un certain nombre d'entre nous ; on nous demande pièce d'identité, notre profession et notre filiation). Sortie dans la cours (derrière les barbelés), en discutant j'apprends que certaines personnes ont eu à signer alors que d'autres, comme moi, on nous a rien demandé.

On fini par être reconduits à la sortie 10 par 10, ou 12 pour le dernier groupe, dont je faisais partie.

Témoignage n°107 d'Armel d'Harcourt sur le 27 mai 2013 :

Voici mon témoignage au sujet des arrestations aux alentours du Lycée Buffon, le lundi 27 mai 2013.

Dans la matinée du 27 mai, j'ai été alerté par une paroissienne, catéchiste et mère de famille, sur la visite de M. Hollande au Lycée Buffon. Elle m'informe du fait qu'elle mobilise des amis et paroissiens pour accueillir pacifiquement le Président.

Peu avant 15 h, j'arrive en haut du carrefour du Boulevard Pasteur et de la rue de Vaugirard et retrouve de nombreuses paroissiennes et quelques connaissances. Je constate que le dispositif policier est massif : policiers à tous les coins de rue, gendarmes mobiles et CRS en nombre, et les bus de garde à vue.

Parmi les manifestants, comme on peut le voir sur les vidéos en circulation, l'ambiance est bon-enfant, je ne constate aucune forme de violence. Quelques personnes un peu plus véhémentes crient « dictature socialiste », mais rien de plus. Je ne participe pas aux cris de slogans mais je reste auprès des paroissiens, parle avec les personnes que je connais et poste sur Twitter (@armagilus) le déroulement de la situation. Cela me permet maintenant de vérifier précisément les horaires.

À 15 h 34, je constate que l'ambiance est détendue et que je retrouve des personnes sympathiques. Dès 15 h 39, je remarque que nous sommes encerclés de gendarmes mobiles et de CRS qui empêchent les personnes qui le veulent de partir. Commencent alors des arrestations manifestement ciblées : personnes connues de la police ou portant des vêtements ou des drapeaux de la Manif pour tous. Très rapidement, je le constate à 15 h 48, les interpellations deviennent systématiques. Ceux qui veulent éviter de se faire arrêter se réfugient dans le restaurant *Planet Food*. Pendant un moment, je reste assis sur un banc à discuter avec un jeune, jusqu'à ce que les gendarmes, resserrant leur dispositif, nous obligent à nous lever. Voyant que paroissiennes et catéchistes sont interpellées, je décide de ne pas bouger et d'attendre mon tour. Les vidéos montrent bien la situation. Les personnes se laissent

prendre l'une après l'autre, sans résister ni protester, deux CRS les prenant par les bras. À 15 h 59, je suis dans le bus de garde à vue, arrêté parmi les derniers.

La chaleur est suffocante dans le bus, supérieure à 30°. La climatisation fonctionnera quelques instants à la fin du trajet, puis s'arrêtera sans avoir fait baisser la température. L'ambiance reste cependant plutôt détendue. On échange des conseils, des coordonnées d'avocats nous parviennent rapidement. Les passagers me demandent ma bénédiction que je leur donne volontiers. Puis les deux bus partent en convoi rapide et traversent Paris au son des sirènes. Des interpellés font du bruit en tapant sur les cadres des fenêtres pour nous faire remarquer des passants qui nous adressent souvent des signes de sympathie. Nous comprenons que nous allons vers la rue de l'Évangile.

Arrivés à destination, les policiers acceptent d'ouvrir la porte du devant du bus pour faire baisser la température et de nous donner de l'eau. Nous resterons cependant longtemps dans le bus, en attendant que le premier soit vidé. J'ai quitté le bus avec la dernière fournée environ une demi-heure avant d'être libéré, il devait donc être 18 h 30. J'ai donc passé environ deux heures et demie dans le bus.

Les événements se sont ensuite déroulés rapidement, les policiers semblaient pressés d'en finir. Nous sommes donc entrés dans le commissariat pour subir une fouille rapide. Ensuite, nous avons été conduits dans un bureau où les policiers relevaient nos identités et demandaient les noms de nos parents. L'un de nous a fait remarquer que cette procédure risquait de se compliquer avec la nouvelle loi. Les policiers étaient parfaitement aimables et ne nous reprochaient rien. Ils semblaient conscients de l'absurdité de leur tâche. À aucun moment la raison de notre arrestation ne nous a été donnée.

Ensuite, sans que nous n'ayons eu à signer de document, nous sommes venus retrouver les autres la cour grillagée et entourée de barbelés qui commence à devenir célèbre. Puis nous avons été autorisés à sortir par groupe de dix. Je suis sorti avec le dernier groupe à 19 h 03.

Une dernière remarque sur l'interprétation des faits. Les arrestations ont eu lieu pendant que le Président était à l'intérieur du Lycée Buffon. À ce même moment, nous avons vu des véhicules de police s'installer sur le carrefour de la rue de Vaugirard de telle façon qu'on ne puisse pas nous voir depuis la porte du Lycée. Nous n'avons pas pu être arrêtés pour atteinte à l'ordre public. Le dispositif policier perturbait bien plus la tranquillité publique que notre présence. Nous n'avons pas non plus été arrêtés pour garantir la sécurité du Président. Il était bien évident que nous n'avions aucune volonté d'y attenter et nous étions cantonnés bien trop loin de la porte du Lycée pour représenter la moindre menace. Une seule explication résiste : nous avons été arrêtés pour que le Président ne risque pas de voir ou d'entendre, à son départ, des concitoyens qui contestent ses décisions. Cet événement révèle donc une dérive psychologique inquiétante et dangereuse de nos gouvernants.

Je donne mandat à Maître Grégoire Etrillard et aux avocats de la Manif pour tous pour étudier les suites à donner à mon arrestation et à ma détention.

Abbé Armel d'Harcourt, prêtre.

Témoignage n°108 d'Harold Valat sur le 27 mai 2013 :

" Je suis passé devant le Lycée Pasteur pour des raisons personnelles en Scooter. Amusé par le bruit et étant sympathisant de la défense des droits de l'enfant à avoir un père et une mère, je me suis arrêté. Je discutais avec un Journaliste à 30 mètres du groupe, donc derrière la bouche du Métro Pasteur.

Un commissaire ou en tous cas un homme qui semblait commander le groupe est venu vers nous. Il m'a demandé de "circuler" sur un ton peu cordial. J'ai dit en riant "Qu'est ce que vous

avez? Vous avez peu dormi ?". Il m'a répondu "Bon, vous dégagez". Puis immédiatement après "Bon, j'en ai marre, mettez les dans l'encerclement". Des policiers m'ont conduit dans le groupe. Le journaliste à montré sa carte de presse et ils l'ont laissé partir.

Par la suite, des policiers en civil ont été "ratissés" dans les abords du carrefour toute personne qui avait un look qui leur semblait suspect. Délit de faciès? Des mères de famille, une personne aveugle, des mineurs du lycée Buffon qui regardaient amusés.

Enfin, ils n'ont pas fait de contrôle d'identité sur place et m'ont emmené directement rue de l'Évangile. Je vous passe les conditions de transports dans un bus peu aéré. Les lourdeurs administratives de l'administration nous ont fait patienter plus de 3h. Je devais préparer des documents à titre professionnel à rendre à un cabinet d'expert comptable pour 18h. Inutile de vous dire que je n'ai pas pu tenir les délais demandés...

Je demande que mon nom ne figure pas dans le STIC et autres dossiers tenus par la police et que soit reconnu publiquement un abus de pouvoir "

Témoignage n°109 de Marie Capucine Rabany sur le 27 mai 2013 :

Il est 13h le 27 Mai 2013, je me pose avec une amie sur l'avenue de Breteuil au niveau de Sèvres Lecourbe. A ce moment-là, je reçois un texto comme quoi notre président sera au lycée Buffon à 15h, il est donc de notre devoir de venir l'accueillir. Coup de chance, nous sommes juste à coté. Les minutes passent lorsque nous apercevons des camions de CRS se poser aux alentours de la station. Là, un groupe de 4 garçons passent devant nous : style militaire, un sweat de la manif... Nous les voyons se faire encercler par les CRS qui immédiatement leur font vider leurs sacs sur la chaussée. Intriguées nous nous approchons et voyons les 4 jeunes hommes se faire embarquer dans le panier à salade...Plus tard, nous avons appris que un des garçons portait malencontreusement un opinel sur lui, ils sont donc actuellement en garde à vue...

Je décide de partir de ce lieu pour commencer à me déplacer vers le lycée Buffon. Un groupe de jeunes filles vient nous voir pour nous expliquer que la rue était bloquée : nous étions donc coincées! Un appel de ma sœur me fait prévenir que tout un groupe de jeunes est encerclé à Pasteur. Nous décidons donc de nous diriger vers le métro pour les rejoindre et les soutenir. Tout d'un coup un de mes amis posté plus loin nous crie de partir le plus vite possible. En effet, une quinzaine de CRS se dirigeait vers nous en trotinant. Nous courrons donc nous réfugier dans le métro. Petite anecdote : à ce moment, un peu apeurée, je cherche désespérément ma carte de métro car en tant que bonne citoyenne, CRS ou pas, il est dans mon devoir de valider celle-ci. Et le lendemain, j'apprends que Manuel Valls a bien rit en entendant qu'une jeune fille a validé sa carte alors qu'elle était poursuivie par des Policiers!

Bref, nous arrivons enfin à Pasteur et rejoignons sans difficulté nos camarades. Après quelques minutes, un de mes amis se fait gentiment emmener dans le fourgon sans raison valable.

Etonnée, je continue à entonner des slogans et tout d'un coup 5 CRS se dirigent vers ma sœur pour l'intercepter à son tour. Mon sang n'a fait qu'un tour et je me dirige vers eux pour demander des explications : « mais pourquoi elle? Parce qu'elle porte un chapeau rose? C'est un scandale! » Sans aucune violence j'essaie de la tirer de là en m'agrippant à elle. Le chef donne l'ordre de m'emmener avec elle. Je me laisse emmener vers le fourgon en espérant que ce ne serait qu'un relevé d'identité. Petit à petit je me rends compte que finalement ils allaient emmener tous mes camarades. Le fourgon se remplit de plus en plus, l'ambiance est bonne malgré l'inquiétude de quelques mères de famille que nous essayons de rassurer par les chants et notre bonne humeur.

Arrivés au 32 rue de l'Évangile, nous patientons plusieurs minutes dans le panier à salade; gentiment la police nous apporte des bouteilles d'eau qui furent vidées très rapidement. Petit à petit nous étions sortis de ce fourgon pour ensuite être fouillés par des policières. Après avoir relevé notre identité, la police nous emmène dans une cour extérieure où nous attendons impatiemment le reste de nos camarades. Nous sommes ensuite accompagnés petit groupe par petit groupe par les policiers. Nous sortons donc le sourire aux lèvres en les remerciant pour leur accueil chaleureux et repartons chacun de notre côté.

Témoignage n°110 d'Elisabeth de Préville sur le 27 mai 2013 :

A propos de mon interpellation près du lycée Buffon, lundi 27 Mai 2013.

Lundi après-midi, nous nous sommes retrouvés avec deux amis à proximité du lycée Buffon, où François Hollande était présent, pour montrer notre opposition à la loi Taubira.

L'ambiance était très bon enfant et quelques jeunes lançaient des slogans. Nous discutions dans le calme en attendant la sortie de F. Hollande. Soudainement nous nous sommes retrouvés, sans aucune raison, encerclés par des CRS. Ne voulant pas rester, nous avons tenté de quitter les lieux mais les CRS nous en ont empêchés.

Sans aucun motif, ils ont commencé les interpellations. Ils ont embarqué un à un chacun d'entre nous, parfois de façon violente. Je n'avais ni polo, ni drapeau, ni aucun signe de la Manif Pour Tous. Il s'agissait donc d'une interpellation arbitraire. Je me suis donc retrouvée dans le « panier à salade ».

Il y avait dans ce bus une quarantaine de personnes dont des mères de famille très inquiètes car c'était l'heure de la sortie d'école mais également un jeune qui passait une épreuve du bac le lendemain et qui a été embarqué alors qu'il sortait juste au mauvais moment du métro.

Donc, pas de contrôle d'identité mais un embarquement forcé, vers une destination inconnue. Dans le bus, le chauffage avait été visiblement mis au maximum pour nous faire taire. Nous avons été traités sans respect.

Nous avons été finalement conduits rue de l'Évangile et comme si cela ne suffisait pas nous avons attendu plus d'une heure dans ce bus surchauffé. Nous avons finalement obtenu qu'ils ouvrent une porte d'aération. Puis, ils nous ont fait sortir, au fur et à mesure, pour une fouille au corps et un contrôle d'identité et de filiation. Nous avons été ensuite parqués dehors pendant plus d'une heure. Ils nous ont ensuite relâchés de ce lieu.

La devoir de la police est de protéger les personnes et aujourd'hui sa devise est : « Fort avec les faibles, et faible avec les forts ».

Témoignage n°111 de Florence Albouy sur le 27 mai 2013 :

Une rafle sur le boulevard Pasteur, ce lundi 27 mai après-midi, totalement arbitraire.

Suite à l'annonce de la visite de notre président au lycée Buffon, beaucoup se sont attroupés sur le bd Pasteur.

Le secteur était quadrillé de bus de CRS. Manifestement, à les dénombrer, nous représentions un grand danger. Un déploiement à la mesure de leurs peurs sans doute mais pas à la mesure de la menace ridicule que nous représentions.

Je suis arrivée vers 15h30 tranquillement et cherchais des visages du quartier que je connaissais pour les rejoindre. Cela m'a fait franchir une ligne de CRS qui ne m'a pas prévenue qu'il ne me serait alors plus possible de m'en retourner. Quelques jeunes scandaient

paisiblement leur opposition au mariage pour tous. La population était très bon enfant et de nombreuses personnes étaient assises sur les bancs publics ou à la terrasse d'un café.

J'ai été discuté avec des CRS qui m'ont répondu que désormais je faisais partie d'une manifestation illégale. Je leur ai demandé pourquoi puisque je n'avais crié aucun slogan et que je ne portais rien de bien spécifique (je portais juste un foulard rose qui n'était pas de la MPT). La réponse : parce que j'étais dans l'attroupement encerclé par eux et que j'étais considérée partie prenante.

Délit de sale gueule ?

Les CRS nous ont encerclés et ont resserré l'étau. Et sans que quiconque n'élève la voix pour protester, ils sont venus nous cueillir un à un, une à une SANS QUE NOUS N'AYONS RIEN FAIT. Nous sommes partis dans 2 bus bondés, vers 15h45 ; le nôtre était chauffé à fond. Sur la route, les jeunes dans le bus chantaient et tapaient aux fenêtres, ce qui appelait des réactions de soutien et de sympathie de ceux qui nous voyaient.

Direction le commissariat du 18è, rue de l'Evangile !

Nous avons dû attendre dans le bus à l'atmosphère étouffante pendant plus d'une heure ... nous étions obligés de nous accroupir pour trouver un peu d'air frais au bas d'une porte. Notre situation a fini par attirer l'attention de nos gardiens qui ont consentis à ouvrir une porte du bus afin de nous laisser respirer. Puis nous avons eu droit à de l'eau. Enfin, nous sommes sortis 4 par 4, d'abord les mères de famille puis les autres.

Passage dans une salle pour être fouillées, puis dans un bureau pour décliner notre identité et notre FILIATION (une femme a répondu que depuis quelques jours elle n'en avait plus, ce qui a fait sourire les fonctionnaires de police).

Pour finir, faute de place dans les salles de garde à vue, nous avons été placés dans un préau entouré de barbelés. Ceci en attendant que tous passent le contrôle.

Puis nous avons été relâchés vers 18h45.

Témoignage n°112 de Ségolène de Longraye sur le 27 mai 2013 :

Mon témoignage sur mon arrestation le 27 Mai 2013 près du Lycée Buffon.

Je vous écris pour vous dire qui sont les dangereux extrémistes qui sont arrêtés par cars entiers.

Hier après-midi, ayant appris la venue de François Hollande dans mon quartier, je me suis dit que ce serait bien de le rencontrer, que nous pourrions échanger quelques mots entre citoyens. Je suis donc venue après avoir rangé ma maison, fait déjeuner mes enfants. J'ai pris mon petit sac à main et mon petit drapeau rose. En arrivant au métro Pasteur un cordon de gendarmes mobiles m'a accueillie. Retrouvant une amie, je lui ai proposé un café. Nous nous sommes assises. Un policier énervé sifflait sans arrêt dans son sifflet. Des cars blancs arrivaient. Des véhicules bleus marines stationnaient.

Puis Monsieur Le Président est arrivé. Nous avons entendu les jeunes du lycée Buffon l'acclamer. Nous, nous avons aussi crié. Nous souhaitions nous faire entendre. Nous étions cent, calmes mais résignés. Des grands-mères, des mères et des jeunes. Tous, nous nous connaissions de vue car nous habitons autour du lycée visité. L'ambiance était bon enfant.

C'est alors que nous nous sommes rendu compte que les CRS nous entouraient. Nous n'avions plus le droit de circuler librement, dans notre propre quartier ! Et un par un, les policiers en civil nous ont désignés. On nous a entraînés vers deux cars de la police nationale où la température était étouffante. Une femme enceinte a été placée à côté de moi. Elle était debout, crevant de chaud, mais nous sommes tous égaux alors pas de privilèges pour cette future mère... Elle restera debout durant tout le trajet. Nous étions 45 dans mon car et 44 dans le

suivant.

Les sirènes se sont mises à hurler et nous avons démarré. On nous a fait traverser tout Paris. Les jeunes chantaient. C'était beau et en même temps inquiétant. A qui obéit cette police qui enlève des mères, des pères, des enfants ? Pourquoi tant de moyens déployés pour une centaine de manifestants ? Nous n'étions pas des extrémistes, ni des militants. Non, nous ne sommes que des citoyens avec des convictions. Et notre conviction la plus profonde, celle que la loi Taubira vient écraser, c'est que le rôle de père et le rôle de mère est essentiel pour un enfant. Mettre au monde un enfant doit rester le rôle de la maman et l'aider à grandir, celui du papa. Notre différence fait notre force.

Nous étions 89 à nous diriger vers le dépôt. Les badauds nous ont applaudis. Les ouvriers d'un chantier nous ont salués et encouragés. Au dépôt, la police a contrôlé nos identités puis nous a relâchés. Et c'est alors que le plus drôle est arrivé : avec les autres mères arrêtées, nous avons éclaté de rire : la police venait d'arrêter des femmes, mères de famille, catholiques et catéchistes et les avait emmenées rue de l'Evangile à deux pas de la Porte de la Chapelle. Alors Monsieur Le Président, la prochaine fois que votre police arrête des terroristes ou de dangereux malfaiteurs qu'elle réfléchisse avant. Ce ne sont pas des mamans, des papas, des adolescents, tous engagés dans des mouvements paroissiaux, scouts qui détruiront l'ordre public. Eux sont porteurs d'Espérance.

Témoignage n°113 de Domitille Briest sur le 27 mai 2013 :

Lundi 27 mai, 15h20, je travaille chez moi, rue de Vaugirard, en face du Lycée Buffon, le quartier est bouclé en raison de la visite de Monsieur Hollande.

Quand j'entends crier les slogans de la Manif pour tous, je descends et trouve à l'angle de la rue Vaugirard et du boulevard Pasteur, une cinquantaine de personnes dispersées sur les deux trottoirs.

Je me joins à eux, nous sommes majoritairement sur les deux trottoirs, aucune gêne à la circulation (de toute façon, la police a bloqué les rues depuis plusieurs heures en raison de la venue d'Hollande). Contrairement à ce qui est dans la presse, la plupart des gens présents n'appartiennent à aucun mouvement radical mais sont des passants ou habitants du quartier venus spontanément exprimer leur opinion dans la rue.

Alors que nous scandons quelques slogans de la Manif pour tous, deux cordons de policiers se forment de part et d'autre du groupe. Là commence une véritable rafle : d'abord les « meneurs » (repérés et pointés du doigt par le responsable de la police, menacés d'une bombe lacrymogène à quelques centimètres du visage s'ils résistent), puis les hommes, et ensuite les femmes. Au total, 93 personnes prises au piège dans la nasse policière dont 1 prêtre, 1 femme enceinte, 1 personne aveugle.

Alors que je crois pouvoir y échapper (je n'ai ni drapeau, ni t-shirt), je me rends compte que plus personne ne peut sortir du périmètre policier, pas même cette mère de famille qui se fait embarquer en pleurs (on peut imaginer qu'elle a des enfants qui vont l'attendre à la sortie de l'école..).

Je suis scandalisée et je ne croyais pas si bien dire en déclarant que nous ne sommes plus en démocratie si on ne peut plus s'exprimer dans un lieu public sans risquer de se faire inquiéter par la police..

http://videos.lexpress.fr/actualite/societe/mariage-gay-je-vais-etre-reprime-par-la-police-politique-du-gouvernement_1252282.html

<http://www.itele.fr/france/video/printemps-francais-93-interpellations-au-lycee-buffon>

Deux minutes plus tard, c'était mon tour : entourée de deux policiers, je suis conduite dans un bus de police sécurisé. Nous sommes environ 50 dans chacun des deux bus qui partent escortés de plusieurs véhicules de police ouvrant la circulation toutes sirènes hurlantes, grillant tous les feux rouges à travers Paris (La Concorde, Madeleine..) jusqu'au commissariat du 18° !

Arrivés sur place, nous sommes maintenus enfermés dans le bus qui devient vite une fournaise pendant un temps interminable : heureusement qu'un des responsables de la police prend quelques libertés avec la règle et décide d'ouvrir la porte (à défaut, plusieurs évanouissements étaient à craindre).

Pour finir, nous sommes emmenés par petits groupes pour une fouille corporelle puis un contrôle d'identité. Il faudra attendre que la totalité des 93 personnes interpellées soient contrôlées pour que nous soyons relâchés par petits groupes de 10 après avoir été maintenus dans un terrain clos de fils barbelés !

Je rentre chez moi, il est environ 20h.

Témoignage n°114 de Bruce McKenna sur le 27 mai 2013 :

Mon interpellation devant le lycée Buffon à l'occasion de la visite de Hollande, le lundi 27 mai 2013.

Au courant, en effet, de la visite de Monsieur Hollande au lycée Buffon, je m'y suis rendu avec le naïf espoir de guérir enfin le Président de sa surdité chronique. C'est ainsi que, vers 15 heures, sortant de la station Duroc, je me dirige à pied vers la station Sèvres-Lecourbe située à proximité du lycée.

Lorsque j'y parviens, il y avait une petite dizaine de manifestants entourés de gendarmes mobiles deux fois plus nombreux. Ces dangereux « terroristes » ont été rapidement emmenés, sous bonne escorte, au fameux "panier à salade". J'observe la scène, indigné, avec un autre passant qui filme la scène, lui aussi scandalisé. Les gendarmes laissent tout de même partir une vieille femme. Quant aux autres, pas de traitement de faveur ! Je décide ensuite de me rendre à la station Pasteur. Là, les manifestants sont beaucoup plus nombreux et sont, pour la plupart, déjà encerclés par forces de l'ordre. Parmi eux, beaucoup d'étudiants mais aussi quelques mères de famille. Il doit être environ 16h. C'est alors que la police politique commence son "travail" qui consiste à interpellier les méchants manifestants qui dérangent tant Hollande. Les slogans habituels fusent, la presse est là (i-télé, france-info-tv, Canal +), et aucune violence n'est à déplorer. Tandis que les manifestants sont emmenés, un par un, au "panier-à-salade", plusieurs badauds et moi-même leur adressons des paroles encourageantes. Mais, rapidement, les gendarmes se tournent de notre côté et se ruent sur deux jeunes qui regardaient la scène, médusés. Ils sont embarqués, *manu militari*, avec les autres manifestants au seul motif qu'ils regardaient les forces de l'ordre en action. Suite à cela, je me rapproche des manifestants encerclés. Alors que j'observe ce qui se passe en silence, un gendarme s'approche de moi et me demande de quitter les lieux ; ce à quoi je lui réponds que j'ai le droit de rester où je me trouvais puisque je ne gêne personne. Je n'ai même pas le temps de finir ma phrase qu'il m'agrippe et m'entraîne vivement dans le cercle formé par les forces de l'ordre. Me voilà donc "prisonnier politique" pour avoir été le spectateur passif de forces de l'ordre arrêtant abusivement des manifestants pacifiques.

Quelques minutes plus tard deux gendarmes mobiles m'amènent au bus de la police. Je profite pour leur dire que j'ai mes papiers sur moi et que, par conséquent, ils n'ont pas à me conduire au commissariat pour contrôler mon identité. Aucune réponse de leur part. Ils me plaquent contre le bus, me fouillent, prennent ma carte d'identité, me la rendent et me font monter dans

le bus avec les autres manifestants ! Sous quel prétexte fallacieux, je l'ignore. S'ensuit alors un voyage jusqu'au fameux commissariat rue de l'Évangile. Malgré la chaleur étouffante dans le bus (nous n'avons pas d'eau), l'ambiance est sympathique tout au long du trajet. Nous chantons et saluons les passants. Beaucoup nous saluent, d'autres, en revanche, nous adressent des gestes insultants. Une fois au commissariat, la police procède aux habituelles vérifications d'identité. Entre temps, j'apprends qu'il y avait un prêtre et une femme enceinte parmi les occupants du second bus que la police politique à bien voulu nous affréter pour la traversée de Paris. Ce n'est finalement que vers 20h que nous sommes enfin libérés. La gendarmerie mobile nous relâche par groupes de dix. En partant, nous rassurons les gendarmes avec lesquels nous avons sympathisé : nous serons probablement bientôt de retour.

European Centre for Law and Justice
4, Quai Koch - 67000 Strasbourg, France
Phone : 33 (0)3 88 24 94 40 - Fax : 33 (0)3 88 24 94 47
<http://www.eclj.org>

